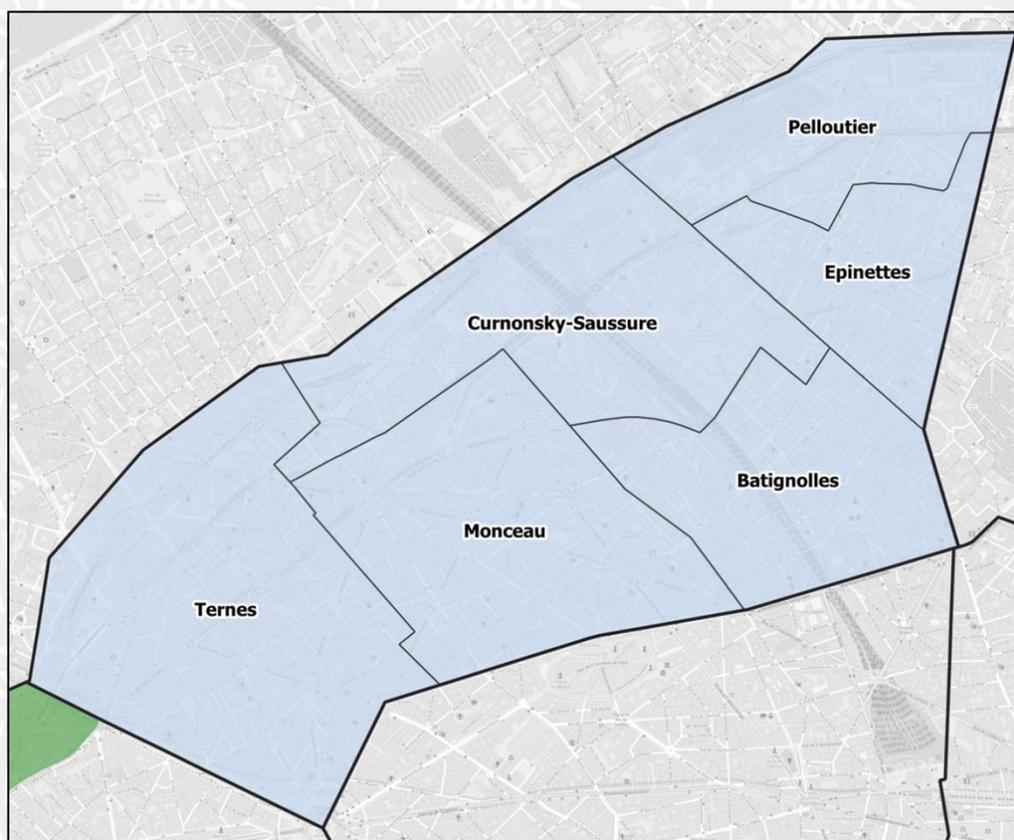


# PORTRAIT SOCIAL DU 17<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

---



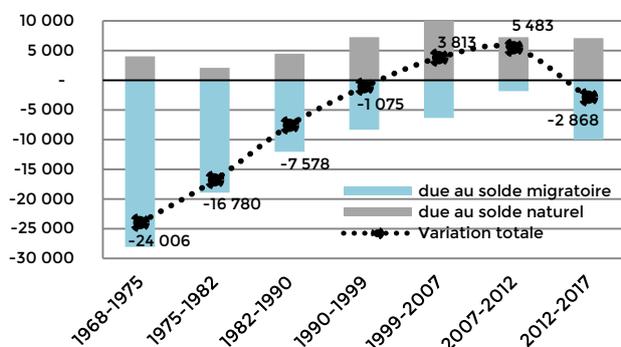
# Synthèse

Le 17<sup>e</sup> arrondissement a connu de profondes transformations urbaines depuis le **lancement du projet Clichy - Batignolles en 2002**, qui consiste en l'**aménagement des anciennes friches de la SNCF sur plus de 50 hectares** au nord du quartier des Batignolles et à l'ouest du quartier des Épinettes. Aujourd'hui largement réalisée, l'opération inclut **une production importante de logements** - dont les premières tranches ont été livrées progressivement à partir de 2007 et dont l'achèvement complet est prévu à l'horizon 2024. Aussi, le recensement de population 2017 de l'Insee - qui constitue la principale source de données mobilisée dans ce Portrait social - ne permet de capter qu'une **partie des évolutions induites par l'opération Clichy-Batignolles**, notamment l'arrivée de nouveaux ménages.

Malgré ce contexte d'aménagement, **avec 167 300 habitant-e-s en 2017, le 17<sup>e</sup> a connu une très légère baisse de sa population ces cinq dernières années** (- 0,3%/an en moyenne entre 2012 et 2017) - à un rythme qui reste moins soutenu que la moyenne parisienne (- 0,5%/an sur la même période). La croissance démographique enregistrée dans le **quartier Curnonsky - Saussure (+ 2,4 %/an)**, où se situent les nouveaux logements livrés dans le cadre du projet urbain sus-cité, ne compense en effet qu'en partie le recul du nombre d'habitant-e-s dans l'ensemble des autres quartiers du 17<sup>e</sup>.

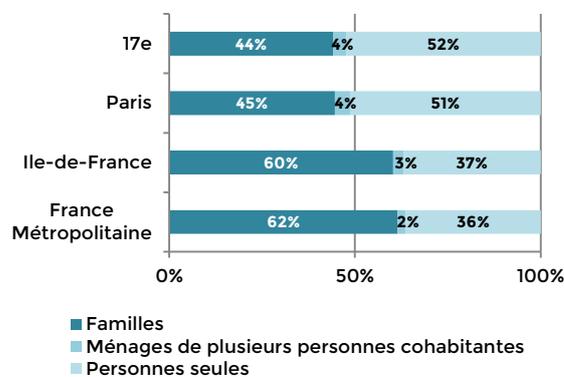
Par ailleurs, **la population de l'arrondissement est un peu plus jeune que celle de l'ensemble de la capitale** : les enfants de moins de 12 ans (12 % des habitant-e-s du 17<sup>e</sup>, + 0,5 points de pourcentage par rapport à la population parisienne totale) et les **25-35 ans (22 %, + 1,5 points de pourcentage) y sont notamment surreprésenté-e-s**, à l'inverse des plus de 45 ans (39 % des habitant-e-s, - 1,7 point de pourcentage). Le vieillissement démographique, qui touche l'ensemble de la population parisienne et nationale, est en outre moins marqué qu'ailleurs. En revanche, la répartition par type de ménages du 17<sup>e</sup> est quasi similaire à celle de la capitale, **les personnes seules représentant plus de la moitié d'entre eux et les couples sans enfant comptant pour 43 % des familles**<sup>1</sup>.

**Graphique 1** • Variation du nombre d'habitant-e-s du 17<sup>e</sup> arrondissement entre 1968 et 2017 selon le solde naturel et migratoire.



Source : Insee, RP 1968-2017.

**Graphique 2** • Répartition des ménages selon leur type en 2017.



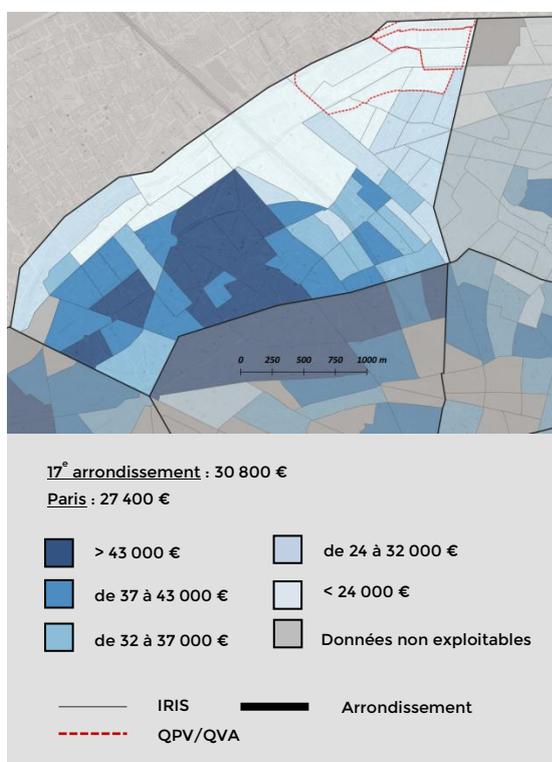
En lien avec cette structure démographique, le parc immobilier du 17<sup>e</sup> se caractérise par la **prédominance de studios et de T2** (plus de 5 résidences principales sur 10), mais aussi par une part importante **d'appartements de 5 pièces ou plus** (12 % des résidences principales), surtout localisés dans les quartiers Monceau et Ternes. Par ailleurs, l'arrondissement est marqué par **une suroccupation notable des résidences principales dans les quartiers de la politique de la ville** - qu'il s'agisse du quartier prioritaire (QPV) Porte de Saint-Ouen - Porte Pouchet ou du quartier de veille active (QVA) Porte de Clichy - Porte de Saint-Ouen - **ainsi que dans l'ensemble du quartier Curnonsky-Saussure**. Si les logements sociaux ne constituent que 14 % des résidences principales en 2017 (- 3 points de pourcentage par rapport à la capitale), leur nombre a largement progressé sur la période la plus récente, en lien avec la livraison importante de lots dans le cadre de l'opération Clichy - Batignolles. Ils sont pour beaucoup implantés **aux Portes du 17<sup>e</sup> et dans le quartier Curnonsky-Saussure**.

<sup>1</sup> Les familles incluent les couples avec et sans enfants ainsi que les familles monoparentales.

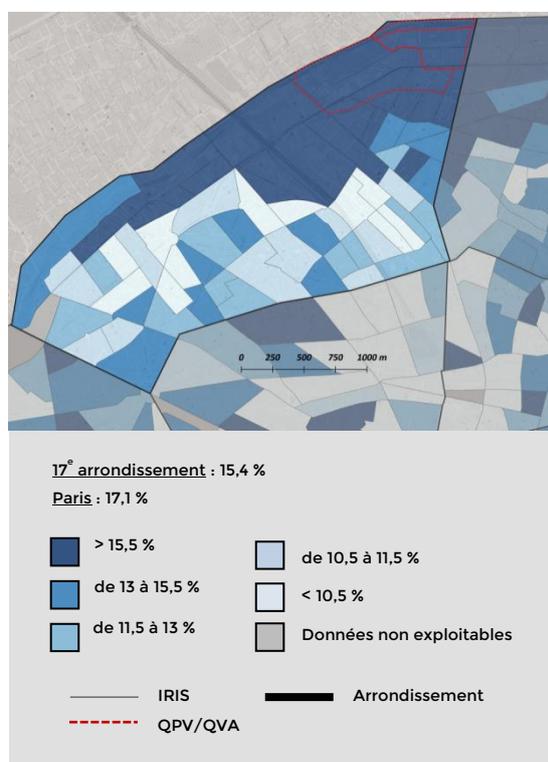
Dans l'ensemble, les indicateurs socio-économiques du 17<sup>e</sup> sont plus favorables que ceux de la capitale, qu'il s'agisse du revenu annuel médian des ménages (30 800 € par UC, + 3 400 € par rapport à la capitale), du taux de pauvreté (14 %, - 1 point de pourcentage) ou encore du niveau globale de couverture de l'offre sociale quelle que soit son type (aides au logement, aides aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc.). À l'échelle infra-territoriale, les indicateurs relatifs au niveau de vie des ménages sont en revanche assez hétérogènes. On observe une séparation entre d'une part les espaces situés à proximité du boulevard périphérique au nord et de part et d'autre du parc Martin Luther King, qui cumulent les signes de fragilité économique (chômage plus élevé, faible niveau de diplôme et forte proportion de familles nombreuses et monoparentales) ; et de l'autre, le sud de l'arrondissement (en particulier les quartiers Monceau et Ternes) qui accueille davantage de cadres et où les revenus des ménages font partie des plus élevés de la capitale.

À noter que le 17<sup>e</sup> arrondissement abrite depuis début 2020 le service de domiciliation Paris Adresse, géré par la Direction des Solidarités de la Ville de Paris, qui assure la mission de domiciliation des personnes sans domicile stable ou en habitat mobile ou précaire. En avril 2023, 3 126 allocataires du RSA était ainsi domicilié-e-s administrativement dans le 17<sup>e</sup> via le service Paris Adresse - sur environ 6 600 foyers bénéficiaires au total au sein de l'arrondissement sur la même période.

**Carte 1** · Revenu médian des ménages par unité de consommation, par IRIS en 2017



**Carte 2** · Part de la population de 15 ans ou plus non scolarisée et n'ayant aucun diplôme par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La plupart de ces données s'inscrivent dans un contexte de pré-crise sanitaire, dont l'impact ne peut pas être évalué avec les données constitutives des portraits d'arrondissement - en particulier sur la démographie parisienne. Elles permettent toutefois d'appréhender et de comprendre les tendances de long-terme socioéconomiques et démographiques des différents arrondissements de la capitale. Les travaux de l'Observatoire des impacts sociaux de la crise, démarche d'observation sociale partagée et partenariale portée depuis 2021 par la Ville de Paris, la Caf de Paris, le Samusocial de Paris et l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur), offrent des analyses complémentaires à partir de données plus récentes et de sources plus diverses (notes de conjonctures consultables sur [le site de l'Apur](#)).

# Préambule méthodologique

Les Portraits sociaux d'arrondissement sont une publication de l'Observatoire social de la Direction des Solidarités de la Ville de Paris. L'objectif de ces Portraits est de fournir aux Espaces Parisiens des Solidarités, aux mairies d'arrondissement, ainsi qu'à leur tissu associatif, entreprises et citoyens, des clés de lecture sur la situation sociale de leur territoire *via* la diffusion et l'analyse d'indicateurs variés. Lorsque les données le permettent, ces indicateurs sont étudiés à l'échelle des quartiers et des IRIS de l'arrondissement (*voir encadré 1*).

## Encadré 1 • Les IRIS et quartiers d'arrondissement

L'Insee a développé un découpage du territoire français en mailles de taille relativement homogène, de 2 000 habitant·e·s en moyenne. Elles sont appelées IRIS (Ilots regroupés pour l'information statistique) et constituent la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Un TRIRIS est une zone composée de plusieurs IRIS (généralement trois).

Les quartiers d'arrondissements auxquels les Portraits font référence sont ceux des Conseils de quartiers<sup>2</sup>.

Les Portraits sont organisés autour de 6 grandes thématiques, qui constituent chacune une partie pouvant être consultée indépendamment :

- Démographie et famille
- Logement
- Emploi, précarité et insertion
- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap
- Prévention et protection de l'enfance.

Les données mobilisées sont multiples : recensement de population de l'Insee (RP), données de la Caf, de Pôle Emploi, du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, etc.. Pour chaque indicateur, les différentes sources sont précisées. Il est à noter que les données de la statistique publique en général, et du recensement de la population en particulier, sont produites avec un décalage de plusieurs années par rapport à l'année de collecte, correspondant au temps nécessaire au retraitement et à la fiabilisation de la donnée (*voir encadré 2*). Toutefois, cette temporalité n'entame pas la pertinence de l'observation menée dans ces diagnostics car l'analyse et la compréhension des indicateurs d'un territoire proviennent de leur comparaison dans le temps et dans l'espace. Les évolutions statistiques s'observent à travers des tendances de fond, qui mettent en général plusieurs années à se dessiner.

À travers l'analyse des chiffres mobilisés dans les portraits, l'objectif de cette publication est donc d'identifier les spécificités de chaque arrondissement d'un point de vue territorial (par comparaison avec les moyennes parisienne, nationale, mais aussi celles des autres arrondissements), et temporel (en décrivant les évolutions constatées depuis les précédentes années étudiées).

## Encadré 2 • Le recensement de population de l'Insee

Depuis 2004, le recensement de la population s'appuie sur une collecte de données répartie sur cinq années. Il est millésimé à la date du milieu de la période de collecte (dite année « médiane »).

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, la collecte est exhaustive et a lieu tous les cinq ans : les communes sont réparties en cinq groupes et un groupe est recensé chaque année. Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, la collecte est organisée chaque année sur un échantillon de logements tiré dans le répertoire d'immeubles localisés, lequel est tenu à jour en continu : ainsi, 8 % des logements de Paris sont recensés annuellement, soit 40 % au total en 5 ans.

En raison du temps de traitement que nécessite l'exploitation de toutes les données utilisées dans les Portraits et par soucis de comparabilité entre les arrondissements, il a été décidé de mobiliser le recensement de population 2017 pour tous les territoires. Celui-ci est le résultat des collectes qui s'étalent de 2015 à 2019. S'il ne s'agit pas du millésime le plus récent diffusé par l'Insee, il ne précède que de deux années le dernier recensement exploitable à l'échelle des IRIS, qui date de 2019. Nous avons estimé que cette différence n'altérerait pas notre analyse, d'autant que les évolutions sur cette période pré-crise sanitaire pourraient être moins marquées que celles qui ont suivies cette dernière.

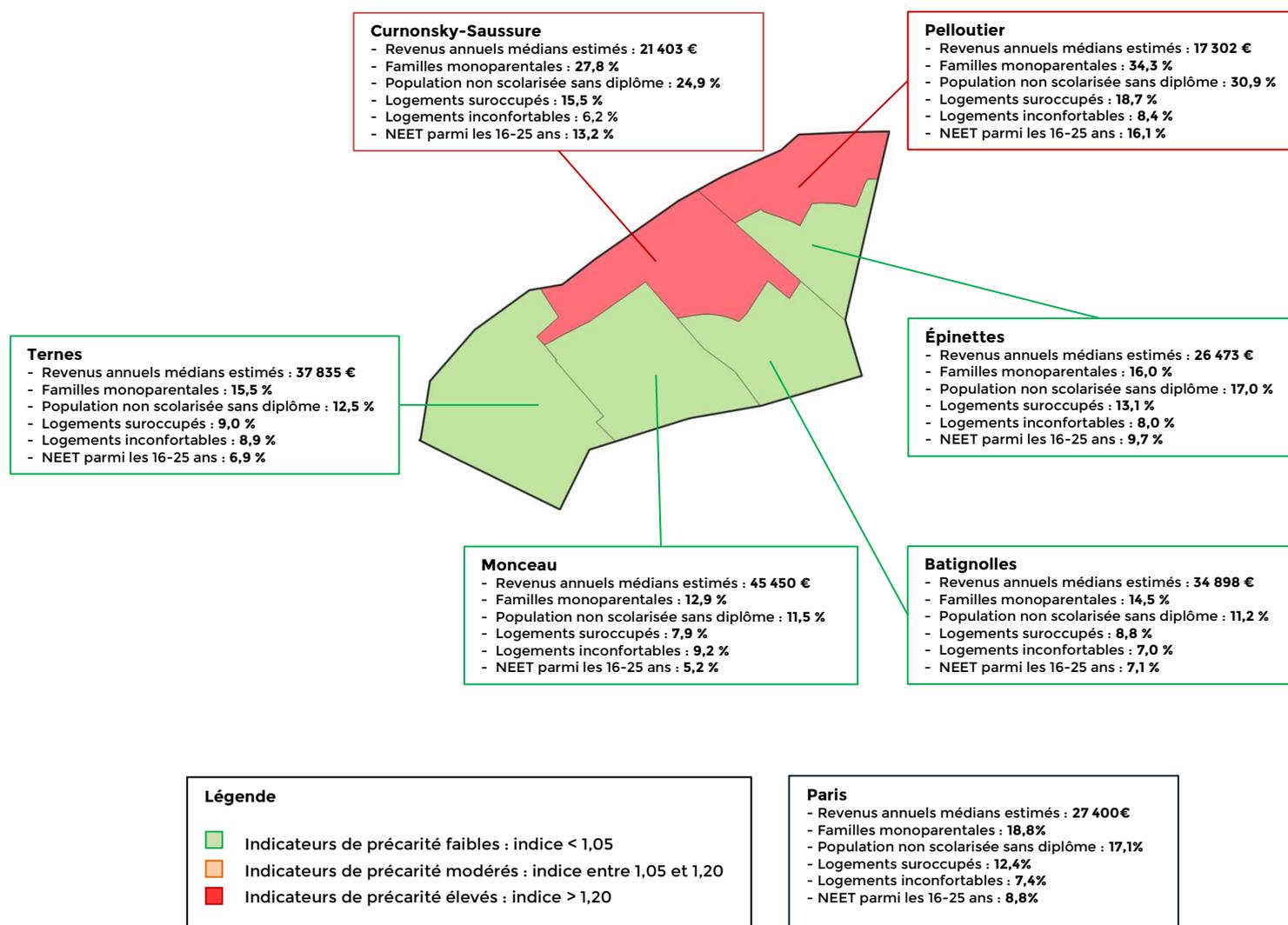
À noter enfin qu'en raison de la méthodologie de collecte, les recensements de population ne peuvent être comparés entre eux que si cinq ans (minimum) les séparent. Aussi dans les Portraits, les données de 2017 sont comparées à celles de 2012.

<sup>2</sup> Consultez [le site de la Ville de Paris](#) pour en savoir plus sur les Conseils de quartier.

Les millésimes des sources varient d'un indicateur à l'autre - de 2017 pour le recensement de population (*voir encadré 2*) à 2020 pour certaines données de la Caf. Au-delà de cette datation, l'Observatoire social s'attache à décrire les évolutions récentes que connaissent les indicateurs sociodémographiques de l'arrondissement, afin de mieux anticiper leur trajectoire.

Enfin, notons que l'analyse de certains indicateurs - en particulier les niveaux de recours aux différentes aides sociales facultatives de la Ville de Paris - appelle à une certaine prudence : en effet, leurs évolutions et les spécificités de certains arrondissements ne reflètent pas uniquement les besoins sociaux des habitant·e·s d'un territoire mais peuvent aussi s'expliquer par les logiques organisationnelles de la prise en charge (évolution du nombre de professionnel·le·s dans les services, changement de certaines conditions d'attribution, etc.).

# Typologie sociale des quartiers du 17<sup>e</sup> arrondissement



L'indice composite de typologie sociale permet d'identifier les quartiers dans lesquels les ménages cumulent des indicateurs de précarité économique et sociale en 2017. Il est construit à partir des six indicateurs suivants :

- Le niveau de vie médian des ménages
- La part de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles
- La part des personnes de plus de 15 ans sans diplôme
- La proportion de résidences principales en suroccupation
- La part de résidences principales inconfortables (sans salle de bain ni douche)
- La proportion de jeunes NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation) parmi les 16-25 ans

La valeur de référence de l'indice est obtenue à partir des 6 indicateurs de la capitale et vaut 1. Chaque quartier est ensuite comparé à cette référence : plus la valeur de l'indice excède 1, plus le quartier est confronté à une précarité sociale et économique importante ; à l'inverse, plus la valeur de l'indice se rapproche de 0, plus le quartier est préservé de cette précarité. Sur l'ensemble du territoire parisien, les indices de chaque quartier varie de 0,65 à 1,91.

# Chiffres clés

Thématique	Indicateurs	17 <sup>e</sup>		Paris	
		Effectif	Part	Effectif	Part
<b>Démographie</b>	Population (2017)	167 284		2 187 526	
	0-17 ans (2017)	28 660	17 %	363 127	17 %
	60-74 ans (2017)	22 582	13 %	310 118	14 %
	75 ans et plus (2017)	12 166	7 %	170 331	8 %
	Évolution de la population (2012-2017)	- 5 725	- 0,3 %/an	- 55 095	- 0,5 %/an
	Population de nationalité étrangère (2017)	22 056	13 %	314 314	14 %
	Densité de population (2017)	29 504 hab/km <sup>2</sup>		25 247 hab/km <sup>2</sup>	
<b>Ménages Familles Logement</b>	Taille moyenne des ménages	1,87		1,88	
	75 ans et plus vivant seuls (2017)	6 278	53 %	82 920	51 %
	Familles monoparentales (2017)	6 903	18 % (des familles)	96 618	19 % (des familles)
	Familles nombreuses (2017)	3 603	9 % (des familles)	42 808	8 % (des familles)
	Résidences principales locatives HLM (2017)	12 187	14 %	204 113	18 %
	Résidences principales suroccupées (2017)	9 579	11 %	141 100	12 %
	Résidences principales inconfortables (2017)	7 082	8 %	84 257	7 %
<b>Revenus et pauvreté</b>	Revenu annuel médian disponible par UC (2017)	30 800 €		27 400 €	
	Taux de pauvreté au seuil de 60 % (2017)	14 %		15 %	
	Allocataires Caf dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales (2019)	7 238	22 %	104 614	24 %
	Personnes en situation de rue décomptées lors de la Nuit de la Solidarité (2022)	82		2 829	
<b>Catégories socio- professionnelles</b>	Ouvrier-e-s parmi les actif-ve-s s (2017)	5 599	6 %	80 965	7 %
	Employé-e-s parmi les actif-ve-s (2017)	16 803	18 %	230 957	19 %
	Cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les actif-ve-s (2017)	46 602	49 %	551 898	46 %
	Population de 15 ans et plus, non scolarisée non diplômée (2017)	18 827	15 %	271 571	17 %
<b>Emploi et chômage</b>	Population au chômage parmi les 15-64 ans actifs (2017)	10 559	11 %	140 723	12 %
	Personnes en demande d'emploi en fin de mois, en catégorie A,B et C (31/12/19)	17 748		198 117	
	Salarié-e-s en contrats précaires (2017)	10 108	14 %	145 838	16 %
	NEET parmi les 16-25 ans (2017)	1 982	8 %	27 944	9 %
<b>Recours à l'offre sociale</b>	Nombre de foyers bénéficiaires du RSA (31/12/2019)	4 341		62 927	
	Population couverte par le RSA (31/12/2016)	7 187	4 %	101 892	5 %
	Nombre de foyers bénéficiaires d'une aide au logement Caf (31/12/2019)	15 765		232 866	
	Population couverte par une aide au logement Caf (31/12/2016)	14 650	15 %	385 686	18 %
	Bénéficiaires de l'AAEH parmi les moins de 20 ans (2019)	761	23 %	10 169	24 %
	Bénéficiaires de l'AAH parmi les 20-64 ans (2019)	1 973	18 %	31 178	22 %
	Bénéficiaires de l'APA domicile parmi les 60 ans et plus (31/12/2019)	1 062	3 %	18 253	4 %
	Mineur-e-s bénéficiant de mesures éducatives * (2019)	259	9 %	3 930	11 %
	Mineur-e-s confié-e-s à l'ASE* (2019)	127	4 %	2 106	6 %

\* hors MNA et situations non parisiennes

# Sommaire

■	<b>Démographie et familles</b> .....	<b>12</b>
	<b>Population du 17<sup>e</sup></b> .....	<b>12</b>
	La baisse de la population à l'échelle de l'arrondissement est en partie compensée par l'arrivée de nouveaux habitant-e-s dans l'éco-quartier Clichy-Batignolles.....	12
	La population du 17 <sup>e</sup> est un peu plus jeune qu'à Paris .....	13
	L'arrondissement enregistre une densité hétérogène mais globalement supérieure à celle de la capitale .....	13
	Les personnes de nationalité étrangère sont présentes dans des proportions similaires à Paris14	
	<b>Ménages et familles</b> .....	<b>14</b>
	Comme à Paris, les personnes seules constituent plus de la moitié des ménages .....	14
	Les familles monoparentales, qui voient leur effectif progresser depuis 2012, sont surreprésentées aux abords du boulevard périphérique et dans les quartiers de la politique de la ville .....	15
	Les familles nombreuses se concentrent elles aussi essentiellement aux Portes du 17 <sup>e</sup> , mais également dans le quartier Monceau .....	16
	À l'instar de la capitale, le 17 <sup>e</sup> est marqué par la forte présence de jeunes enfants, dont l'effectif connaît toutefois une nette diminution depuis 2012.....	16
	Les personnes isolées sont un peu moins âgées qu'à Paris et leur nombre est en légère augmentation depuis 2012 .....	17
	Les couples avec enfant(s) sont surreprésentés parmi les ménages couverts par les prestations de la Caf .....	17
■	<b>Logements</b> .....	<b>19</b>
	<b>Structure du parc de logements</b> .....	<b>19</b>
	En dépit de l'accroissement du parc de logements, le nombre de résidences principales est en baisse depuis 2012 .....	19
	Le taux de vacance est particulièrement élevé dans le quartier Ternes.....	19
	<b>Résidences principales</b> .....	<b>20</b>
	Le 17 <sup>e</sup> se caractérise par une forte proportion de ménages installés récemment au sein de son parc de logements .....	20
	À l'instar des logements parisiens, la moitié des résidences principales sont constituées de 1 ou 2 pièces .....	20
	Le nombre moyen de pièces par personne varie de 1,3 dans les quartiers Epinettes, Pelloutier et Curnonsky-Saussure à plus de 1,6 autour de la rue de Wagram.....	20
	La suroccupation des résidences principales est surtout localisée dans les quartiers de la politique de la ville et près de la Porte d'Asnières .....	21
	En dépit de l'ancienneté des bâtiments, la proportion de résidences sans salle de bain ni douche n'est pas beaucoup plus élevée qu'à Paris.....	21
	L'arrondissement accueille majoritairement des locataires, notamment du parc privé .....	22
	<b>Parc de logements sociaux</b> .....	<b>23</b>
	Les logements sociaux se concentrent essentiellement dans le nouveau quartier Clichy-Batignolles, ainsi qu'aux abords du boulevard périphérique .....	23

Le parc social, aux trois quart en PLAI et PLUS, est principalement fléché vers les ménages les plus modestes .....	23
Les prix au m <sup>2</sup> sont légèrement supérieurs à la moyenne de la capitale.....	24
<b>Aides au logement et prévention des expulsions .....</b>	<b>24</b>
Une personne sur six est couverte par une aide au logement de la Caf.....	24
Les familles sont surreprésentées parmi les foyers bénéficiaires du Fonds de solidarité pour le logement .....	25
Les ménages du 17 <sup>e</sup> sont globalement aussi couverts par les aides facultatives de la Ville de Paris que leurs équivalents parisiens.....	25
<b>■ Emploi, insertion et précarité.....</b>	<b>27</b>
<b>Catégories socioprofessionnelles et revenus .....</b>	<b>27</b>
La faible mixité sociale apparente à l'échelle de l'arrondissement masque de très importants contrastes entre quartiers .....	27
Le niveau de vie médian des ménages fait partie des plus élevés de la capitale entre Wagram et le Parc Monceau, tandis qu'il se situe parmi les plus faibles à proximité des Portes des Batignolles et de Saint Ouen.....	28
Comme à Paris, un ménage sur sept vit sous le seuil de pauvreté.....	28
<b>Activité, emploi et chômage.....</b>	<b>29</b>
La population de l'arrondissement est globalement davantage diplômée que l'ensemble de la population de la capitale .....	29
Comme à Paris, l'emploi précaire touche une personne salariée sur six .....	30
Le taux chômage est élevé dans les quartiers de la politique de la ville .....	30
Les personnes en demande d'emploi sont au chômage depuis moins longtemps qu'en moyenne au sein de la capitale .....	31
<b>Recours aux prestations et aides sociales .....</b>	<b>32</b>
La part d'individus couverts par le RSA est très légèrement inférieure à celle de Paris .....	32
Les aides extralégales et facultatives de la Ville de Paris destinées aux ménages les plus modestes couvrent pour beaucoup des besoins alimentaires.....	33
La dépendance aux prestations sociales est un peu moins marquée qu'à Paris.....	33
<b>Focus sur l'activité et la précarité des jeunes.....</b>	<b>34</b>
Les trajectoires scolaires des jeunes sont nettement plus courtes dans les quartiers Curnonsky-Saussure et Pelloutier.....	34
Le 17 <sup>e</sup> compte proportionnellement quasi autant de jeunes NEET que Paris.....	34
<b>Cartographie de la grande exclusion .....</b>	<b>35</b>
Lors de la Nuit de la Solidarité 2022, 81 personnes sans-abri ont été décomptées dans le 17 <sup>e</sup> ..	35
Le 17 <sup>e</sup> dispose de 1 068 places d'hébergement pérenne à destination des personnes sans domicile .....	36
<b>■ Personnes âgées .....</b>	<b>38</b>
<b>Démographie et mobilité .....</b>	<b>38</b>
Le vieillissement de la population est moins marqué qu'à Paris.....	38
Les séniors du 17 <sup>e</sup> qui quittent Paris le font moins pour entrer en établissement .....	38
<b>Précarité et logement.....</b>	<b>39</b>

Le niveau de vie des séniors est élevé entre le parc Monceau et la gare de Pereire Levallois, mais faible dans les quartiers de la politique de la Ville.....	39
La part de personnes âgées en logement inconfortable et en suroccupation est globalement faible.....	39
Le 17 <sup>e</sup> enregistre un taux de couverture du minimum vieillesse proche de celui de la capitale.	39
<b>Isolement et perte d'autonomie.....</b>	<b>40</b>
La proportion de personnes âgées isolées dans un grand logement est un peu plus forte qu'au sein de la capitale .....	40
La tendance à la « cohabitation intergénérationnelle » est équivalente à celle de Paris.....	40
La proportion de 65 ans ou plus bénéficiaires de l'APA est mesurée.....	41
<b>Indice composite de vulnérabilité des séniors .....</b>	<b>41</b>
<b>Cartographie de l'offre destinée aux séniors.....</b>	<b>42</b>
<b>■ Personnes en situation de handicap.....</b>	<b>43</b>
<b>Les enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'AAEH .....</b>	<b>43</b>
Les enfants en situation de handicap sont présent·e·s dans des proportions similaires à Paris	43
La composition familiale des ménages bénéficiaires de l'AAEH reflète celle de l'ensemble de la population de l'arrondissement .....	43
Les familles allocataires du 17 <sup>e</sup> sont un peu moins confrontées à des situations de pauvreté...	44
<b>Les adultes reconnus en situation de handicap bénéficiaires de l'AAH.....</b>	<b>44</b>
La proportion d'adultes en situation de handicap dans le 17 <sup>e</sup> est très légèrement inférieure à celle de la capitale .....	44
La majorité des personnes bénéficiant de l'AAH dans le 17 <sup>e</sup> vivent seules et sont légèrement plus jeunes qu'à Paris .....	45
Quatre bénéficiaires de l'AAH sur dix vivent sous le seuil de pauvreté.....	45
<b>Accompagnement et autres aides sociales à destination des personnes en situation de handicap .....</b>	<b>46</b>
La proportion de bénéficiaires de la PCH est équivalente à celle de la capitale .....	46
Le niveau de recours à Paris Solidarité parmi les bénéficiaires de l'AAH est un peu plus élevé que la moyenne parisienne .....	46
<b>Cartographie des établissements à destination des personnes en situation de handicap .....</b>	<b>48</b>
Le 17 <sup>e</sup> abrite un foyer d'accueil médicalisé... ..	48
... et cinq établissements proposant des services d'accompagnement aux personnes en situation de handicap.....	49
<b>■ Prévention et protection de l'enfance .....</b>	<b>50</b>
<b>Prévention spécialisée et service social scolaire .....</b>	<b>50</b>
Le territoire est en partie couvert par la prévention spécialisée.....	50
Le nombre d'enfants accompagné·e·s par un service social scolaire connaît une hausse constante depuis l'année académique 2018-2019 .....	50
<b>La prise en charge en protection de l'enfance sur le territoire .....</b>	<b>51</b>
Le nombre d'informations préoccupantes remontées au titre de la protection de l'enfance s'élève à 370 en 2021 .....	51
Les aides financières au titre de la protection de l'enfance couvrent majoritairement des besoins alimentaires.....	51

Une faible proportion de jeunes du 17 <sup>e</sup> arrondissement bénéficient d'une action éducative .....	51
La part de mineur·e·s concerné·e·s par une mesure de placement est elle aussi relativement faible.....	52
<b>Cartographie des services parisiens de protection de l'enfance.....</b>	<b>53</b>
■ <b>Glossaire .....</b>	<b>54</b>
■ <b>Données et contact.....</b>	<b>56</b>

## ■ Démographie et familles

### Population du 17<sup>e</sup>

#### La baisse de la population à l'échelle de l'arrondissement est en partie compensée par l'arrivée de nouveaux habitant·e·s dans l'éco-quartier Clichy-Batignolles

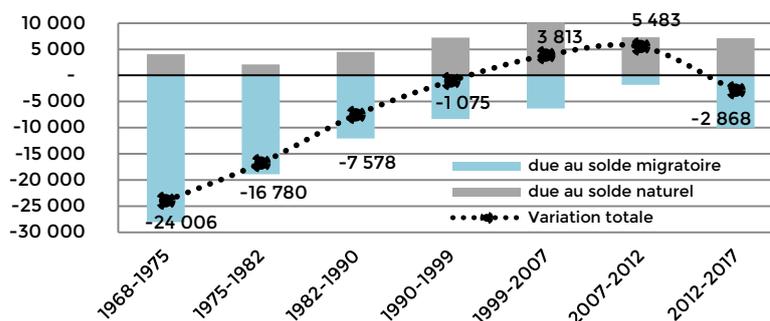
Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le 17<sup>e</sup> arrondissement compte un peu plus de **167 300 habitant·e·s, soit 8 % de la population parisienne**. Après une importante croissance démographique entre 1999 à 2012, la tendance est à la baisse sur les cinq dernières années du recensement : le territoire a perdu environ 2 900 habitant·e·s entre 2012 et 2017, ce qui correspond à une diminution moyenne de **- 0,3 %/an** - un rythme qui reste lent et moins rapide que le rythme parisien (- 0,5 %/an).

Le solde naturel positif étant quasi stable depuis 2007 (+ 7 100 personnes sur la période 2012-2017),

les fluctuations de la population sont essentiellement dues **aux variations du solde migratoire, dont le déficit s'est fortement creusé** (- 10 000 individus sur la même période).

À l'échelle infra-arrondissement, le quartier Curnonsky-Saussure se démarquent par la croissance démographique qu'il enregistre, à + 2,4 %/an en moyenne sur la période 2012-2017, **en lien avec la livraison importante de logements dans le cadre de l'opération Clichy-Batignolles<sup>3</sup>**. En revanche, tous les autres quartiers du 17<sup>e</sup> connaissent une baisse de leur population. Elle est particulièrement forte dans celui de **Pelloutier (- 2,1%/an)** et plus légère dans ceux de Ternes (- 0,7%/an), Monceau (- 0,7%/an), Epinettes (- 0,6 %/an) et Batignolles (- 0,5 %/an).

Variation du nombre d'habitants du 17<sup>e</sup> arrondissement entre 1968 et 2017 selon le solde naturel et migratoire



Source : Insee, RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2007, 2012 et 2017, Etat civil.

Carte 1 · Evolution annuelle de la population par IRIS entre 2012 et 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

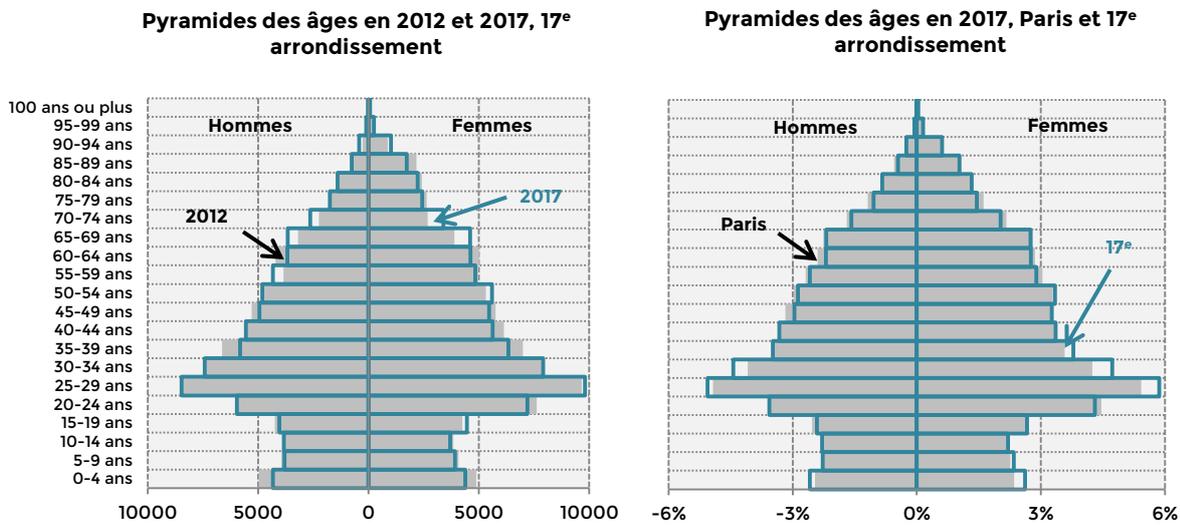
<sup>3</sup> Il convient de noter que le recensement de population de 2017 ne permet de capter qu'une partie de l'évolution induite par l'opération Clichy-Batignolles puisque les nouveaux logements ont été livrés progressivement à partir de 2012 et que l'achèvement complet du projet est prévu en 2023. Le nouvel éco-quartier accueillera alors 7 500 habitant·e·s.

## La population du 17<sup>e</sup> est un peu plus jeune qu'à Paris

La population du 17<sup>e</sup> se distingue de celle la capitale par une **légère surreprésentation des habitant-e-s de 25 à 35 ans** (21,7% des habitant-e-s de l'arrondissement, + 1,5 points de pourcentage par rapport à la population parisienne totale) et **des jeunes enfants de moins de 12 ans** (11,7%, + 0,5 points de pourcentage). À l'inverse, la **part des personnes âgées de 45 ans ou plus est plus faible dans le 17<sup>e</sup>** que dans l'ensemble du territoire parisien (38,7% des habitant-e-s, - 1,7 point de pourcentage).

Sur les cinq dernières années du recensement, l'évolution de la pyramide des âges dans le 17<sup>e</sup> s'inscrit dans un **contexte global de vieillissement démographique**. Les séniors de 65 ans ou plus enregistrent ainsi une hausse d'effectif de plus de 1 850 personnes entre 2012 et 2017 - essentiellement tirée par l'augmentation de la population des 65-74 ans. À l'inverse, le nombre d'habitant-e-s de moins de 45 ans a diminué de près de 3 700 personnes.

Logiquement, **l'âge moyen de la population de l'arrondissement a connu une légère hausse** par rapport à 2012 (+ 0,6 ans) : il s'établit à 39,7 ans en 2017, en-dessous de la moyenne parisienne à 40,4 ans.

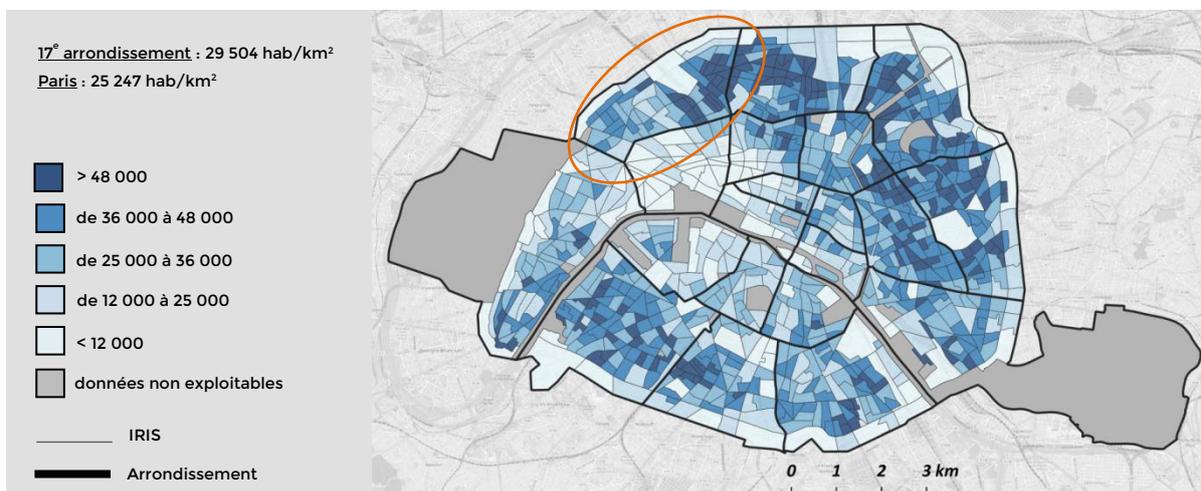


Source : Insee, RP 2012 et 2017.

L'**espérance de vie à la naissance est très légèrement plus élevée chez les habitant-e-s du 17<sup>e</sup>** que dans la capitale, et ce quel que soit le sexe. Elle atteint 87,6 ans chez les femmes, contre 87,1 ans à l'échelle parisienne, et 82,2 ans chez les hommes, contre 81,6 à Paris.

## L'arrondissement enregistre une densité hétérogène mais globalement supérieure à celle de la capitale

Carte 2 · Densité de la population parisienne par IRIS en 2017 (hab/km<sup>2</sup>)



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

En 2017, la densité de population du 17<sup>e</sup> arrondissement s'élève à un peu plus de 29 500 habitant·e-s/km<sup>2</sup>, contre 25 250 habitant·e-s/km<sup>2</sup> (hors bois) à Paris. À une échelle plus fine, cette valeur est toutefois très hétérogène : les espaces qui concentrent les densités les plus élevées se situent dans la moitié est de l'arrondissement, en particulier dans les quartiers Epinettes (53 400 habitant·e-s/km<sup>2</sup>) et Batignolles (47 200 habitant·e-s/km<sup>2</sup>) ; à l'inverse, les quartiers Pelloutier (13 800 habitant·e-s/km<sup>2</sup>) et Curnonsky-Saussure (20 100 habitant·e-s/km<sup>2</sup>) se caractérisent par des densités assez basses, notamment en raison de la présence du cimetière des Batignolles et du Stade Max Roussié pour l'un et d'une emprise foncière historiquement occupée par des activités logistiques pour l'autre. À noter que l'achèvement de l'opération Clichy-Batignolles devrait conduire à l'augmentation de l'occupation du quartier Curnonsky-Saussure à terme. Les abords du boulevard périphérique sont également peu denses.

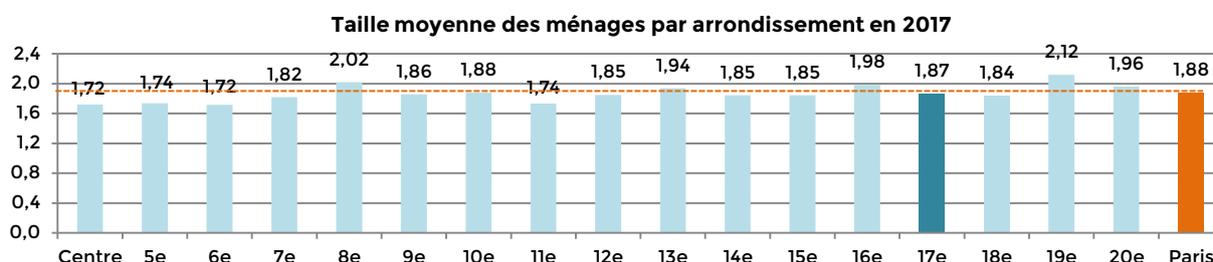
## Les personnes de nationalité étrangère sont présentes dans des proportions similaires à Paris

Près de 22 100 personnes de nationalité étrangère habitent dans le 17<sup>e</sup> arrondissement en 2017. Elles représentent 13 % des habitant·e-s. À titre de comparaison, les habitant·e-s de la capitale de nationalité étrangère représentent 14 % des Parisien·ne-s. Leur nombre a diminué de - 1,5 %/an en moyenne entre 2012 et 2017 dans le 17<sup>e</sup>, à un rythme plus rapide que la baisse de la population générale de l'arrondissement (- 0,3 %/an) et celle de la population étrangère à Paris (- 1,1 %/an).

## Ménages et familles

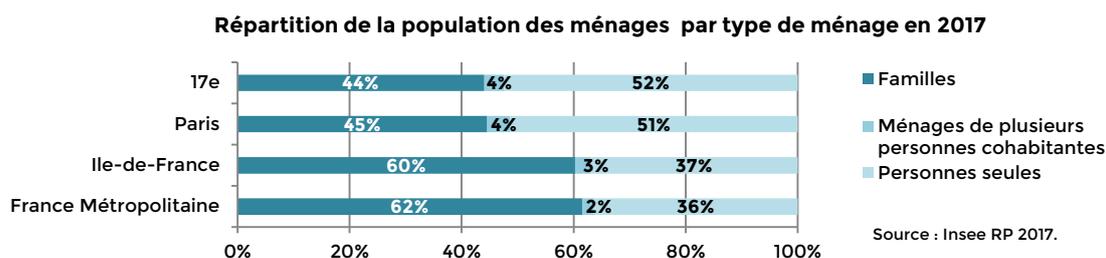
### Comme à Paris, les personnes seules constituent plus de la moitié des ménages

En 2017, le 17<sup>e</sup> arrondissement compte plus de 88 700 ménages. La taille moyenne des ménages est de 1,87 personne par résidence principale - un chiffre quasi stable par rapport à 2012 et équivalent à la moyenne parisienne, à 1,88. À titre de comparaison, la taille moyenne des ménages en France métropolitaine est sensiblement plus élevée, à 2,20.



Source : Insee, RP 2017.

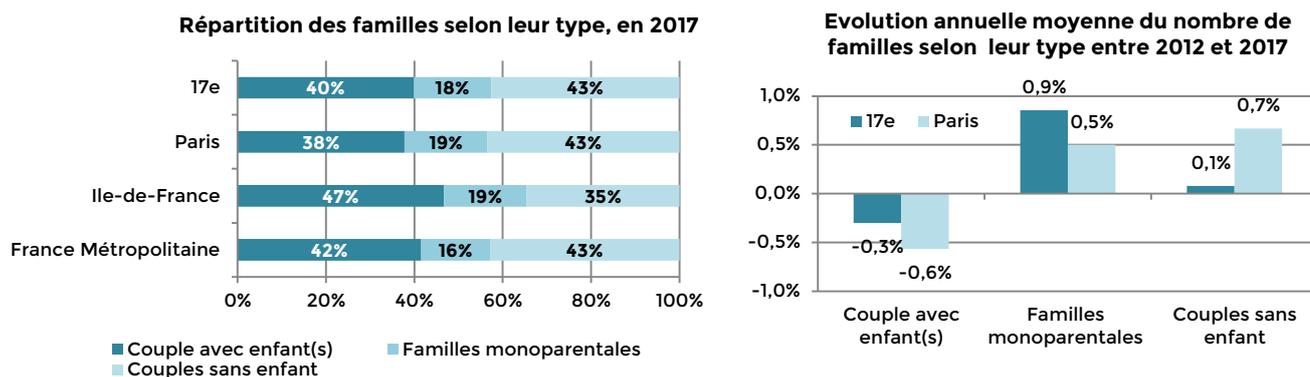
Cette différence s'explique par le profil singulier des ménages de l'arrondissement par rapport au territoire national. Les familles<sup>4</sup> y sont en effet sous-représentées : elles comptent pour 44 % des ménages, contre 62 % en moyenne en France métropolitaine ; tandis que les personnes seules sont proportionnellement plus nombreuses : elles représentent 52 % des ménages de l'arrondissement, contre 36 % des ménages métropolitains. À ce titre, le 17<sup>e</sup> s'inscrit dans une spécificité très parisienne.



<sup>4</sup> Les familles englobent les ménages de couples avec ou sans enfant(s), ainsi que les familles monoparentales.

Entre 2012 et 2017, le nombre de ménages dans l'arrondissement a peu diminué, à un rythme moyen de - 0,2 %/an, soit 750 ménages en moins sur la période au total. Cette baisse est exclusivement tirée par celle des ménages de plusieurs personnes cohabitantes<sup>5</sup> (- 6,5 %/an). Le nombre de familles est quant à lui resté stable, et l'effectif de personnes seules a très légèrement progressé (+ 0,2 %/an). Ces évolutions sont proches de ce qui est observé en moyenne à Paris.

## Les familles monoparentales, qui voient leur effectif progresser depuis 2012, sont surreprésentées aux abords du boulevard périphérique et dans les quartiers de la politique de la ville

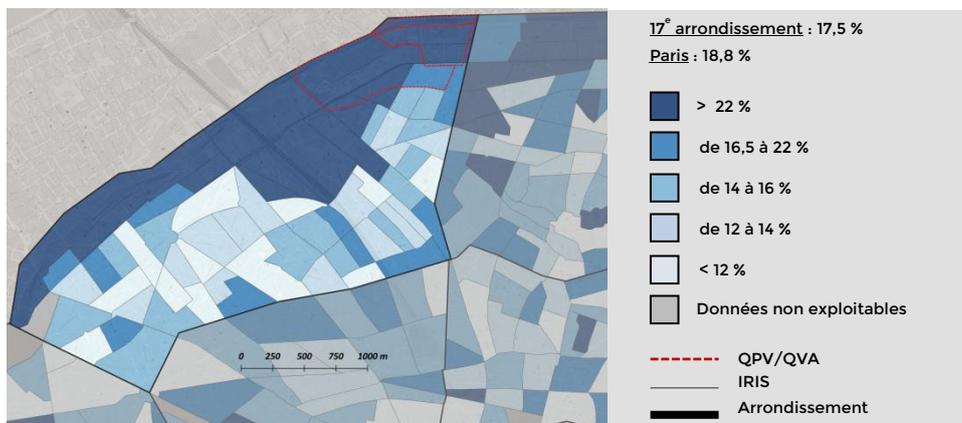


Source : Insee RP 2012 et 2017.

La répartition des familles selon leur type dans le 17<sup>e</sup> est proche de la répartition parisienne : les couples sans enfant constituent ainsi 43 % des familles (- 1 point de pourcentage), les couples avec enfant(s) 40 % (+ 2 points de pourcentage) et les familles monoparentales 18 % (- 1 point de pourcentage)<sup>6</sup>. À noter que l'effectif de familles monoparentales a progressé de + 0,9 %/an en moyenne entre 2012 et 2017 - un rythme plus rapide que la moyenne parisienne - tandis que le nombre de couples avec enfant(s) a reculé de - 0,3 %/an en moyenne sur la même période.

À l'échelle infra-territoriale, on constate que les familles monoparentales sont nettement plus représentées dans les quartiers Curnonsky - Saussure (28 % de l'ensemble des familles) et Pelloutier (34 %) - où se situe le quartier de veille active (QVA) Porte de Clichy - Porte de Saint-Ouest et le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) Porte de Saint-Ouest - Porte Pouchet - ainsi que dans les îlots situés à proximité du boulevard périphérique dans le quartier Ternes (plus de 22 %). A contrario, la part de familles monoparentales est globalement faible dans les quartiers Monceau (13 %), Batignolles (15 %) et Epinettes (16 %).

Carte 3 · Part de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles, par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

<sup>5</sup> Les ménages de plusieurs personnes cohabitantes regroupent les ménages complexes qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées partageant habituellement le même domicile. Ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation.

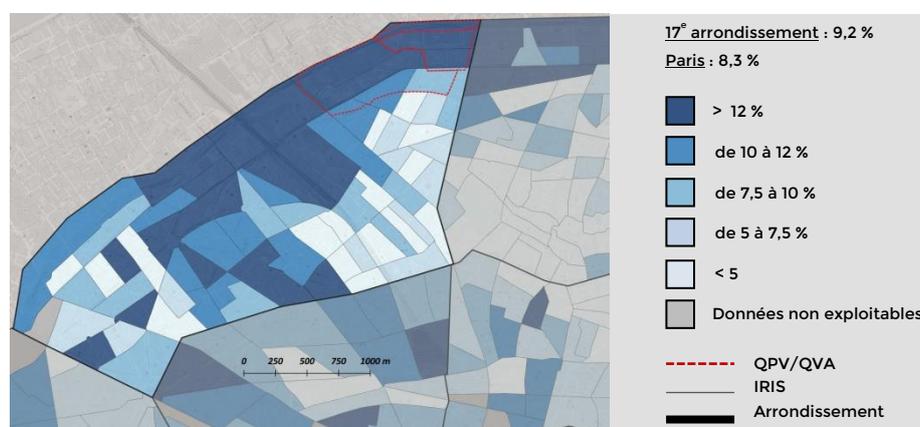
<sup>6</sup> En raison de l'usage d'arrondis entiers dans le graphique ci-dessus, un léger décalage apparaît dans le texte - qui calcule la différence en points de pourcentage entre deux valeurs non-arrondies.

## Les familles nombreuses se concentrent elles aussi essentiellement aux Portes du 17<sup>e</sup>, mais également dans le quartier Monceau

Les familles de trois enfants ou plus de moins de 25 ans, dites **familles nombreuses**, sont **3 600 dans le 17<sup>e</sup>**. Elles représentent **9 % des familles de l'arrondissement** - une proportion légèrement supérieure à celle de la capitale (+ 1 point de pourcentage). À une échelle plus fine, on constate que leur répartition géographique recouvre pour partie celle des familles monoparentales : les familles nombreuses sont en effet sensiblement plus représentées dans les quartiers Curnonsky-Saussure (15 %) et Pelloutier (13 %), tandis qu'elles le sont moins dans les quartiers Epinettes (6 %) et Batignolles (6 %). Par ailleurs, le quartier Monceau se caractérise lui aussi par un part importante de familles nombreuses (12 %).

À noter qu'on dénombre **600 familles monoparentales nombreuses** dans le 17<sup>e</sup>. Elles représentent **11,1 % des familles monoparentales** composées d'au moins un enfant de moins de 25 ans au sein de l'arrondissement - une proportion un peu plus élevée que celle de Paris (10,6 %) mais inférieure à celles de l'Île-de-France (13,8 %) et la France métropolitaine (12,6 %).

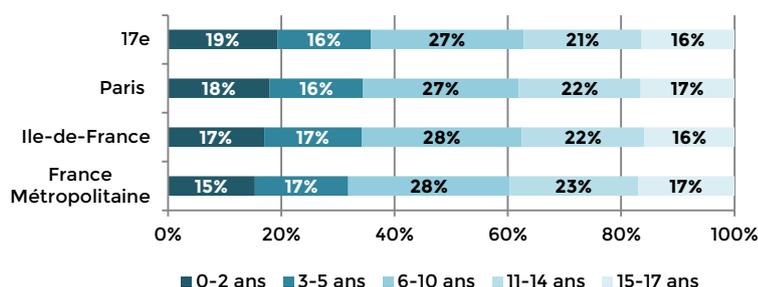
Carte 4 · Part de familles nombreuses parmi l'ensemble des familles, par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

## À l'instar de la capitale, le 17<sup>e</sup> est marqué par la forte présence de jeunes enfants, dont l'effectif connaît toutefois une nette diminution depuis 2012

Répartition des mineur-e-s par classes d'âges en 2017



Source : Insee RP 2017.

Le 17<sup>e</sup> compte plus de **28 600 enfants de 0 à 17 ans en 2017**. Leur part dans la population totale s'établit ainsi à **17,1 %**, contre **16,6 %** à Paris. Leur répartition par tranche d'âge est très proche de ce qui est observé à l'échelle de la capitale : les 0-2 ans y sont surreprésentés par rapport à la moyenne nationale (19 % de l'ensemble des mineur-e-s, + 4 points de pourcentage par rapport à la France métropolitaine), tandis que les plus de 11 ans sont sous-représentés (37 %, - 3 points de pourcentage).

Entre 2012 et 2017, le nombre de mineur-e-s a diminué de **1 600 personnes dans le 17<sup>e</sup>**, ce qui correspond à un baisse moyenne de **- 1,1 %/an**. Cette évolution suit la tendance de Paris - qui enregistre un recul annuel moyen de ces effectifs équivalent. Si toutes les classes d'âges sont concernées par cette baisse, elle touche plus nettement les enfants de 5 ans et moins (**- 2,3 %/an** en moyenne dans le 17<sup>e</sup>), en lien avec la **diminution des naissances enregistrée au cours des années précédentes**.

Les **21 700 jeunes de 15-24 ans du 17<sup>e</sup>** représentent **12,9 % de la population** de l'arrondissement. Cette proportion est légèrement plus faible que celle des Parisien-ne-s appartenant à la même tranche d'âge, qui constituent **13,3 %** des habitant-e-s de la capitale.

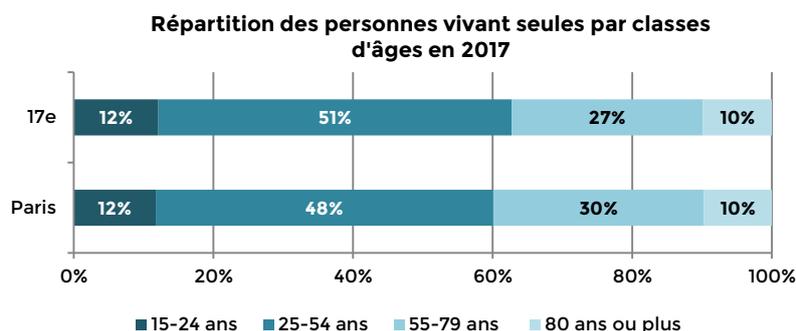
À l'échelle infra-territoriale, on constate que la population âgée de 15 à 24 ans est plus fortement représentée entre la Porte Maillot et la Porte de Champerret (16 %), de part et d'autre des lignes de chemin de fer dans le quartier Curnonsky-Saussure (16 %) ainsi qu'à proximité de la gare Pereire Levallois (15 %). À l'inverse, ce groupe d'âges constitue moins de 10 % de la population dans certains IRIS du quartier des Batignolles.

Carte 5 · Part des 15-24 ans parmi l'ensemble de la population, par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

## Les personnes isolées sont un peu moins âgées qu'à Paris et leur nombre est en légère augmentation depuis 2012



Source : Insee RP 2017.

Parmi les 46 500 personnes vivant seules en 2017 dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, 51 % ont entre 25 et 54 ans - une proportion plus forte que celle observée à l'échelle parisienne, à 48 %. À l'inverse, les 55-79 ans sont moins représenté-e-s parmi les personnes seules, comptant pour 27 % d'entre elles - contre 30 % au sein de la capitale. Cette différence est en partie le reflet de la surreprésentation des habitant-e-s de 25 à 35 ans dans le 17<sup>e</sup>. Le

nombre de ménages d'une seule personne a très légèrement progressé entre 2012 et 2017, avec environ 500 personnes seules supplémentaires recensées sur la période (+ 0,2 %/an) - dans un contexte de déclin démographique (- 0,3 %/an).

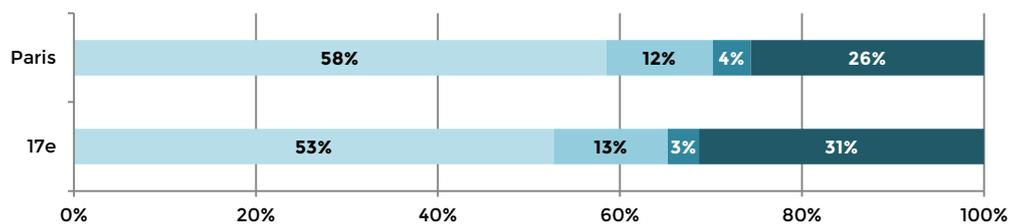
À une échelle plus fine, on constate que les personnes seules sont surreprésentées dans les quartiers Batignolles et Epinettes, tous les deux à la frontière du 18<sup>e</sup> l'arrondissement, où elles constituent respectivement 56 % et 58 % des ménages - contre 52 % au total dans le 17<sup>e</sup>. À l'inverse, elles sont beaucoup moins présentes dans les quartiers Curnonsky-Saussure et Monceau où elles comptent pour moins de 47 % des ménages.

## Les couples avec enfant(s) sont surreprésentés parmi les ménages couverts par les prestations de la Caf

Au total dans l'arrondissement, près de 32 300 ménages ont recours à une prestation de la Caf (toute allocation confondue) au 31 décembre 2019. Parmi ces ménages, 31 % sont des couples avec enfant(s) (+ 5 points de pourcentage par rapport à Paris), tandis que 53 % sont des personnes seules (- 5 points de pourcentage). Les familles monoparentales constituent 13 % des bénéficiaires (+ 1 point de pourcentage) et les couples sans enfant 3 % (- 1 point de pourcentage).

Par ailleurs au 31 décembre 2019, 726 familles monoparentales sont bénéficiaires de l'Allocation de soutien familial (ASF) compensant l'absence de versement de pension alimentaire - ce qui représente, comme à Paris, moins de 10 % des familles monoparentales du 17<sup>e</sup>.

Répartition des foyers allocataires CAF par type de ménages au 31 décembre 2019



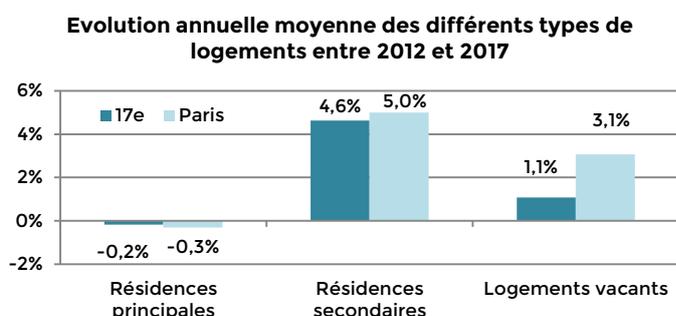
Source : Caf.

■ Personnes seules      ■ Familles monoparentales  
 ■ couples sans enfant      ■ couples avec enfant(s)

## ■ Logements

### Structure du parc de logements

En dépit de l'accroissement du parc de logements, le nombre de résidences principales est en baisse depuis 2012



Source : Insee RP 2012 et 2017.

En 2017, le 17<sup>e</sup> compte 105 600 logements, un chiffre en hausse de + 0,2 %/an en moyenne depuis 2012 (+1200 logements au total) - notamment en lien avec l'opération Clichy-Batignolles <sup>7</sup>. Cette augmentation est toutefois moins marquée que celle que l'on observe à Paris, qui enregistre une hausse moyenne de logements de + 0,4 %/an sur la même période. Parmi ces logements, **84 % sont des résidences principales, 7 % sont des résidences secondaires et 9 % sont des logements vacants.**

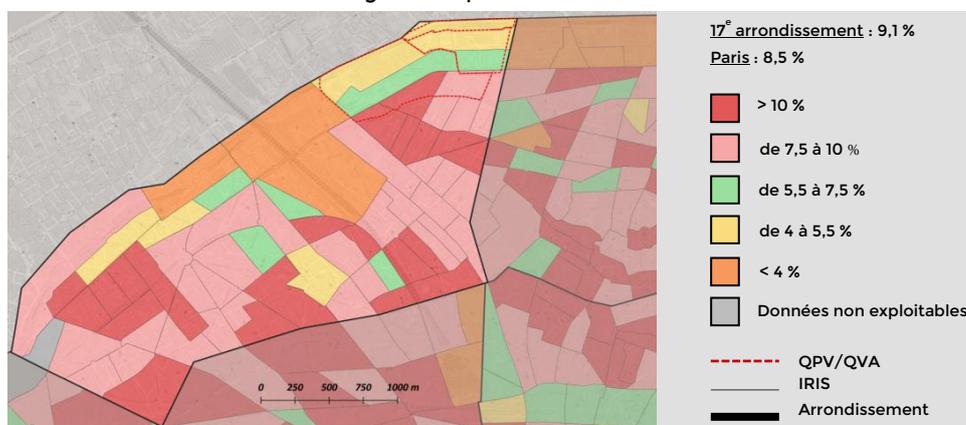
En dépit de l'accroissement du parc de logements, le nombre de résidences principales a diminué de - 0,2 %/an en moyenne dans l'arrondissement sous l'effet de l'augmentation du nombre de résidences secondaires (+ 4,6 %/an) et de logements vacants (+ 1,1 %/an). Ces évolutions sont globalement proches de celles de la capitale.

### Le taux de vacance est particulièrement élevé dans le quartier Ternes

Pour rappel, on considère que le marché de l'immobilier est optimum lorsque le taux de vacance est compris entre 5,5 % et 7,5 % : un taux inférieur à cette fourchette suggère une tension immobilière trop forte, tandis qu'un taux supérieur traduit une surabondance de logements ou l'inadéquation du parc (par exemple des prix trop hauts). Le taux de vacance du 17<sup>e</sup>, à 9 %, est donc relativement élevé. **Il dépasse légèrement le taux parisien (+ 0,6 points de pourcentage).**

Le phénomène varie toutefois sensiblement au sein de l'arrondissement : le quartier Curnonsky-Saussure (5,5 %) et les IRIS situés entre la Porte de Saint-Ouen et Porte de Clichy (5 %) enregistrent ainsi un taux de vacance très bas. À l'inverse, le quartier Ternes (10 %) se caractérise par un taux de vacance très élevée sur presque l'ensemble de sa surface.

Carte 6 · Taux de vacance des logements par IRIS en 2017

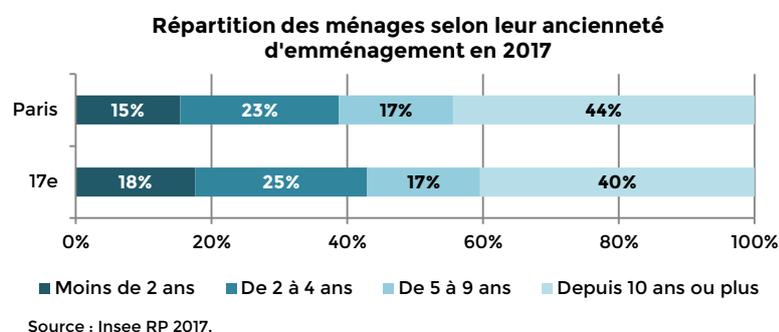


Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

<sup>7</sup> Il convient de noter que le recensement de population de 2017 ne permet de capter qu'une partie de l'évolution induite par l'opération Clichy-Batignolles puisque les nouveaux logements ont été livrés progressivement à partir de 2012 et que l'achèvement complet du projet est prévu en 2023. Le nouvel éco-quartier accueillera alors 3 400 habitant·e·s.

## Résidences principales

### Le 17<sup>e</sup> se caractérise par une forte proportion de ménages installés récemment au sein de son parc de logements

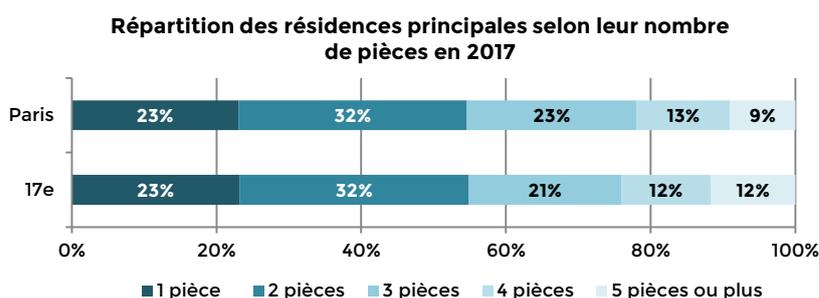


En 2017, plus de 15 600 ménages se sont installés il y a moins de 2 ans dans le 17<sup>e</sup>, soit 19 % des ménages, et 22 500 ont emménagé il y a entre 2 et 4 ans, soit 25 % d'entre eux - des parts plus importantes que celles observées à Paris (15 % et 23 % respectivement). Ces chiffres sont en partie le reflet de l'installation récente de nouveaux ménages dans le cadre de l'opération Clichy-Batignolles. Les ménages ayant emménagé depuis plus de 10 ans

représentent quant à eux seulement 40 % des ménages du 17<sup>e</sup> - une part à l'inverse inférieure à celle de la capitale, à 44 %.

### À l'instar des logements parisiens, la moitié des résidences principales sont constituées de 1 ou 2 pièces

En 2017, parmi les 88 700 résidences principales du 17<sup>e</sup>, plus de la moitié sont des logements de 1 ou 2 pièces, une proportion équivalente à Paris. Les T3 (21 %, - 2 points de pourcentage par rapport à Paris) et les T4 (12 %, - 1 point de pourcentage) constituent l'essentiel du reste du parc de logements mais sont légèrement sous-représentés. *A contrario*, l'arrondissement se caractérise par une part importante d'appartements 5 pièces ou plus parmi l'ensemble de ses résidences principales (12 %, + 3 points de pourcentage).

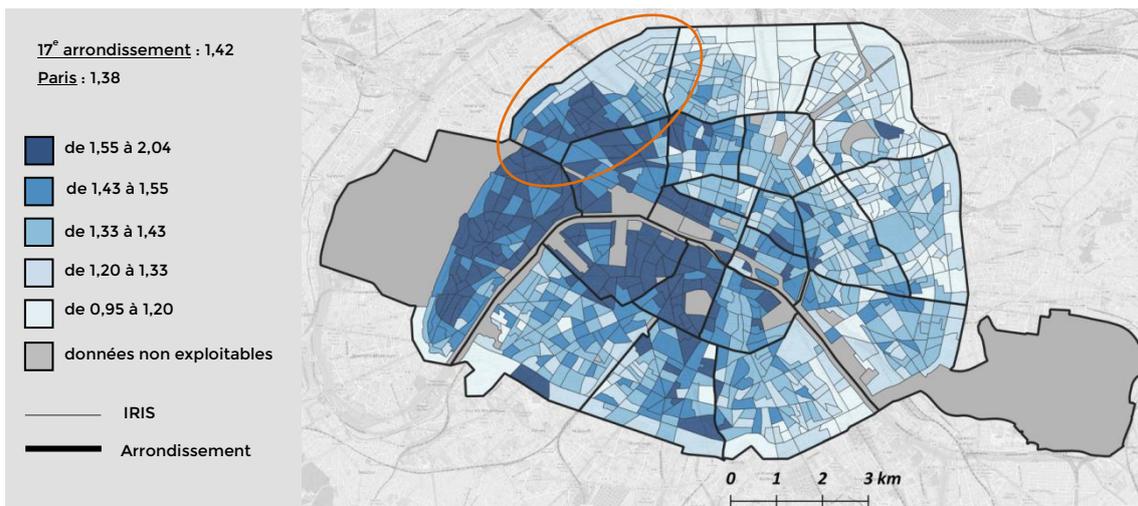


La surface des logements reflète cette singularité. Ceux de plus de 100 m<sup>2</sup> (*a priori* plutôt des appartements de 5 pièces ou plus) sont en effet proportionnellement plus nombreux dans le 17<sup>e</sup>, où ils constituent 13 % des résidences principales, contre 10 % à Paris. Pour le reste, la répartition des résidences principales par surface d'habitation est proche de la moyenne parisienne.

### Le nombre moyen de pièces par personne varie de 1,3 dans les quartiers Epinettes, Pelloutier et Curnonsky-Saussure à plus de 1,6 autour de la rue de Wagram

Alors que le nombre moyen de pièces par personne s'élève à 1,38 à Paris, il est un peu plus élevé dans le 17<sup>e</sup>, à 1,42. Ce chiffre cache toutefois de fortes disparités à une échelle plus fine : dans la moitié ouest du territoire, les quartiers Monceau (1,61) et Ternes (1,51) se distinguent en effet par un nombre de pièces par personne bien plus important que la moyenne de l'arrondissement. À l'inverse, les quartiers Curnonsky-Saussure (1,26), Epinettes (1,29) et Pelloutier (1,23), au nord-est, sont ceux où ce chiffre est le plus bas.

**Carte 7** · Nombre moyen de pièces par personne par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

## La suroccupation des résidences principales est surtout localisée dans les quartiers de la politique de la ville et près de la Porte d'Asnières

Pour qu'un logement ne soit pas trop petit pour ses occupants (hors studio d'une seule personne) selon l'Insee, il doit se composer d'au moins une pièce de séjour ; une pièce pour chaque couple ; une pièce pour chaque autre adulte de 19 ans ou plus ; une pièce pour deux enfants s'ils ont le même sexe ou ont moins de 7 ans ; et une pièce par enfant sinon. Selon cette définition, en 2017, **10,8 % des résidences principales (hors studio d'une seule personne) sont en situation de suroccupation dans le 17<sup>e</sup>**, soit près de 17 000 logements. Cette proportion est un peu moins élevée que les moyennes parisienne (12,4 %) et francilienne (11,3 %).

**Carte 8** · Part de logements suroccupés parmi les résidences principales (hors studio), par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

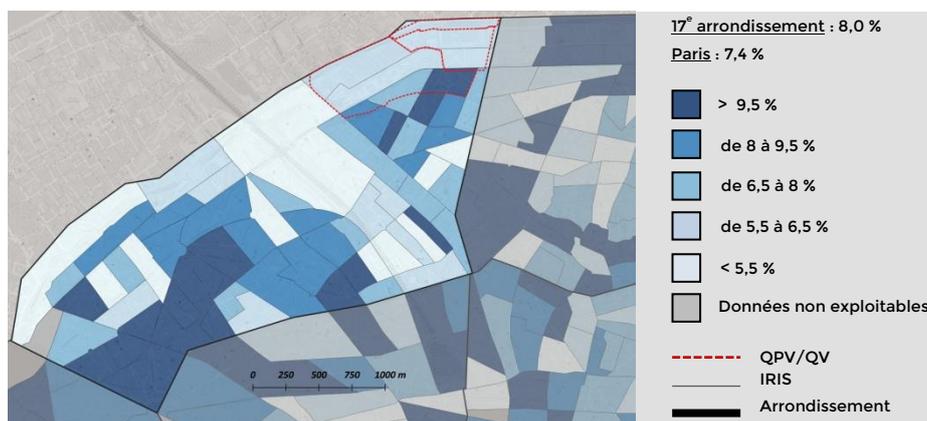
Le phénomène concerne essentiellement les abords du boulevard périphérique, **y compris les QPV et QVA situés dans le quartier Pelloutier (18,7 %), ainsi que le quartier Curnonsky-Saussure (15,5 %)**. À l'inverse, le taux de suroccupation est très faible dans les quartiers Monceau (7,9 %), Batignolles (8,8 %) et Ternes (9 %).

## En dépit de l'ancienneté des bâtiments, la proportion de résidences sans salle de bain ni douche n'est pas beaucoup plus élevée qu'à Paris

Le parc de logements du 17<sup>e</sup> se distingue de celui de la capitale par son ancienneté : plus de 4 résidences principales sur 10 ont été construites avant 1919 (+ 8 points de pourcentage par rapport à Paris), tandis que 19 % seulement ont été édifiées après 1971 (- 10 points de pourcentage).

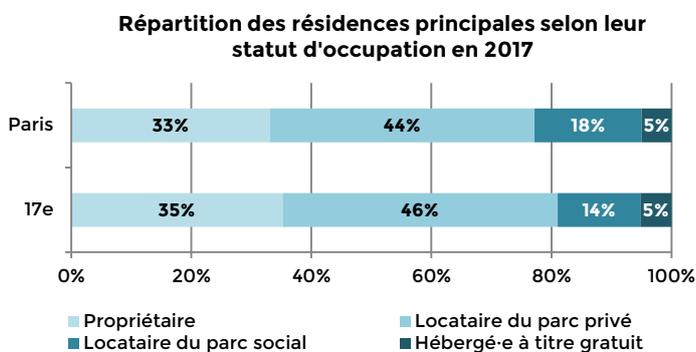
En dépit de cette ancienneté, la **proportion de résidences inconfortables - sans salle de bain ni douche** - n'est pas beaucoup plus élevée dans le 17<sup>e</sup> qu'à Paris : l'arrondissement en compte environ 7 100 en 2017, soit **7,4 % des résidences principales** (+ 0,6 points de pourcentage par rapport à la capitale). À noter que leur nombre a baissé de près de 10 % par rapport à 2012 (- 750 logements sur cinq ans). Cette diminution peut s'expliquer par la rénovation récente de nombreuses résidences *via* le plan d'éradication de l'habitat insalubre, lancé par la Ville de Paris en 2001. La prévalence des résidences principales inconfortables est surtout importante dans les **quartiers Monceau (9,2 %), Ternes (8,9 %) et Pelloutier (8,4 %)**. Elle est plus faible dans celui de Curnonsky-Saussure (6,2 %) - où les bâtiments sont plus récents.

**Carte 9** · Part de logements inconfortables (sans salle de bain ni douche) parmi les résidences principales, par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

## L'arrondissement accueille majoritairement des locataires, notamment du parc privé



Source : Insee, RP 2017.

En 2017, **35 % des 88 700 résidences principales de l'arrondissement sont occupées par leurs propriétaires**, une proportion un peu plus élevée que celle observée à l'échelle parisienne (33 %) mais inférieure aux moyennes régionale (48 %) et métropolitaine (58 %). Par ailleurs, **46 % sont occupées par des locataires du parc privé (+ 2 points de pourcentage par rapport à Paris) et 14 % le sont par des locataires du parc social (- 4 points de pourcentage)**. Enfin, une part très minoritaire des résidences principales sont occupées gratuitement (5 %).

**Carte 10** · Evolution annuelle du nombre de propriétaires par IRIS entre 2012 et 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le nombre de résidences principales occupées par leurs propriétaires est resté stable entre 2012 et 2017 en moyenne dans le 17<sup>e</sup>, et ce alors que Paris enregistre une légère diminution de leur effectif (- 0,6 %/an sur la même période). À une échelle plus fine, on constate que le nombre de propriétaires a légèrement reculé à proximité des Portes d'Asnières et de Champerret, autour de la gare Pereire - Levallois ou encore entre les stations de métro Place de Clichy et Rome. Ces baisses sont compensées par l'augmentation du nombre de résidences principales occupées par leur propriétaire vers la Place Charles de Gaulle Etoile, les Portes Maillot et et Saint Ouen et plus globalement au sud du quartier Monceau.

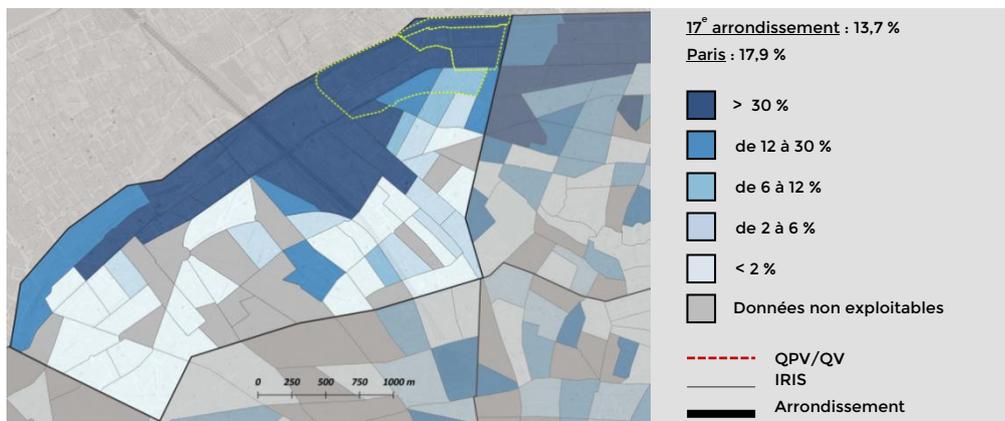
## Parc de logements sociaux

### Les logements sociaux se concentrent essentiellement dans le nouveau quartier Clichy-Batignolles, ainsi qu'aux abords du boulevard périphérique

En 2017, l'arrondissement compte 12 200 logements sociaux selon le recensement de population de l'Insee (15 000 selon l'inventaire réalisé au titre de la loi SRU). Ils représentent ainsi 14 % des résidences principales du 17<sup>e</sup>, une proportion un peu plus faible que la moyenne parisienne (18 %). **Leur nombre a toutefois progressé de + 0,4 %/an en moyenne entre 2012 et 2017** (+ 200 résidences sur cinq ans), une évolution plus importante que celle de la capitale (+ 0,1%/an). En outre, les chiffres les plus récents communiqués par l'Apur font état d'une nette augmentation du nombre de logements sociaux dans l'arrondissement sur la période 2016-2020 (+ 30 %), en lien avec la livraison importante de lots dans le cadre de l'opération Clichy - Batignolles.

Les logements sociaux sont principalement localisés dans le nouvel éco-quartier Clichy-Batignolles, ainsi qu'aux Portes du 17<sup>e</sup> arrondissement :  **dans le quartier Pelloutier, près de 5 résidences principales sur 10 sont des logements sociaux et cette proportion grimpe même à 6 sur 10 dans le quartier Curnonsky-Saussure. À l'inverse, la part des logements sociaux est inférieure à 3 % dans les quartiers Monceau et Batignolles.**

Carte 11 · Part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales, par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

### Le parc social, aux trois quart en PLAI et PLUS, est principalement fléché vers les ménages les plus modestes

En complément du recensement de population, le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) peut être mobilisé pour analyser les types de financement des logements du parc social parisien. Les données les plus récentes datent de 2020.

Selon le RPLS, les logements sociaux avec un financement PLAI et PLUS - qui s'adresse aux ménages les plus modestes - sont de loin majoritaires dans le 17<sup>e</sup> : ils en constituent près de 8



Source : Action Logement 2021.

sur 10. Cette part est plus élevée encore que la moyenne parisienne, à 75 %. Les logements sociaux avec un financement PLS (14 %) et PLI (2 %), s'adressant davantage aux classes moyennes, sont à l'inverse moins nombreux. **Le parc social de l'arrondissement est donc principalement fléché vers les ménages issus des classes les plus populaires.**

## Les prix au m<sup>2</sup> sont légèrement supérieurs à la moyenne de la capitale

Le RPLS informe également sur le niveau de loyer et le taux de vacance des logements sociaux.

Il en ressort que **le prix moyen au m<sup>2</sup> dans les logements locatifs sociaux du 17<sup>e</sup> est de 8,29 € mensuels en 2020**, au-dessus de quelques centimes du prix moyen au m<sup>2</sup> de l'ensemble du parc social parisien, à 8,01 € mensuels. Le taux de vacance au sein de l'arrondissement s'établit quant à lui à 1,4 %, contre 1,6 % à Paris, suggérant une tension immobilière forte sur ce type de logements.

## Aides au logement et prévention des expulsions

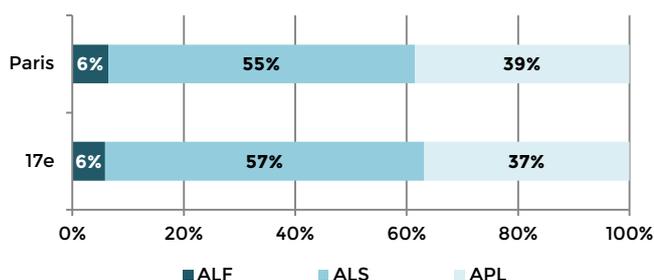
### Une personne sur six est couverte par une aide au logement de la Caf

#### Encadré 1 • Les aides au logement de la Caf

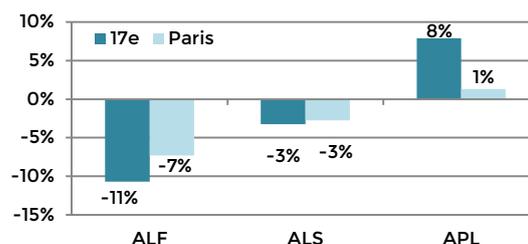
Les aides au logement permettent de couvrir une partie des dépenses des ménages, qu'il s'agisse du loyer et des charges pour les locataires ou des mensualités de remboursement pour les accédants à la propriété. Elles sont constituées de trois prestations :

- l'Aide personnalisée au logement (APL) est octroyée en priorité et s'adresse à toute personne habitant un logement conventionné ;
- l'Allocation de logement familiale (ALF) est versée aux familles ayant à charge un enfant, un ascendant ou un proche parent infirme, ainsi qu'aux jeunes couples sans enfant à charge qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'APL ;
- l'Allocation de logement sociale (ALS) est destinée à toute personne disposant de faibles ressources et ne pouvant prétendre ni à l'APL ni à l'ALF. Elle concerne principalement les jeunes, les étudiants, les ménages sans enfant (autres que les jeunes ménages) et les personnes âgées ou handicapées.

Répartition des aides au logement attribuées par la Caf aux foyers parisiens par type d'aides en 2019



Evolution annuelle moyenne du nombre de personnes couvertes par une aide au logement entre 2016 et 2019



Source : Caf au 31.12.

Au 31 décembre 2019, **25 100 personnes sont couvertes par une allocation d'aide au logement de la Caf** (voir encadré 1) dans le 17<sup>e</sup>, soit environ 15 % des habitant-e-s de l'arrondissement - une proportion un peu moins élevée que celle observée à l'échelle parisienne, à 17 %. Au total, 15 800 foyers en bénéficient.

Parmi les trois types d'allocations logement existantes, **l'Allocation de logement sociale (ALS) est la plus attribuée** puisque 57 % des foyers bénéficiaires la perçoivent ; **37 % ont recours à l'Aide personnalisée au logement (APL)** et 6 % à **l'Allocation de logement familial (ALF)**. Cette répartition par type d'aides diffère peu de celle observée dans la capitale.

Le 17<sup>e</sup> enregistre **une augmentation du nombre de foyers bénéficiaires d'aides au logement de la Caf** depuis fin 2016 : + 0,6 %/an en moyenne sur la période 2016-2019 (+ 400 ménages sur 3 ans). Cette hausse est contraire à la tendance parisienne sur la même période (- 1,5 %/an). Elle est uniquement tirée par **l'augmentation du nombre de ménages bénéficiant des APL (+ 8%/an)** - reflétant la hausse du nombre de logements sociaux sur la période.

## Les familles sont surreprésentées parmi les foyers bénéficiaires du Fonds de solidarité pour le logement

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) est une aide à destination des ménages ayant des difficultés (i) à s'installer dans un logement, du fait des frais qu'implique un emménagement ; ou (ii) à s'y maintenir, par exemple en raison de dettes de loyers ou de charges. Le FSL est un dispositif national piloté par les collectivités.

### Encadré 2 • Le Fonds de solidarité pour le logement à Paris

À Paris, le Fonds de solidarité pour le logement est divisé en deux types :

- le FSL Habitat, pour permettre l'installation ou le maintien dans un logement ;
- le FSL Énergie, qui apporte une aide ponctuelle pour le paiement des dépenses d'énergie (électricité et gaz).

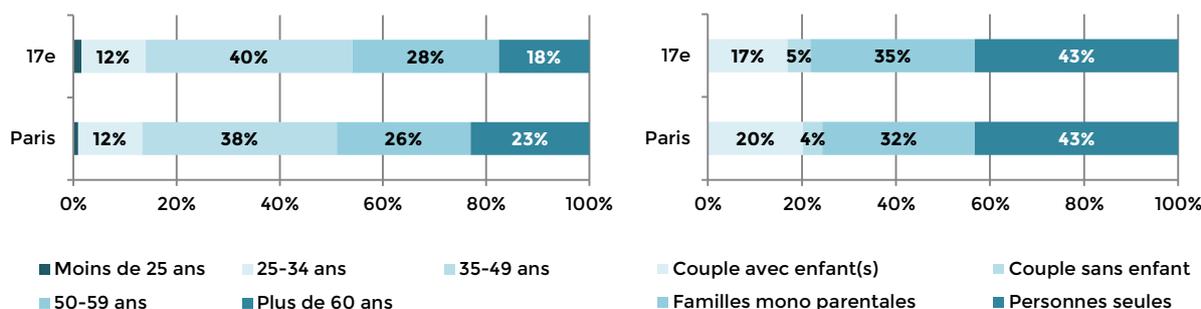
Les aides du FSL parisien peuvent être sollicitées par les locataires ou sous-locataires d'un logement du parc social ou du parc privé, ainsi que les copropriétaires. Elles sont attribuées sous condition de ressources.

En 2019, 316 aides FSL Habitat (*voir encadré 2*) ont été accordées dans l'arrondissement : 152 pour le maintien dans le logement (48 %) et 164 pour l'accès au logement (52 %). À titre de comparaison, cette même année, 4 038 aides FSL Habitat ont été accordées à l'échelle parisienne, dont 2 302 pour le maintien dans le logement (57 %) et 1 730 pour l'accès au logement (43 %).

Au regard de leur poids parmi l'ensemble des ménages de l'arrondissement<sup>8</sup>, **les familles monoparentales (35 %) et les couples avec enfant(s) (20 %) sont surreprésentés** parmi les bénéficiaires des aides FSL Habitat. En termes d'âge, en s'attachant à celui de la personne de référence du ménage, on constate que **les individus de 35-49 ans sont les plus nombreux (40 %)**, devant les 50-59 ans (28 %) et les plus de 60 ans (18 %). Ces répartitions sont proches de celles de Paris.

**Les personnes de 50 ans ou plus ont davantage recours au FSL Habitat pour le maintien dans leur logement**, qu'il s'agisse des 50-59 ans (55 % des bénéficiaires perçoivent le FSL Habitat au titre du maintien ; 45 % au titre de l'accès) ou des 60 ans et plus (53 % au titre du maintien ; 47 % au titre de l'accès). À l'inverse, **les moins de 34 ans bénéficient plus du FSL Habitat pour l'accès au logement** (66 % des bénéficiaires perçoivent le FSL Habitat au titre de l'accès ; 34 % au titre du maintien).

### Répartition par groupes d'âges et par types de ménages des bénéficiaires des aides FSL Habitat en 2019



Source : DSOL, 2019.

## Les ménages du 17<sup>e</sup> sont globalement aussi couverts par les aides facultatives de la Ville de Paris que leurs équivalents parisiens

L'aide Paris Logement est une prestation sociale facultative (*voir encadré 3*) attribuée aux Parisien-ne-s selon leur composition familiale et sous condition de ressources. Elle se divise en plusieurs types : **Paris Logement**, **Paris Logement familles** et **Paris Logement familles monoparentales**, ainsi que Paris Logement personnes âgées et Paris Logement personnes en situation de handicap. En 2019, on compte **2 907 ménages bénéficiaires de Paris Logement** au total dans l'arrondissement, tous types confondus.

<sup>8</sup> Pour rappel, les familles (couple avec et sans enfant(s) et familles monoparentales) ne représentent que 44 % des ménages de l'arrondissement en 2017.

### Encadré 3 • Les aides légales, extralégales et facultatives de la Ville de Paris

Les collectivités territoriales ont l'obligation de verser les prestations sociales qui entrent dans le champ de dispositions législatives : en tant que département, la Ville de Paris est par exemple chargée (entre autres) de la mise en œuvre du Fonds social pour le logement, précédemment évoqué. Il s'agit d'aides dites légales.

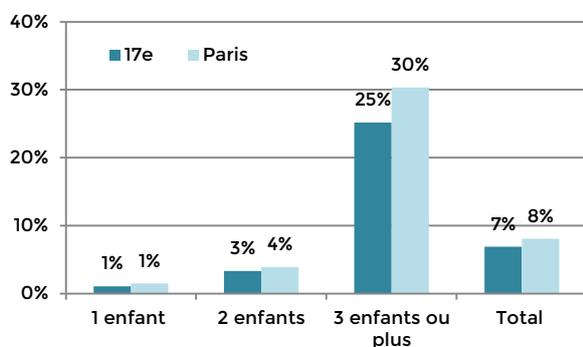
Dans le cadre du pilotage de ces aides, la Ville de Paris peut décider de conditions d'attribution et de montants plus favorables que ceux prévus par le règlement légal. Dans ce cas, la collectivité assure la charge financière supplémentaire induite. Ces aides sont qualifiées d'extralégales.

Enfin, en complément, la Ville de Paris met à disposition plusieurs aides à destination de ses habitant-e-s. Ces aides locales sont dites facultatives, car elles reposent sur l'initiative de la collectivité. Elles couvrent des domaines très variés : logement, mobilité, aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs aidants, etc.

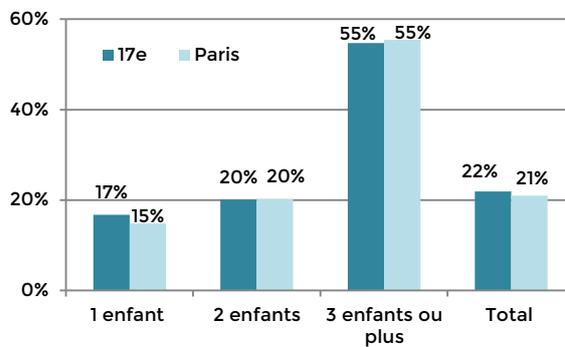
Les aides extralégales et facultatives sont pilotées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP). Comme les aides légales, elles sont attribuées sous condition de ressources. Elles peuvent être versées mensuellement ou en une seule fois, en fonction de la nature de la prestation. À noter qu'un ménage parisien peut bénéficier de plusieurs aides facultatives ou extralégales, et d'une même aide plusieurs fois dans l'année.

Un peu plus d'un cinquième des familles monoparentales du 17<sup>e</sup>, soit 1 171 familles, en bénéficient en 2019 - une proportion quasi similaire à celle observée à Paris (21 %). Parmi elles, les familles monoparentales nombreuses (3 enfants ou plus) sont celles qui y sont le plus couvertes, à 55 %. La même année, **les couples avec enfants sont 7 % à en bénéficier**, soit 1 007 familles, presque comme au sein de la capitale (8 %). Cette proportion grimpe à 25 % pour les couples de 3 enfants ou plus. Enfin, **8,3 % des personnes seules du 17<sup>e</sup> ont recours à Paris Logement**, soit 387 personnes au total - une proportion à nouveau proche de la moyenne parisienne.

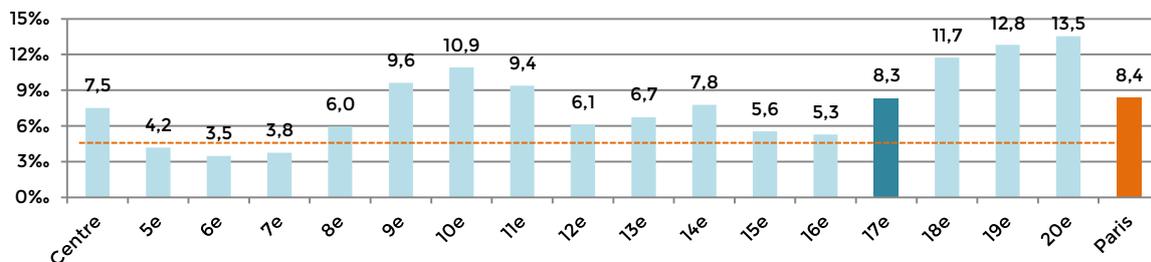
Part de couples avec enfant(s) bénéficiant d'une aide Paris Logement, selon le nombre d'enfant(s)



Part de familles monoparentales bénéficiant d'une aide Paris Logement, selon le nombre d'enfant(s)



Part de personnes seules bénéficiant d'une aide Paris Logement, par arrondissement (%)



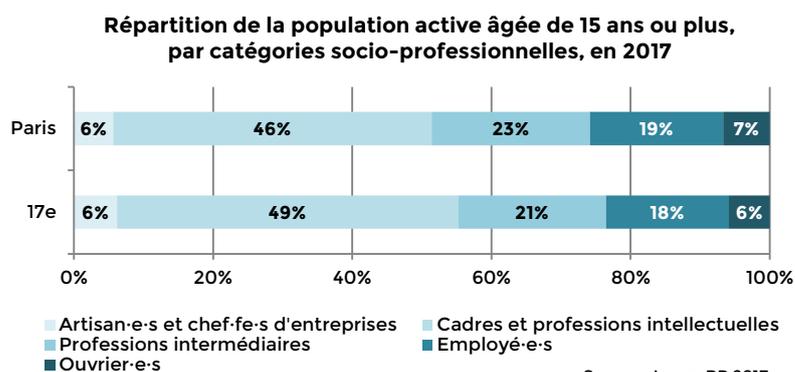
Source : DSOL, 2019.

# ■ Emploi, insertion et précarité

## Catégories socioprofessionnelles et revenus

### La faible mixité sociale apparente à l'échelle de l'arrondissement masque de très importants contrastes entre quartiers

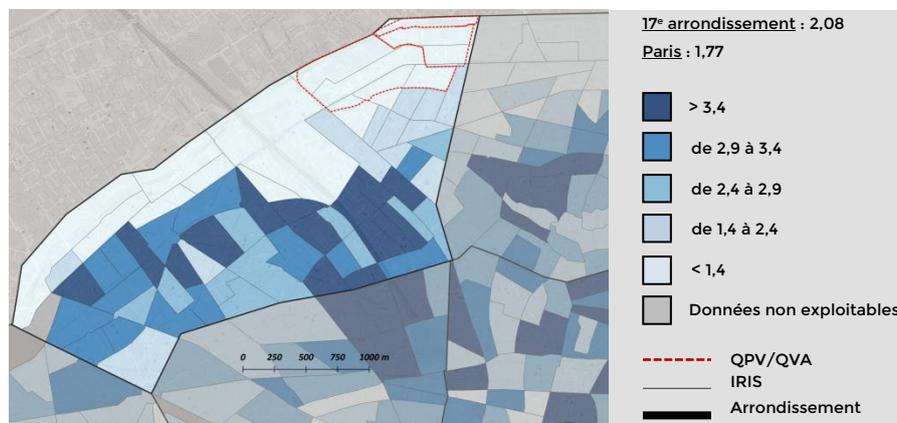
L'arrondissement se distingue de Paris par une part un peu plus élevée de cadres et professions intellectuelles supérieures : 49 % de la population active du 17<sup>e</sup> appartient à ces catégories socioprofessionnelles plus favorisées en 2017, contre 46 % en moyenne au sein de la capitale. Comme à Paris, cette proportion a progressé de + 2 points de pourcentage depuis 2012, sous l'effet d'une **augmentation de l'effectif de cadres et professions intellectuelles supérieures** (+ 0,7%/an en moyenne sur les cinq dernières années du recensement dans le 17<sup>e</sup>, soit + 1 500 individus) et dans un contexte de **légère diminution du nombre total d'actif-ve-s** (- 0,1 %/an en moyenne sur la même période).



Les **employé-e-s et ouvrier-e-s** représentent **24 % de la population active**, une part cette fois-ci légèrement inférieure à la moyenne de la capitale, à 26 %. En outre, l'effectif de ces catégories socioprofessionnelles connaît une diminution notable depuis 2012 : à un rythme moyen de - 1,5 %/an pour les employé-e-s et de - 2,4 %/an pour les ouvrier-e-s dans le 17<sup>e</sup>. Ces tendances s'observent également à Paris. Elles traduisent le **phénomène de gentrification à l'œuvre** au sein de l'arrondissement<sup>9</sup> comme dans la capitale.

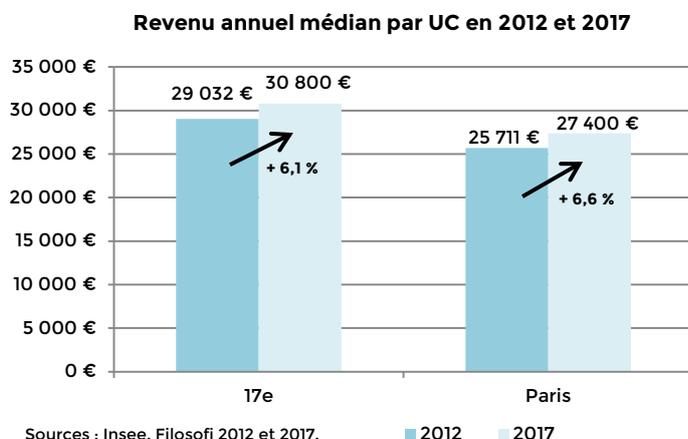
Le 17<sup>e</sup> compte **2,1 cadre pour 1 employé-e ou ouvrier-e**, contre **1,8 à Paris**. Cette faible mixité sociale apparente masque de très forts contrastes à l'échelle infra-arrondissement, avec **des catégories socioprofessionnelles modestes surreprésentées aux Portes du 17<sup>e</sup> et des cadres et professions intellectuelles supérieures surtout localisé-e-s dans les quartiers Batignolles, Monceau et Ternes** (respectivement 57 %, 55 % et 52 % des actif-ve-s). Cette répartition est très corrélée à la distribution du parc locatif social et recoupe le périmètre des quartiers de la politique de la ville.

Carte 12 · Nombre de cadres pour 1 employé-e ou ouvrier-e par IRIS en 2017



<sup>9</sup> Il convient de noter que le recensement de population de 2017 ne permet de capter qu'une partie de l'évolution induite par l'arrivée de nouveaux habitant-e-s dans le cadre de l'opération Clichy-Batignolles, puisque les nouveaux logements - parmi lesquels des logements sociaux - ont été livrés progressivement à partir de 2012 et que l'achèvement complet du projet est prévu en 2023.

## Le niveau de vie médian des ménages fait partie des plus élevés de la capitale entre Wagram et le Parc Monceau, tandis qu'il se situe parmi les plus faibles à proximité des Portes des Batignolles et de Saint Ouen

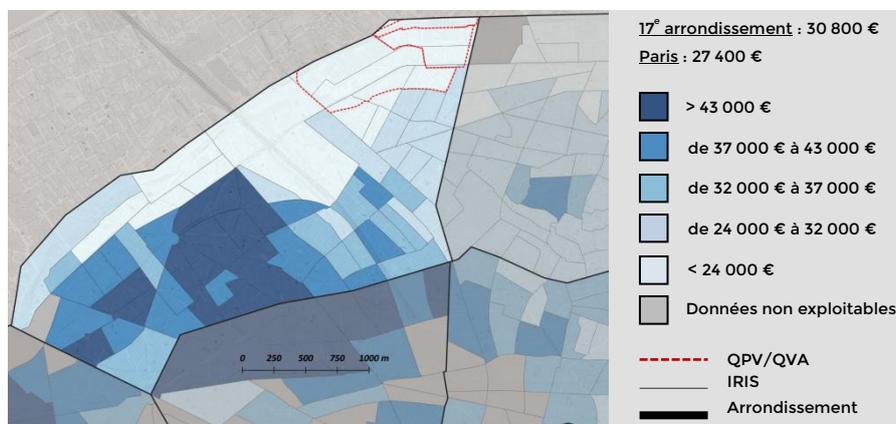


Le 17<sup>e</sup> affiche une médiane du revenu disponible par unité de consommation (UC)<sup>10</sup> de 30 800 € annuels en 2017, supérieure de 3 400 € au niveau de vie médian parisien. À titre de comparaison, la médiane francilienne s'élève à 23 230 € annuels la même année et la médiane métropolitaine à 21 110 € annuels. L'évolution sur les cinq dernières années est quasi aussi favorable dans le 17<sup>e</sup> (+ 6,1% entre 2012 et 2017) qu'au sein de la capitale (+ 6,6%).

À une échelle plus fine, la distribution du niveau de vie médian des ménages révèle de fortes disparités au sein de l'arrondissement : les secteurs situés à proximité des boulevards des Maréchaux et

du parc Martin Luther King concentrent ainsi les populations aux revenus parmi les plus faibles de la capitale, en particulier aux environs des Portes des Batignolles et de Saint Ouen où le niveau de vie médian est inférieur à 17 000 € annuels, en lien avec la sous-représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures. *A contrario*, certains IRIS du quartier Monceau présentent des médianes du revenu disponible par UC supérieures à 50 000 € annuels.

Carte 13 · Revenu médian des ménages par unité de consommation, par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Au total dans l'arrondissement, le rapport interdécile (qui mesure l'écart entre les revenus des 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres) s'élève à 7,2 en 2017. Il est en légère baisse (- 0,6 points) par rapport à 2012 mais se situe au-dessus du rapport interdécile de la capitale, à 6,3.

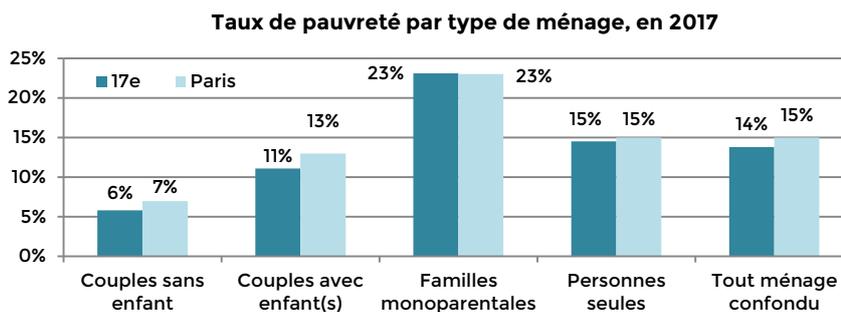
## Comme à Paris, un ménage sur sept vit sous le seuil de pauvreté

Alors que 15 % des ménages de la capitale vivent sous le seuil de pauvreté<sup>11</sup> (une proportion similaire à l'échelle nationale), l'arrondissement affiche un taux de pauvreté très légèrement plus faible, à 14 % en 2017. Ce chiffre est stable depuis 2012.

<sup>10</sup> Le niveau de vie, ou revenu disponible par unité de consommation, est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Les UC sont calculées en attribuant 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

<sup>11</sup> Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population française.

Les familles monoparentales sont les plus touchées avec un taux de pauvreté à 23 % ; devant les personnes seules, qui sont 15 % à vivre sous le seuil de pauvreté ; les couples avec enfant(s), qui sont 16 % (- 2 points de pourcentage par rapport à Paris) ; et les couples sans enfant, qui sont 6 % (- 1 point de pourcentage).

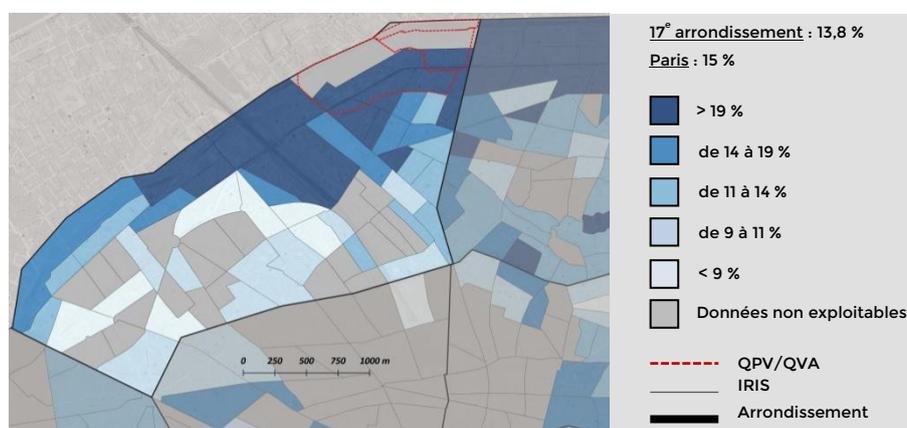


Source : Insee FILOSOFI 2017.

Les territoires qui enregistrent les taux de pauvreté les plus élevés se situent le long du périphérique et à proximité du parc Martin Luther King. Ils recourent le périmètre des quartiers de la politique de la ville et des secteurs où le niveau de vie médian des ménages est le plus faible.

En outre en 2017, « l'intensité de la pauvreté »<sup>12</sup> est un peu plus élevée dans le 17<sup>e</sup> qu'à l'échelle de la capitale, à 26 % et 25 % respectivement. Cela signifie que les ménages pauvres de l'arrondissement affichent un niveau de vie médian légèrement inférieur à celui des ménages pauvres Parisien-ne-s (aux alentours de 9 500 € annuels).

Carte 14 · Taux de pauvreté des ménages par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

## Activité, emploi et chômage

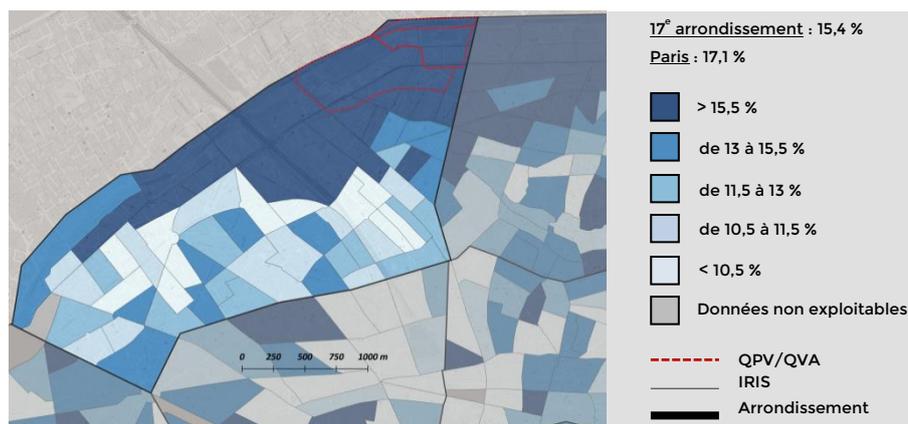
### La population de l'arrondissement est globalement davantage diplômée que l'ensemble de la population de la capitale

Les habitant-e-s de l'arrondissement sont en moyenne davantage diplômé-e-s que le reste des Parisien-ne-s : en effet, 57 % de la population qui est sortie du système scolaire est titulaire d'un diplôme équivalent à Bac + 3 dans le 17<sup>e</sup>, contre 54 % seulement des habitant-e-s de la capitale ; à l'inverse, 22 % des habitant-e-s de l'arrondissement n'ont pas le baccalauréat, contre 25 % à Paris.

La répartition de ces populations peu ou pas diplômées, socialement plus vulnérables, est toutefois hétérogène recouvre largement celle des niveaux de vie : dans les quartiers Curnonsky-Saussure et Pelloutier, situés à proximité du boulevard périphérique au nord, la part des non-diplômé-e-s parmi les habitant-e-s de 15 ans ou plus sorti-e-s du système scolaire s'établit ainsi respectivement à 25 % et 31 % ; à l'inverse, les quartiers Monceau, Batignolles et Ternes enregistrent des taux avoisinant au maximum 12 %.

<sup>12</sup> L'intensité de la pauvreté permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Cet indicateur est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

**Carte 15** · Part de la population de 15 ans ou plus non scolarisée et n'ayant aucun diplôme par IRIS en 2017



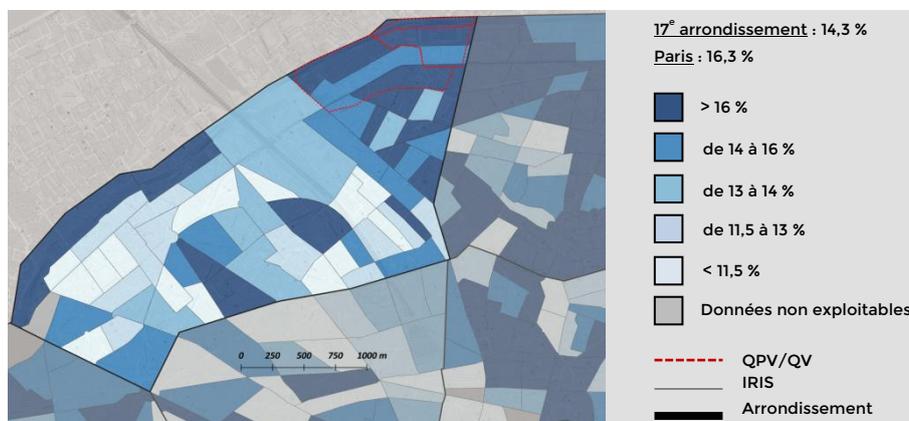
Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

## Comme à Paris, l'emploi précaire touche une personne salariée sur six

Le taux d'activité des 15-64 ans dans le 17<sup>e</sup> s'élève à 80 %, soit 2 points de pourcentage de plus qu'à Paris.

**Parmi les salarié-e-s, 14 % sont en emploi précaire<sup>13</sup>** – un taux inférieur à la moyenne parisienne, à 16 %. Dans certaines zones de l'arrondissement, on observe une surreprésentation des salarié-e-s en contrat précaire : c'est notamment le cas dans les Pelloutier et Epinettes, où plus de 1 individu salarié sur 6 n'a pas un contrat de travail à durée indéterminée. D'autres îlots présentent également une population importante d'employé-e-s précaires, au sud de l'arrondissement entre la Porte Maillot et la Porte d'Asnières et à proximité de la rue de Courcelles.

**Carte 16** · Part de salarié-e-s de 15 ans ou plus ayant un contrat de travail précaire par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Par ailleurs, parmi les actif-ve-s en emploi, **14 % occupent un emploi à temps partiel, soit 2 points de pourcentage de moins qu'à Paris**. L'emploi à temps partiel baisse sur les cinq dernières années, de façon un peu plus marquée dans le 17<sup>e</sup> (- 1,1 point de pourcentage) qu'au sein de la capitale (- 0,7 points de pourcentage).

## Le taux chômage est élevé dans les quartiers de la politique de la ville

En 2017 dans le 17<sup>e</sup>, près de **11 % des actif-ve-s de 15-64 ans se déclarent au chômage** au sens de l'Insee (*voir encadré 4*) – une proportion légèrement inférieure à la moyenne parisienne (12 %) et quasi identique chez les femmes et les hommes.

<sup>13</sup> L'emploi précaire fait référence aux contrats en CDD, intérim, emploi aidé, stage et apprentissage.

#### Encadré 4 • La mesure du chômage

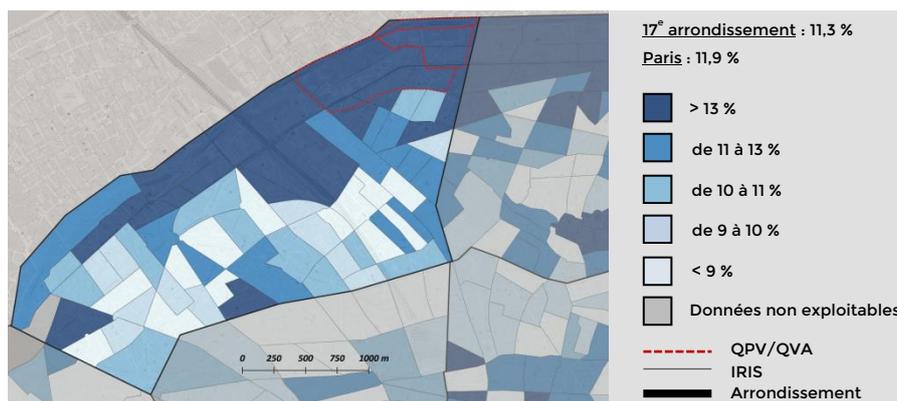
Plusieurs instruments de mesure du chômage coexistent :

- Le recensement de la population de l'Insee considère qu'une personne est au chômage si elle se déclare au chômage (qu'elle soit ou non inscrite à Pôle Emploi), sauf si elle déclare ne pas rechercher de travail.
- L'enquête Emploi de l'Insee, mesure le chômage au sens du BIT (Bureau International du Travail) : une personne est considérée au chômage si elle est sans emploi durant une semaine de référence, disponible pour travailler dans les deux semaines, et a effectué une démarche active de recherche d'emploi au cours des quatre dernières semaines (le fait d'être inscrit à Pôle Emploi n'étant pas considéré comme une démarche de recherche active).
- Le Ministère du travail mesure tous les mois le chômage à partir des statistiques de Pôle Emploi : cette statistique concerne les personnes en demande d'emploi inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois considéré. L'on parle ainsi de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM).

Ainsi, l'on peut être chômeur au sens du recensement, mais pas chômeur au sens du BIT, et inversement. De même, une personne peut être au chômage, au sens du recensement ou du BIT, mais pas inscrite à Pôle Emploi.

De fortes disparités territoriales s'observent : **le taux de chômage varie par exemple de 9 % dans le quartier des Batignolles à plus de 18 % dans celui de Pelloutier**. Plus globalement, les territoires les plus concernés par un taux de chômage élevé se situent le long des Portes de l'arrondissement et du parc Martin Luther King et recourent le périmètre des quartiers de la politique de la ville.

Carte 17 • Taux de chômage des 15-54 ans par IRIS selon l'Insee en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

## Les personnes en demande d'emploi sont au chômage depuis moins longtemps qu'en moyenne au sein de la capitale

Le nombre de demandeur-euse-s d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrit-e-s à Pôle Emploi permet d'observer, sur un périmètre légèrement différent, une réalité plus récente des situations d'emploi des Parisien-ne-s.

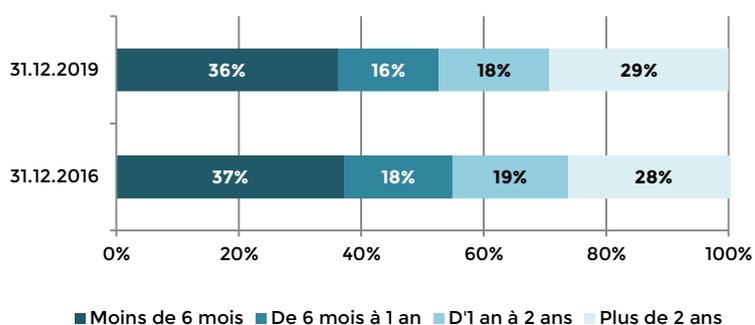
En 2019, on décompte près de **13 750 personnes en demande d'emploi inscrites en catégories A, B et C** dans l'arrondissement, dont 67 % n'exercent aucune activité (cat. A). À titre de comparaison, la part de DEFM en catégorie A, potentiellement plus vulnérables, est moins importante à l'échelle de la capitale, à 64 %. Le 17<sup>e</sup> connaît **une évolution aussi favorable que la moyenne parisienne** entre 2016 et 2019 : comme dans la capitale, le nombre de demandeur-euse-s d'emploi inscrit dans l'arrondissement a en effet reculé de - 1,6 % sur la période.

En 2019, la **population inscrite en catégories A, B ou C dans le 17<sup>e</sup>** a le même profil que l'ensemble de la population parisienne inscrite à Pôle emploi en termes de diplôme : 61 % d'entre elle a un niveau de formation supérieur au baccalauréat, 16 % s'est arrêtée juste après le bac et 23 % n'en est pas titulaire. Certains quartiers se distinguent par une **surreprésentation d'individus diplômés du supérieur, notamment à Monceau (75 %), Batignolles (72 %) et Ternes (70 %)**. *A contrario*, les quartiers Curnonsky-Saussure (18 %) et surtout Pelloutier (24 %) se caractérisent pas une part importante de demandeur-euse-s d'emploi non diplômé-e-s. Ces chiffres reflètent le niveau de diplôme général de la population de chacun de ces quartiers.

En dépit de la jeunesse relative de la population du 17<sup>e</sup> par rapport à Paris, les individus de 50 ans ou plus sont légèrement surreprésentés parmi les demandeur-euse-s d'emploi dans l'arrondissement, en comparaison avec la moyenne de la capitale : ils constituent ainsi 30 % des inscrit-e-s (+ 1 point de pourcentage par rapport à Paris).

En outre, le profil des personnes en demande d'emploi dans le 17<sup>e</sup> se distingue du profil moyen parisien par la durée de leur inscription à Pôle Emploi. En effet, on y trouve une plus forte proportion d'inscrit-e-s depuis moins de 6 mois (36 %, contre 33 % pour les DEFM Parisien-ne-s) et moins d'inscrit-e-s depuis plus de 2 ans (29 %, contre 32 %). Toutefois, à l'image de ce qui s'observe dans le reste de Paris, l'arrondissement est marqué par une diminution de la part de DEFM entré-e-s récemment dans le dispositif entre 2016 et 2019 (- 1 point de pourcentage), au profit d'une augmentation de la part de chômeur-euse-s dit-e-s « de très longue durée » (+ 1 point de pourcentage).

Répartition des DEFM A, B et C selon l'ancienneté du chômage

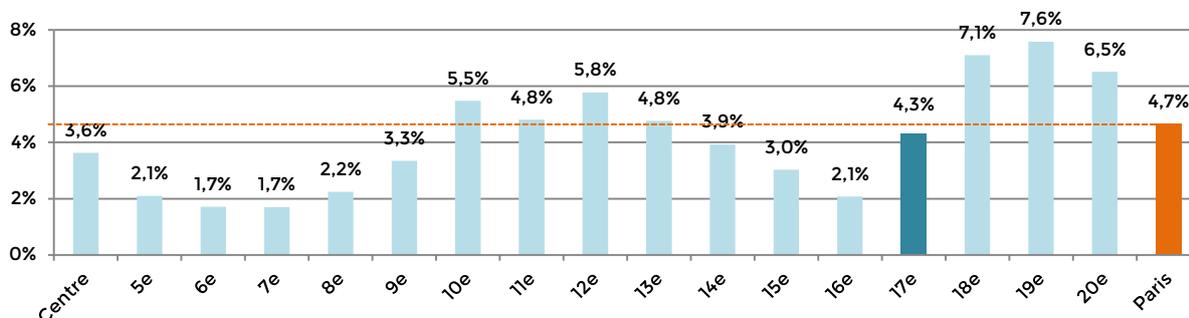


Source : Pôle emploi.

## Recours aux prestations et aides sociales

### La part d'individus couverts par le RSA est très légèrement inférieure à celle de Paris

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2016



Sources : Caf ; Insee, RP 2017.

Au 31 décembre 2019, le 17<sup>e</sup> est composé d'un peu moins de 4 350 foyers allocataires du RSA, qui abritent au total près de 7 150 personnes. Le nombre de foyers bénéficiaires a diminué de - 2 % au sein de l'arrondissement entre 2016 et 2019, suivant la tendance de la capitale (- 3 %). La part de la population couverte par le RSA, estimée à 4,3 % fin 2016, s'établit à peu près au même niveau qu'à Paris (- 0,5 points de pourcentage).

En dépit de la jeunesse de la population du 17<sup>e</sup> relativement à Paris, les personnes de 45 ans ou plus sont très légèrement surreprésentées au sein de l'arrondissement - comptant pour 47 % de l'ensemble des bénéficiaires en 2019 (+ 1 point de pourcentage). Les individus de 30 à 44 ans représentent quant à eux 37 % des allocataires, tandis que les moins de 30 ans n'en constituent que 16 % à cette même période.

Le profil des bénéficiaires du 17<sup>e</sup> se distingue également par une proportion un peu plus importante de locataires parmi les bénéficiaires du RSA, à 47 % en 2019 (+ 2 points de pourcentage par rapport à Paris). *contrairement*, la part de personnes hébergées chez un tiers est un peu moins élevée, à 33 % (- 2 points de pourcentage). Par ailleurs comme à Paris, 13 % des allocataires du 17<sup>e</sup> n'ont pas de résidence stable en 2019.

À noter que le 17<sup>e</sup> arrondissement abrite depuis début 2020 le service de domiciliation Paris Adresse, géré par la Direction des Solidarités de la Ville de Paris, qui assure la mission de domiciliation des personnes sans domicile stable ou en habitat mobile ou précaire. En avril 2023, 3 126 allocataires du RSA était ainsi domicilié-e-s administrativement dans le 17<sup>e</sup> *via* le service Paris Adresse – sur environ 6 600 foyers bénéficiaires au total au sein de l'arrondissement sur la même période.

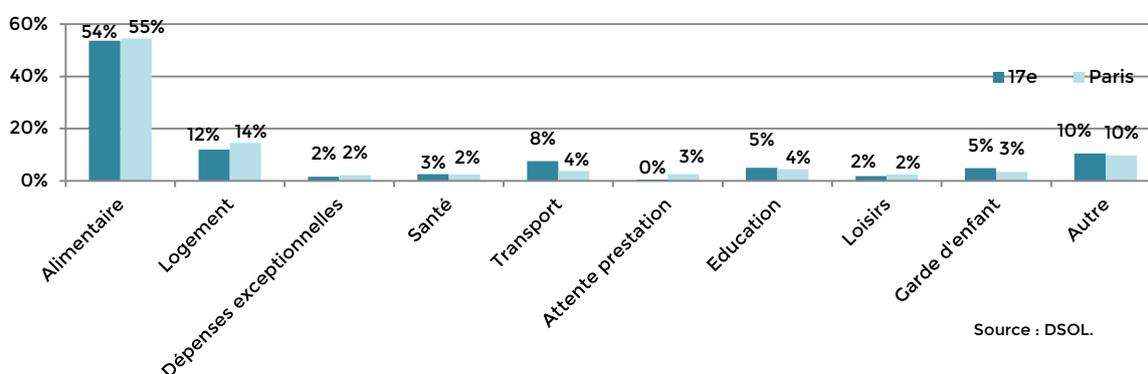
## Les aides extralégales et facultatives de la Ville de Paris destinées aux ménages les plus modestes couvrent pour beaucoup des besoins alimentaires

Parmi les aides facultatives de la Ville de Paris (*voir encadré 3*), certaines sont fléchées spécifiquement vers les Parisien-ne-s les plus en difficulté. C'est le cas de l'Allocation exceptionnelle (AE), qui se distingue par un périmètre et des conditions d'attributions très larges : elle permet aux ménages d'accéder à une aide financière ponctuelle en cas de difficulté temporaire et peut être versée aux foyers résidant à Paris depuis au moins trois mois (contre trois ans de résidence requis pour les autres aides). Son montant varie selon la situation du bénéficiaire. En 2019, le montant moyen des AE accordées s'élevait à 213 € sur l'ensemble du territoire parisien. Dans le 17<sup>e</sup>, 1 820 AE ont été accordées en 2019.

Par ailleurs, la Ville de Paris est en charge du versement de la prestation financière de l'Aide sociale à l'enfance (ASE financière), destinée aux familles ne disposant pas de ressources suffisantes pour assurer l'éducation de leurs enfants. Cette aide s'inscrit dans le cadre de la politique de protection de l'enfance. La collectivité alloue toutefois des montants plus favorables que ceux prévus par la réglementation légale. L'ASE financière est donc une aide dite extralégale (*voir encadré 3*). En 2019, 3 878 aides au titre de l'ASE financière ont été accordées aux ménages du 17<sup>e</sup>.

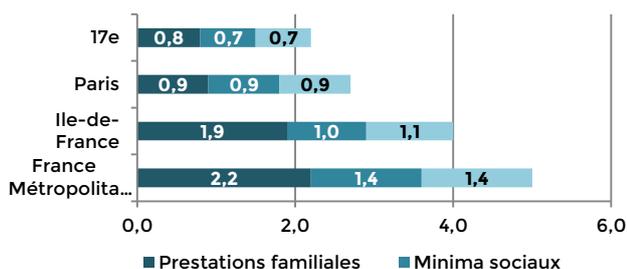
Dans le 17<sup>e</sup> comme à Paris, plus de la moitié des AE et ASE financières sont versées à des foyers ayant besoin d'une aide pour des dépenses alimentaires.

Répartition des motifs d'attribution des aides financières AE et ASE en 2019

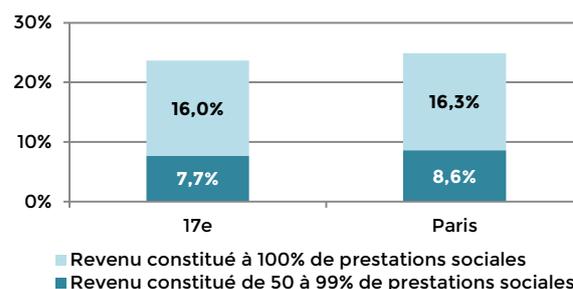


## La dépendance aux prestations sociales est un peu moins marquée qu'à Paris

Part des aides sociales dans le revenu annuel médian des ménages en 2017 (en %)



Part des allocataires Caf dont le revenu est constitué à 50% ou plus de prestations sociales en 2017



Sources : Insee, Filosofi 2017 ; Caf au 31.12.2017.

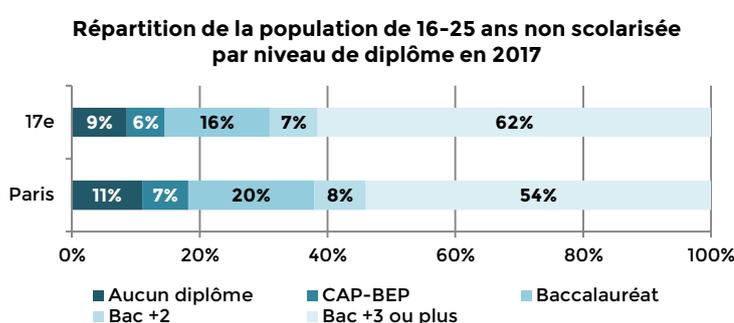
Dans l'ensemble, les ménages du 17<sup>e</sup> bénéficient un peu moins qu'ailleurs des mécanismes de redistribution. Les prestations sociales et familiales composent en effet environ 2,2 % du revenu annuel médian des ménages, une proportion moins importante que celles observées aux échelles parisienne (2,7 %) et francilienne (4 %). Cette part est restée stable entre 2012 et 2017, à Paris comme dans le 17<sup>e</sup>.

Par ailleurs au sein de l'arrondissement, **24 % des foyers allocataires de la Caf ont des revenus constitués au moins pour moitié de prestations sociales** (- 1 point de pourcentage par rapport à Paris) et **deux tiers d'entre eux ne perçoivent aucun autre revenu que ces prestations**. Ces indicateurs dits de « dépendance aux prestations sociales » sont eux aussi stables ces dernières années.

## Focus sur l'activité et la précarité des jeunes

### Les trajectoires scolaires des jeunes sont nettement plus courtes dans les quartiers Curnonsky-Saussure et Pelloutier

Pour rappel en 2017, on dénombre 23 700 jeunes âgé-e-s de 16 à 25 ans dans le 17<sup>e</sup>, soit 14 % de sa population - une proportion quasi similaire à celle que l'on observe à l'échelle de la capitale. Alors qu'une tendance à la diminution du nombre de jeunes s'observe à Paris sur les cinq dernières années (- 3,8 % sur l'ensemble de la période), les effectifs restent relativement stables dans l'arrondissement (- 0,9 %).



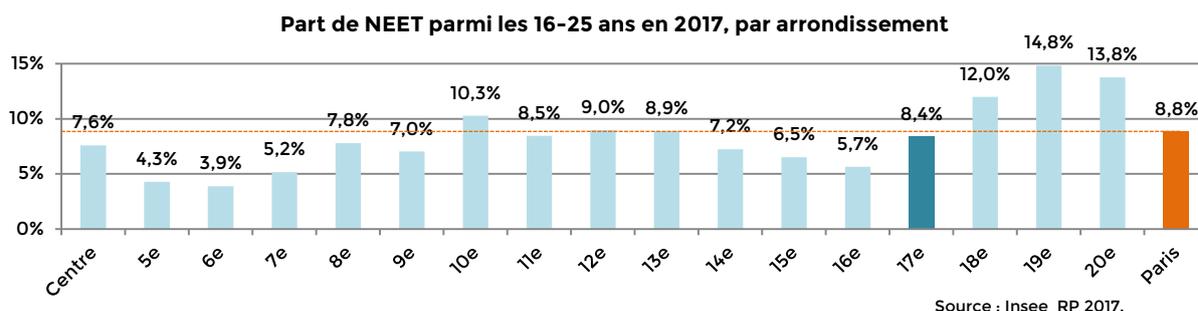
Source : Insee, RP 2017.

Dans le 17<sup>e</sup> en 2017, **seulement 67 % des jeunes de 16 à 25 ans sont scolarisé-e-s, contre 70 % des Parisien-ne-s du même âge** ; un peu plus d'un cinquième de ces étudiant-e-s exerce une activité professionnelle en parallèle. Par ailleurs, **24 % des 16-25 ans du 17<sup>e</sup> sont en emploi, contre 22 % des jeunes Parisien-ne-s**. Enfin, 8 % des 16-25 ans de l'arrondissement ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET<sup>14</sup>), contre 9 % des Parisien-ne-s.

Parmi les individus qui sont sortis du système scolaire, **les jeunes de l'arrondissement sont davantage à avoir poursuivi des études dans l'enseignement supérieur (69 %), par rapport à leurs équivalents Parisien-ne-s (62 %)**. À l'inverse, seulement 15 % des jeunes ne sont pas titulaires du baccalauréat dans le 17<sup>e</sup>, contre 18 % à Paris. Certains quartiers enregistrent toutefois une plus forte proportion de jeunes sorti-e-s de système scolaire sans aucun diplôme : **c'est le cas de près de 1 jeune sur 3 dans le quartier Curnonsky-Saussure et de plus de 1 jeune sur 5 à Pelloutier**.

### Le 17<sup>e</sup> compte proportionnellement quasi autant de jeunes NEET que Paris

Les jeunes NEET sont considéré-e-s comme un public vulnérable car dépendant majoritairement des solidarités familiales. Dans le 17<sup>e</sup>, **8 % des jeunes de 16 à 25 ans sont NEET - une proportion proche de celle de la capitale** - soit environ 2 000 individus en 2017. Parmi cette population, 12 % n'a aucun diplôme. C'est moins qu'à Paris, où cette caractéristique (signe d'une plus grande vulnérabilité socio-économique) concerne 15 % des jeunes NEET.



Source : Insee RP 2017.

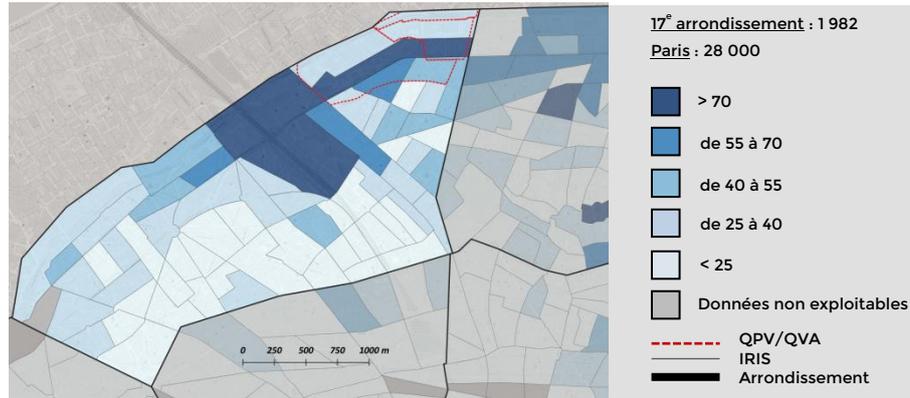
<sup>14</sup> Acronyme anglais de *neither in employment nor in education or training*.

Au sein de l'arrondissement, les quartiers qui comptent le plus de jeunes NEET se superposent pour partie avec les quartiers de la politique de la ville : **les quartiers Curnonsky-Saussure (13 % de jeunes NEET) et Moskova - Pelloutier (16 %) sont ainsi les plus touchés par la problématique du chômage des jeunes.** À l'inverse, les quartiers Monceau, Ternes et Batignolles sont globalement moins concernés.

Les jeunes NEET du 17<sup>e</sup> arrondissement résident pour moitié chez leurs parents - une proportion légèrement inférieure à celle de la capitale (53 %, contre 55 % en moyenne à Paris). C'est surtout le cas dans les quartiers Curnonsky-Saussure et Pelloutier, où 3 NEET sur 4 n'ont pas d'autonomie résidentielle.

Les données d'activités de la Mission Locale de Paris (MLP) permettent d'approcher la réponse publique apportée aux besoins d'insertion socioprofessionnelle de ces jeunes NEET. Ces missions consistent en l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, à la formation ou plus globalement à l'autonomie. En 2019, **la MLP a accompagné 1 081 jeunes résidant dans le 17<sup>e</sup> arrondissement.** Elle a notamment accueilli 507 jeunes se présentant pour une première inscription à la MLP.

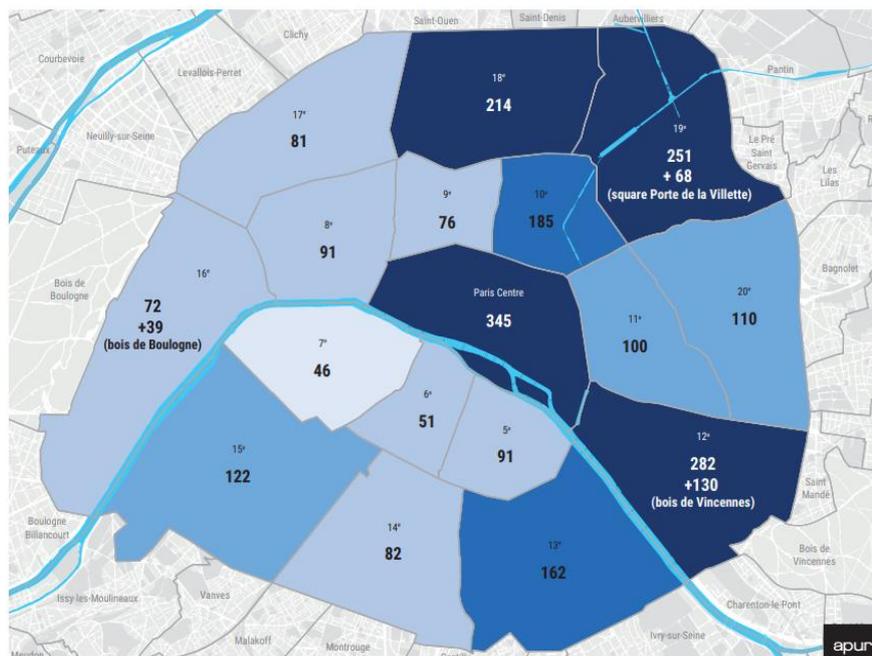
Carte 18 · Nombre de jeunes NEET de 16-25 ans par IRIS en 2017



## Cartographie de la grande exclusion

Lors de la Nuit de la Solidarité 2022, 81 personnes sans-abri ont été décomptées dans le 17<sup>e</sup>

Carte 19 · Décompte de la Nuit de Solidarité du 20 au 21 janvier 2022



NUIT DE LA SOLIDARITÉ 2022 :  
2 598 PERSONNES DÉCOMPTÉES

Nombre de personnes décomptées

- Moins de 50
- De 50 à 99
- De 100 à 149
- De 150 à 199

Dont (en nombre de personnes)

- Dans les rues : 1 891
- Dans les espaces des partenaires : 324  
RATP : 164 / SNCF : 108 / AP-HP : 19 / Paris Habitat : 5 / Parking Indigo : 21 /

- Dans d'autres secteurs : 383  
Bois de Vincennes : 130 / Bois de Boulogne : 39 /  
Autres secteurs spécifiques (campements, talus du Périphérique, parcs et jardins) : 214

Depuis 2018, la Ville de Paris mène tous les ans une opération de décompte et d'enquête auprès des personnes sans-abri lors des « Nuits de la Solidarité ». Le rapport d'analyse des résultats produit par l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur) fait état de ces données, ainsi que des profils et des besoins des personnes enquêtées.

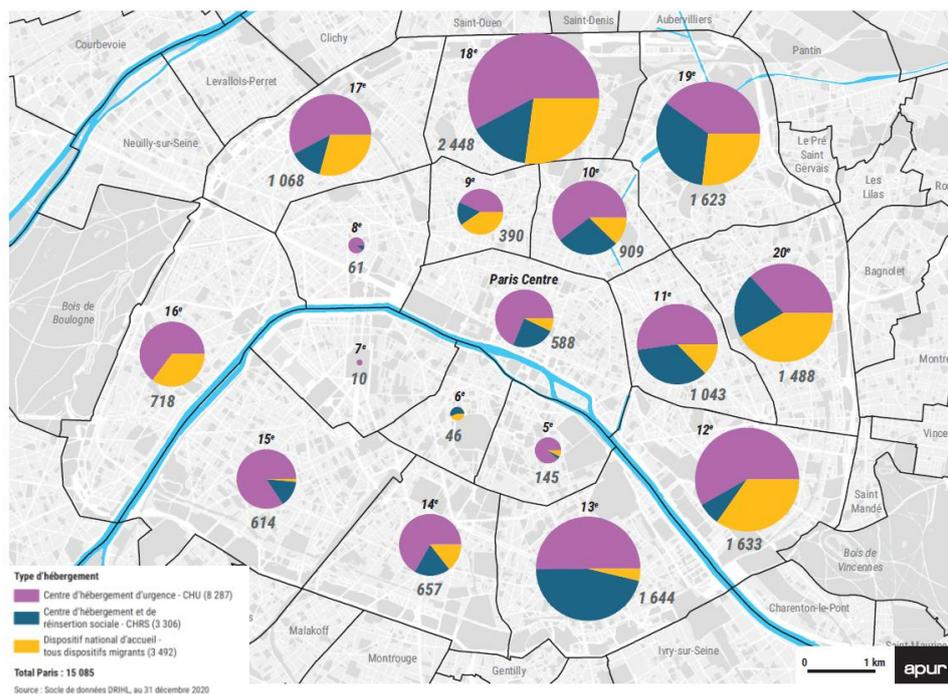
La 5<sup>e</sup> opération qui s'est déroulée la nuit du 20 au 21 janvier 2022 a donné l'occasion aux équipes de décompter **2 598 personnes sans abri à Paris**, soit une baisse de - 8 % par rapport à l'édition précédente (succédant elle-même à une baisse de - 21 % enregistrée entre 2020 et 2021), en lien avec le contexte particulier de confinement et de couvre-feu dicté par la crise sanitaire.

Dans le 17<sup>e</sup>, **81 personnes en situation de rue ont été décomptées durant cette Nuit de la Solidarité**. À l'inverse de la tendance parisienne, ce chiffre est en hausse par rapport à 2021 (+ 13 personnes).

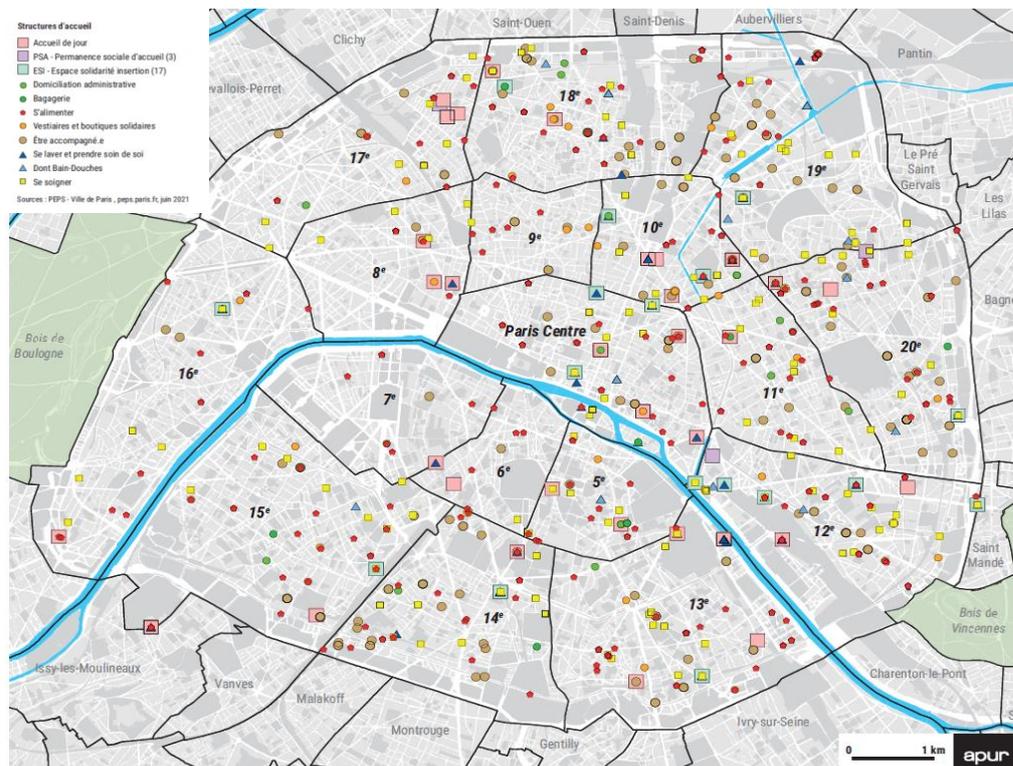
## Le 17<sup>e</sup> dispose de 1 068 places d'hébergement pérenne à destination des personnes sans domicile

Le 17<sup>e</sup> est doté de 1 068 places d'hébergement pérennes hors hôtel à destination des personnes sans domicile. Par ailleurs, plusieurs structures d'accueil des personnes sans domicile sont réparties sur son territoire, notamment 3 Accueils de jour.

**Carte 20** · Places d'hébergement pérennes à Paris (hors nuitées hôtelières et places intercalaires)



**Carte 21 · Accueil de jour et offre d'accompagnement social à destination des personnes sans-abri à Paris**



## ■ Personnes âgées

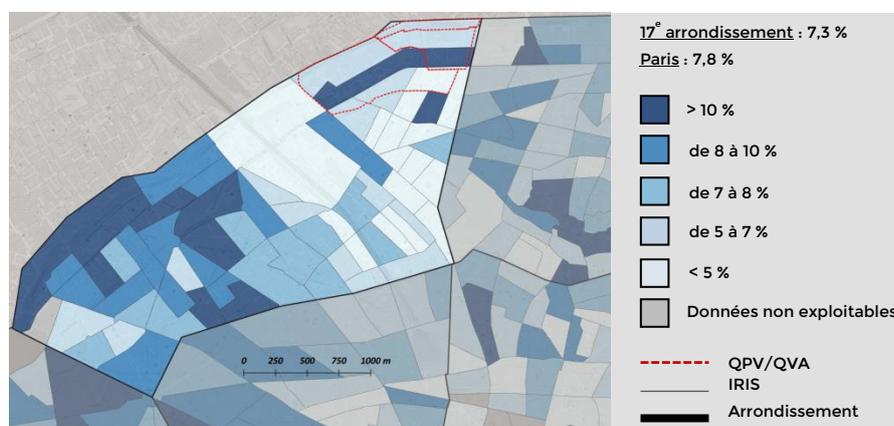
### Démographie et mobilité

#### Le vieillissement de la population est moins marqué qu'à Paris

En 2017, le 17<sup>e</sup> compte près de 35 000 habitant·e·s âgés de 60 ans ou plus. Les personnes de 60-74 ans et celles de plus de 74 ans représentent respectivement 13 % et 7 % de la population de l'arrondissement, contre 14 % et 8 % à Paris. **Les séniors sont donc légèrement moins représenté·e·s dans le 17<sup>e</sup>.**

À l'échelle infra-territoriale, on constate que la proportion des personnes âgées de plus de 74 ans est plus élevée dans les quartiers Monceau et Ternes, où elles représentent respectivement 9,5 % et 8,7 % des habitant·e·s, ainsi que dans l'IRIS situé entre la Porte de Clichy et la Porte de Saint Ouen, au nord du boulevard des Maréchaux. À l'inverse, elles ne constituent que 4,8 % de la population du quartier Epinettes et 5,5 % de la population du quartier des Batignolles.

Carte 22 · Part des plus de 75 ans dans la population totale par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Entre 2012 et 2017, le nombre de séniors dans le 17<sup>e</sup> a très légèrement progressé, sous l'effet de l'augmentation de l'effectif des 60-74 ans (+ 1,2 %/an en moyenne sur la période) et en dépit de la diminution de celui des plus de 74 ans (- 0,7%/an en moyenne sur la période). Au total, l'arrondissement compte environ un millier de séniors supplémentaires, un accroissement modéré comparé à la tendance parisienne, tirée par la hausse de la population des deux groupes d'âges. À noter que ces évolutions s'inscrivent dans un contexte général de baisse la population du 17<sup>e</sup> (- 0,3%/an en moyenne entre 2012 et 2017) et de la capitale (- 0,5%/an). **Le poids démographique des séniors a donc augmenté dans l'arrondissement (+ 0,9 points de pourcentage) et plus fortement encore à Paris (+ 1,4 point de pourcentage).** On parle de vieillissement de la population.

#### Les séniors du 17<sup>e</sup> qui quittent Paris le font moins pour entrer en établissement

Dans le 17<sup>e</sup> comme dans la capitale, moins de 2 % des personnes de 70 ans et plus ont émigré hors de Paris entre 2016 et 2017. Parmi celles de l'arrondissement, 32 % sont parties pour une autre commune d'Ile-de-France et 68 % dans une autre région française. Peu d'entre elles déménagent pour rejoindre un établissement pour personnes âgées (25 % dans le 17<sup>e</sup>, contre 34 % à Paris).

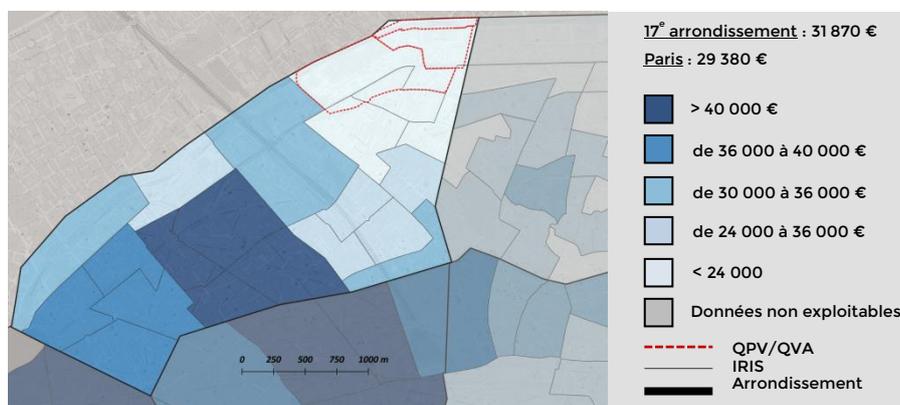
## Précarité et logement

### Le niveau de vie des séniors est élevé entre le parc Monceau et la gare de Pereire Levallois, mais faible dans les quartiers de la politique de la Ville

En 2017, les personnes âgées du 17<sup>e</sup> présentent dans l'ensemble un revenu médian disponible par UC supérieur à celui des séniors parisiens : dans l'arrondissement, il s'élève à 29 600 € annuels chez les 60-74 ans (+ 2 300 € par rapport à la capitale) et à 31 900 € annuels chez les séniors de plus de 74 ans (+ 2 500 € par rapport à la capitale). Par ailleurs, le montant annuel moyen des retraites perçu par les habitant·e·s du 17<sup>e</sup> s'élève à 33 150 € en 2017 (+ 2 000 € par rapport à la Paris). Enfin, le taux de pauvreté des 60-74 ans (14 %) et des plus de 74 ans (9 %) dans l'arrondissement se situe légèrement en-deçà du taux de pauvreté des séniors parisiens (à 15 % et 10 % respectivement). À l'échelle de l'arrondissement, le niveau de vie global des séniors du 17<sup>e</sup> est donc un peu plus favorable que celui de l'ensemble des séniors parisiens.

De fortes disparités de revenus existent toutefois à l'échelle infra-territoriale : dans les TRIRIS situés de part et d'autre de la rue de Prony, le revenu annuel médian disponible par UC des séniors de plus de 74 ans est par exemple supérieur à 40 000 € ; à l'inverse, dans les îlots des quartiers de la politique de la ville, ce revenu est inférieur à 24 000 €.

Carte 23 · Niveau de vie annuel médian des plus de 75 ans par TRIRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

### La part de personnes âgées en logement inconfortable et en suroccupation est globalement faible

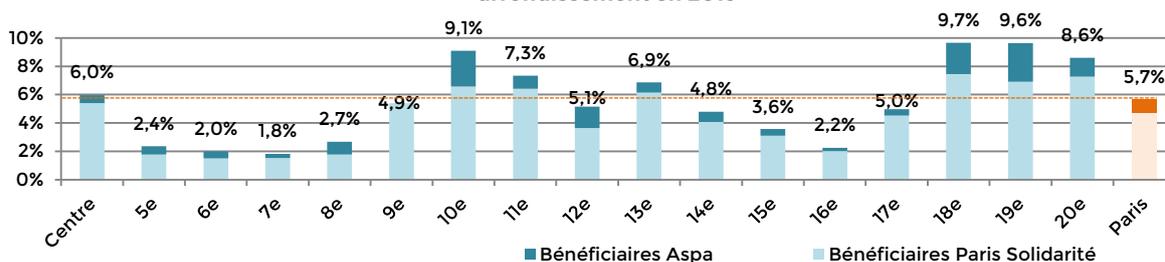
En 2017, plus de 59 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus sont propriétaires (contre 56 % à Paris), tandis que 38 % sont locataires (contre 43 % à Paris). Parmi les ménages dont la personne de référence est âgée de 75 ans et plus, 0,7 % vivent dans un logement suroccupé, soit moins d'une centaine de ménages. Enfin, au sein des résidences principales du 17<sup>e</sup>, 2,1 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 75 ans ou plus vivent dans un logement inconfortable (sans douche, ni baignoire), ce qui représente 250 ménages. À titre de comparaison, cette proportion est de 2,4 % à Paris.

### Le 17<sup>e</sup> enregistre un taux de couverture du minimum vieillesse proche de celui de la capitale

L'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est une prestation nationale accordée mensuellement aux retraités disposant de faibles ressources. Son montant dépend du revenu et du patrimoine du bénéficiaire. La Ville de Paris propose également un complément de ressources mensuel destiné aux personnes âgées ou en situation de handicap disposant d'un faible revenu : Paris Solidarité.

En 2019, le 17<sup>e</sup> enregistre une proportion d'habitant·e·s de plus de 64 ans bénéficiaires de l'ASPA proche de celle de la capitale : 1 360 séniors la reçoivent, soit 5 % des affilié·e·s au régime général, contre 5,7 % à l'échelle parisienne. Parmi ces bénéficiaires, plus des trois quarts sont aussi couverts par Paris Solidarité. Depuis 2014, le nombre de personnes âgées bénéficiaires de Paris Solidarité a augmenté de + 5,6 %/an en moyenne dans le 17<sup>e</sup>, un rythme plus soutenu qu'à l'échelle de la capitale où il a progressé en moyenne de + 3,9%/an.

### Les bénéficiaires de l'ASPA et de Paris Solidarité parmi les 65 ans ou plus par arrondissement en 2019



Sources : CNAV 2019, CASVP 2019, Insee.

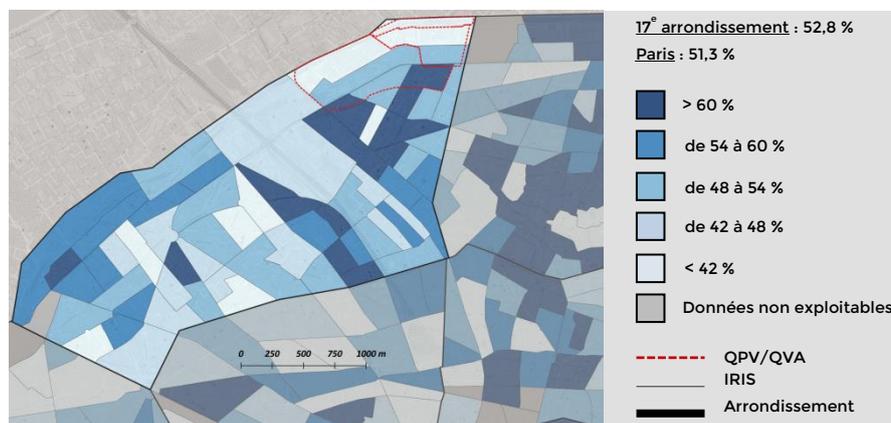
D'autres aides facultatives (voir encadré 3) sont accordées par la Ville de Paris à destination du public sénior. Le Pass Paris Séniors ou Access', qui donne accès gratuitement à l'ensemble de l'offre de transports publics, a par exemple été attribué à 28 % des personnes âgées de plus de 64 ans qui résident dans l'arrondissement en 2019, soit 7 400 personnes. Cette proportion est proche de celle que l'on observe à Paris, où 31 % des personnes de plus de 64 ans bénéficient du Pass.

## Isolement et perte d'autonomie

### La proportion de personnes âgées isolées dans un grand logement est un peu plus forte qu'au sein de la capitale

Parmi les personnes âgées de 75 ans et plus résidant dans l'arrondissement, **plus de la moitié vit seule et 29 % sont isolées dans un logement de 4 pièces ou plus, inadapté aux besoins des séniors**. À titre de comparaison, la proportion de séniors seul-e-s est quasi équivalente à Paris mais seulement 1 sur 4 vit dans un logement trop grand. Cette différence reflète en partie la spécificité du parc de logements du 17<sup>e</sup>, plus doté d'appartements de grande taille, et le niveau de vie de cette sous-population de l'arrondissement.

Carte 24 · Part de la population âgée de 75 ans ou plus vivant seule par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Les personnes âgées vivant seules sont réparties de façon éparse mais elles sont globalement plus nombreuses entre l'avenue de Clichy et la rue Pouchet, ainsi qu'entre la rue de Rome et la rue de Tocqueville. **Le quartier de Curnonsky-Saussure est ainsi celui où leur part parmi les plus de 74 ans est la plus élevée, à 59 %**. À l'inverse, dans le quartier Monceau, 46 % seulement des séniors vivent seul-e-s.

### La tendance à la « cohabitation intergénérationnelle » est équivalente à celle de Paris

Le rapport aidants/aidés, c'est-à-dire le nombre de personnes ayant le plus de chance d'être « aidantes » (55-64 ans) sur le nombre de personnes ayant le plus de chance d'être « aidées » (85 ans ou plus) s'élève à 4 dans le 17<sup>e</sup>

comme à Paris en 2017 : autrement dit, **pour 1 personne en âge d'être « aidée », il y a 4 personnes en âge d'être « aidantes »**. En lien avec la baisse simultanée du nombre de séniors de 85 ans ou plus (- 0,8 %/an en moyenne entre 2012 et 2017 dans le 17<sup>e</sup>) et du nombre de 55-64 ans (- 0,7 %/an en moyenne), ce rapport est resté stable dans l'arrondissement par rapport à 2012, alors qu'il a diminué aux échelles parisienne, régionale et nationale.

Par ailleurs, il existe **des ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations** : on parle alors de « **cohabitation intergénérationnelle** ». Celle-ci est généralement mise en place en raison de la perte d'autonomie d'une personne âgée ou pour des raisons financières. Dans l'arrondissement, parmi l'ensemble des ménages composés d'au moins une personne de plus de 74 ans, 9,6 % se caractérisent par la présence d'un-e adulte de moins de 60 ans, contre 10,5 % à Paris.

## La proportion de 65 ans ou plus bénéficiaires de l'APA est mesurée

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) est une aide qui sert à payer (en totalité ou en partie) les dépenses nécessaires au maintien à domicile des séniors. Au 31 décembre 2019, **3,1% des personnes de 60 ans et plus résidant dans le 17<sup>e</sup> arrondissement perçoivent l'APA à domicile**, soit près de 1 100 habitant-e-s – un taux très légèrement inférieur à celui observé à l'échelle de la capitale, à 3,8 %. **Leur effectif a diminué de - 2,8 % par rapport à 2016** (contre + 1,2 % à Paris).

Les bénéficiaires de l'APA sont 21 % à présenter un niveau de dépendance élevé dans l'arrondissement (GIR 1 ou 2, voir encadré 5), contre 22 % à Paris.

### Encadré 5 • L'évaluation de la perte d'autonomie à l'aide de la grille AGGIR

Le GIR (groupe iso-ressources) correspond au degré de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est évalué à partir de la grille nationale AGGIR. Il existe 6 niveaux de GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus élevé, et le GIR 6 le plus faible. Les personnes évaluées en GIR 5 ou 6 ne peuvent pas prétendre à l'APA.

## Indice composite de vulnérabilité des séniors

En 2017, les **TRIRIS** dont l'indice composite de vulnérabilité des séniors (voir encadré 6) est le plus élevé se situent tous à proximité du boulevard périphérique : il s'agit des deux TRIRIS situés à proximité de la Porte Maillot et de la Porte de Champerret, ainsi que les trois TRIRIS dont les périmètres incluent les quartiers de la politique de la Ville.

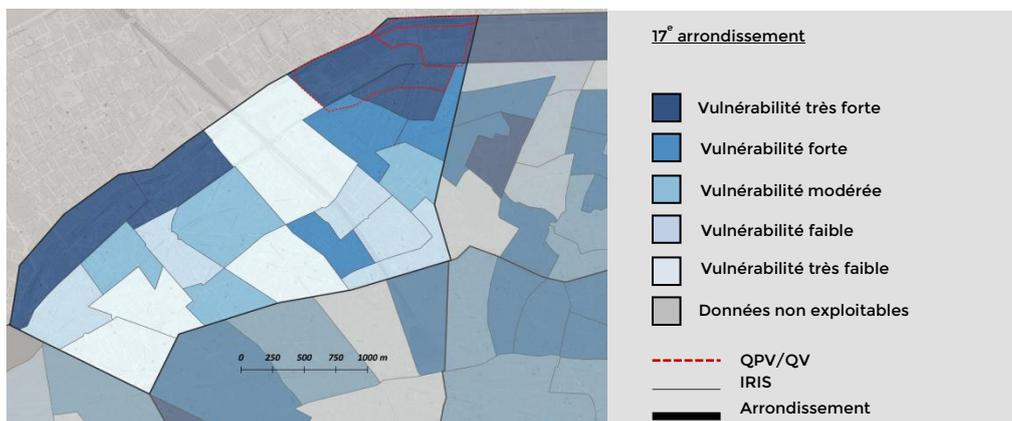
### Encadré 6 • L'indice composite de vulnérabilité des séniors

L'indice composite de vulnérabilité des séniors permet d'évaluer l'exposition des TRIRIS (quartiers composés de plusieurs IRIS, généralement trois) à la vulnérabilité économique, la précarité sociale et la dépendance de leurs séniors de 75 ans et plus.

L'indice est construit à partir des trois indicateurs suivants : (i) le revenu médian des 75 ans et plus ; (ii) leur isolement résidentiel ; (ii) leur âge, qui permet d'approcher la problématique de la dépendance.

La comparaison des TRIRIS se fait à l'échelle de l'arrondissement et non à l'échelle parisienne.

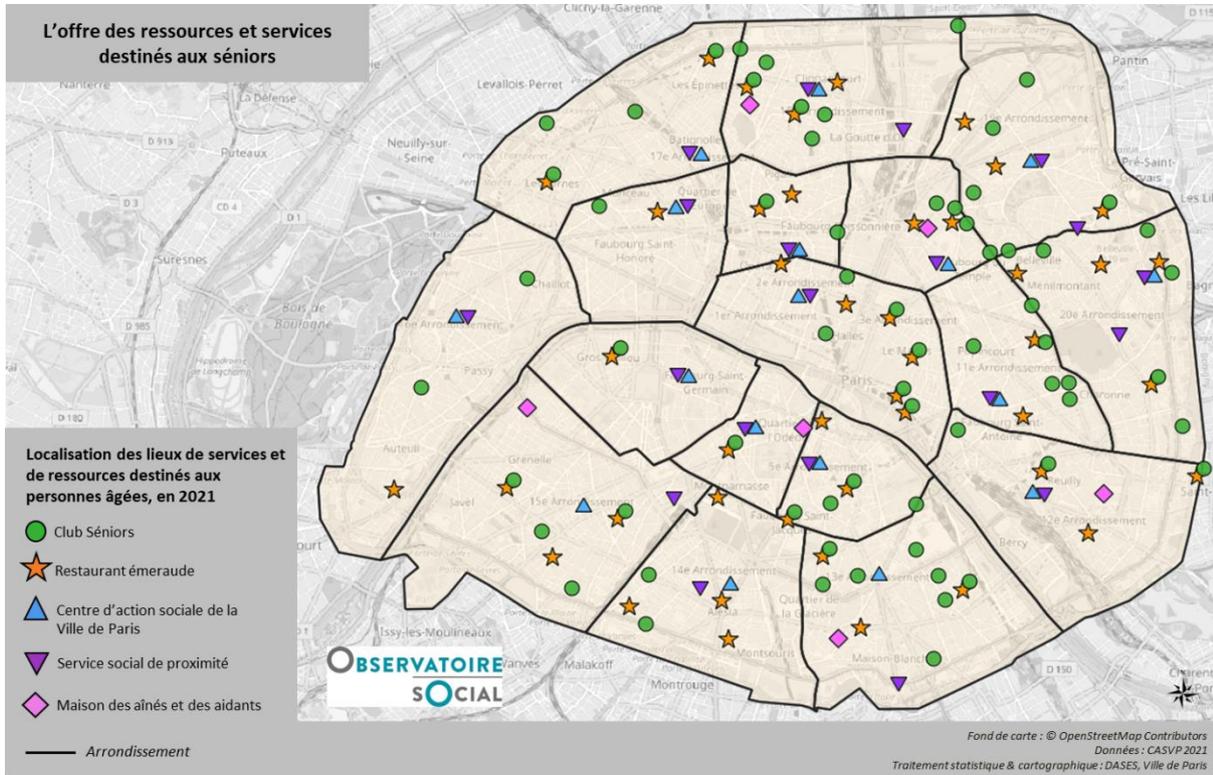
Carte 25 • Indice de vulnérabilité des personnes âgées de 75 ans ou plus par TRIRIS, en 2017



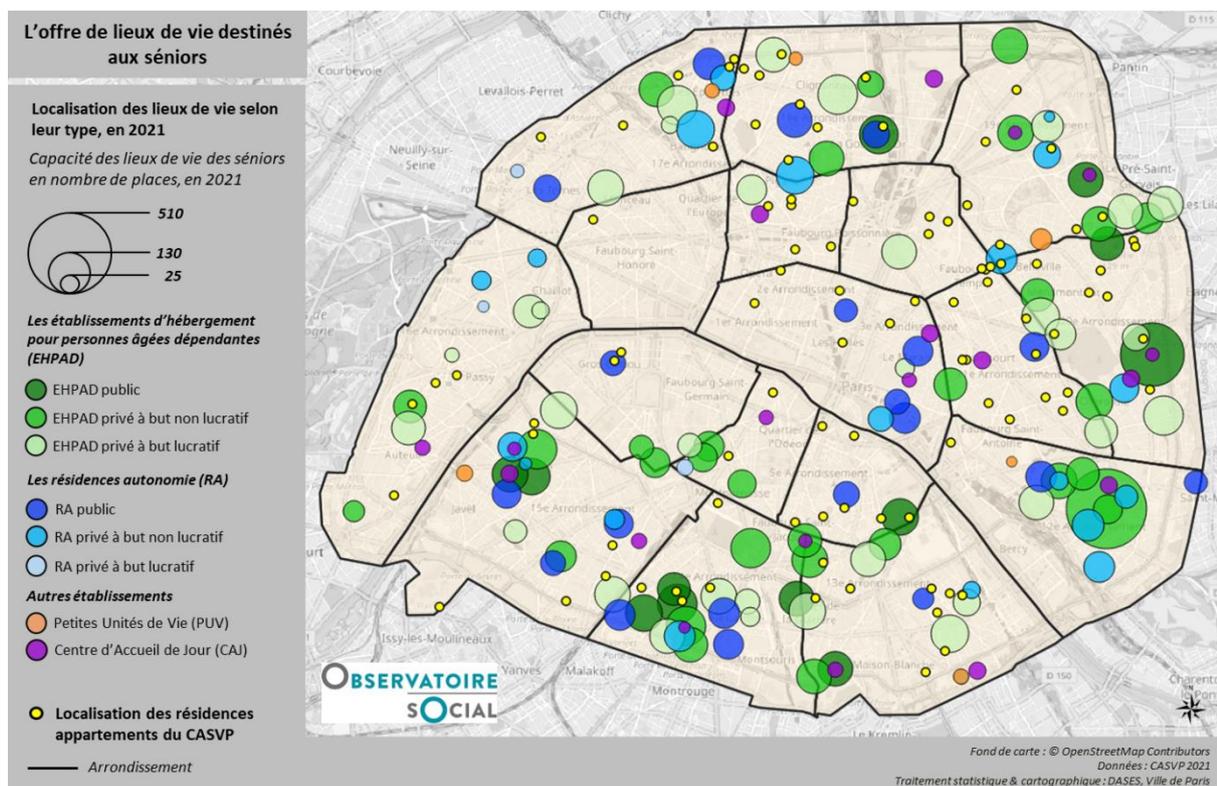
Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

# Cartographie de l'offre destinée aux séniors

Carte 26 · L'offre des ressources et services destinés aux séniors



Carte 27 · L'offre de lieux de vie destinés aux séniors



## ■ Personnes en situation de handicap

### Encadré 7 • Évaluation du taux d'incapacité d'une personne en situation de handicap

Le taux d'incapacité est un des critères permettant l'attribution de certaines prestations à destination des personnes en situation de handicap. Il est évalué selon un « guide-barème » divisé en trois fourchettes :

- un taux d'incapacité inférieur à 50 % indique que la personne évaluée n'est pas confrontée à des entraves notables dans sa vie quotidienne ;
- un taux d'incapacité compris en 50 et 79 % signale des retentissements importants sur la vie sociale, scolaire/professionnelle et domestique de la personne en situation de handicap ;
- un taux d'incapacité supérieur à ou égal à 80 % révèle une atteinte sévère à l'autonomie de la personne en situation de handicap pour la réalisation d'actes essentiels.

Les droits à l'Allocation aux adultes handicapé-e-s (AAH) et l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé-e (AEEH) sont ouverts aux personnes en situation de handicap dont le taux d'incapacité est supérieur à 50 %.

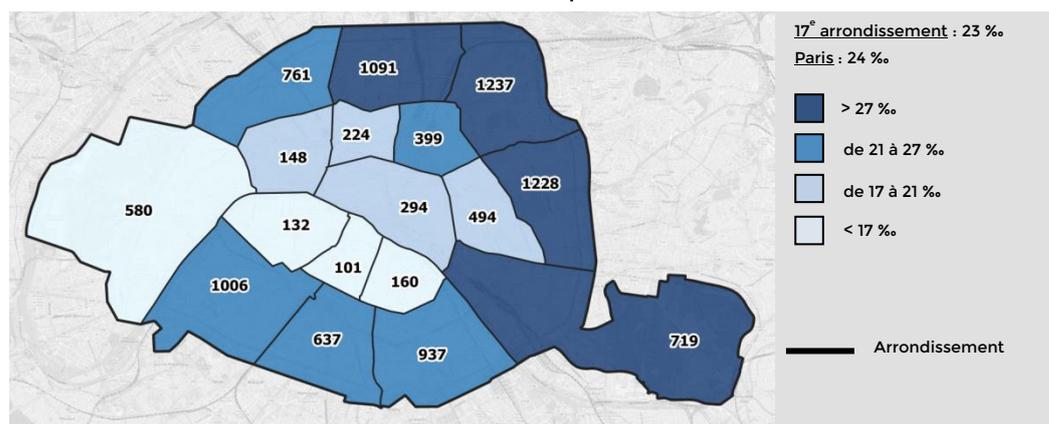
## Les enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'AEEH

### Les enfants en situation de handicap sont présent-e-s dans des proportions similaires à Paris

L'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé-e (AEEH) est une prestation familiale qui a pour but d'aider les familles à faire face aux frais supplémentaires qu'entraîne le handicap d'un enfant à charge de moins de 20 ans. Son montant diffère en fonction de la nature et de la gravité du handicap (*voir encadré 7*).

Le 17<sup>e</sup> se caractérise par une **part de jeunes en situation de handicap et bénéficiaires de l'AEEH proche de la moyenne parisienne**. En 2019, 761 enfants réparti-e-s dans 724 familles sont ainsi allocataires au sein de l'arrondissement, soit **23 % de l'ensemble des jeunes âgé-e-s de 0-19 ans** - contre 24 % à l'échelle parisienne. Leur effectif a progressé de + 13 % par rapport à 2015 (+ 86 individus).

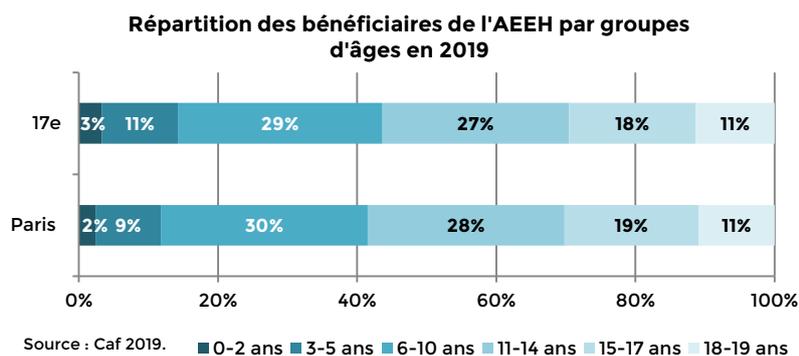
Carte 25 • Nombre de bénéficiaires de l'AEEH à Paris par arrondissement en 2019



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Sources : DSOL ; Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

### La composition familiale des ménages bénéficiaires de l'AEEH reflète celle de l'ensemble de la population de l'arrondissement

En 2019, **14 % des bénéficiaires de l'AEEH sont âgé-e-s de moins de 6 ans** dans le 17<sup>e</sup>, une proportion un peu plus importante que celle observée à Paris (11 %) mais très inférieure au poids des enfants de cette catégorie d'âge dans la population totale des moins de 20 ans (environ 1 sur 3). Cette sous-représentation peut s'expliquer par le



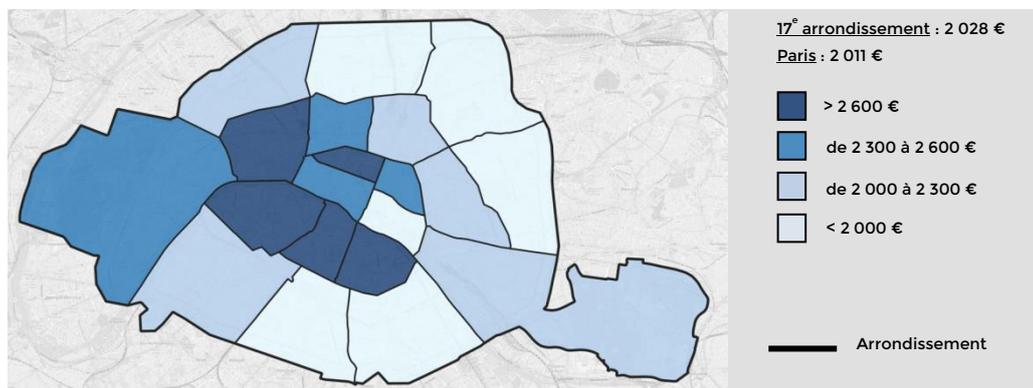
temps nécessaire au dépistage, qui induit un délai avant la reconnaissance d'une situation de handicap chez l'enfant. À l'inverse, les 15-19 ans constituent le groupe d'âges le plus représenté parmi les bénéficiaires de l'AEEH dans l'arrondissement (30 %), devant les 6-10 ans (29 %) et les 11-14 ans (27 %). Cette distribution par âge est proche de la répartition parisienne.

La composition familiale des ménages bénéficiaires de l'AEEH reflète celle de l'ensemble de la population de l'arrondissement. Ainsi comme à Paris, 37 % des enfants allocataires vivent au sein d'une famille monoparentale, tandis que 63 % vivent avec leurs deux parents ou en famille recomposée.

## Les familles allocataires du 17<sup>e</sup> sont un peu moins confrontées à des situations de pauvreté

En 2019, le revenu mensuel médian des familles avec un enfant bénéficiant de l'AEEH s'élève à 2 000 € dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, un montant équivalent à celui que l'on observe à Paris. Par ailleurs, 24 % de ces familles vivent sous le seuil de pauvreté, une proportion quasi similaire dans la capitale (25 %) et à un niveau stable par rapport à 2015.

**Carte 26** · Revenu mensuel médian des familles bénéficiant de l'AEEH par arrondissement en 2019



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Sources : DSOL ; Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Enfin, 41 % des familles allocataires de l'AEEH perçoivent aussi une aide au logement de la Caf (- 4 points de pourcentage par rapport à la capitale) ; 65 % d'entre elles bénéficient de l'Allocation de soutien aux parents d'enfants en situation de handicap (ASPEH) versée par la Ville de Paris (- 8 points de pourcentage) ; et 30 % perçoivent l'aide Paris Logement (- 11 points de pourcentage).

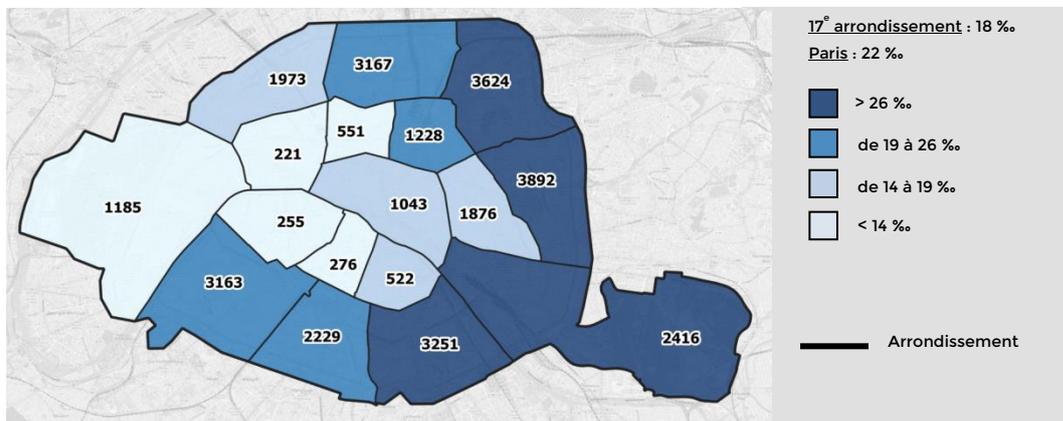
## Les adultes reconnus en situation de handicap bénéficiaires de l'AAH

### La proportion d'adultes en situation de handicap dans le 17<sup>e</sup> est très légèrement inférieure à celle de la capitale

L'Allocation aux adultes handicapé-e-s (AAH) est une aide financière qui assure aux personnes en situation de handicap un minimum de ressources. Elle est accordée à partir de 20 ans, sous réserve de respecter des critères d'incapacité (voir encadré 7) et de revenu.

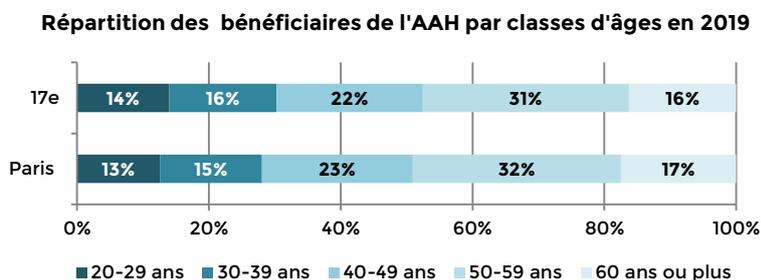
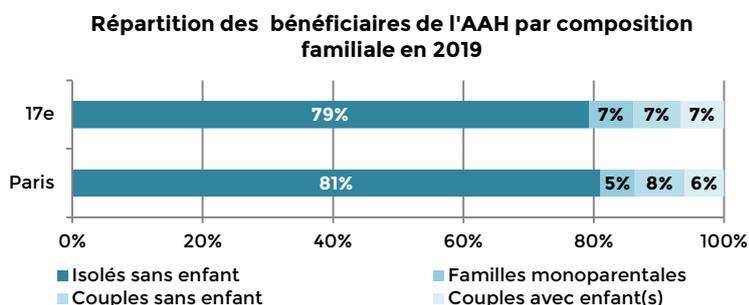
En 2019, 1 973 adultes réparti·e·s dans 1 959 foyers sont bénéficiaires de l'AAH dans le 17<sup>e</sup>, soit **18 % des personnes âgées de 20-64 ans** - contre 22 % des adultes de la même tranche d'âge à Paris. Dans l'arrondissement comme au sein de la capitale, le nombre d'adultes percevant l'AAH est en hausse par rapport à 2017 (+ 5,5 % à Paris et + 6 % dans le 17<sup>e</sup>). Parmi les bénéficiaires habitant le 17<sup>e</sup>, **60 % ont un taux d'incapacité de 80 % ou plus** (voir encadré 7) - contre 62 % à Paris.

**Carte 27** · Nombre et part de bénéficiaires de l'AAH parmi les 20-64 ans à Paris et par arrondissement en 2019



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Sources : DSOL ; Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

## La majorité des personnes bénéficiant de l'AAH dans le 17<sup>e</sup> vivent seules et sont légèrement plus jeunes qu'à Paris



Source : Caf 2019.

La majorité des adultes bénéficiant de l'AAH dans le 17<sup>e</sup> vivent seul·e·s et sans enfant en 2019 (79 %), une proportion proche de celle observée à l'échelle de la capitale (81 %). Cette forte surreprésentation des ménages isolés parmi les allocataires s'explique en partie par les modalités d'ouverture du droit AAH et sa logique de subsidiarité à la solidarité familiale (les revenus du ou de la conjointe étant pris en compte dans l'assiette des ressources)<sup>15</sup>.

Les bénéficiaires de l'AAH dans l'arrondissement sont légèrement plus jeunes qu'à Paris : les 40 ans et plus ne constituent en effet que 70 % des allocataires dans le 17<sup>e</sup> (- 2 points de pourcentage par rapport à la capitale), tandis que les personnes de moins de 40 ans en représentent 30 % (+ 2 points de pourcentage).

## Quatre bénéficiaires de l'AAH sur dix vivent sous le seuil de pauvreté

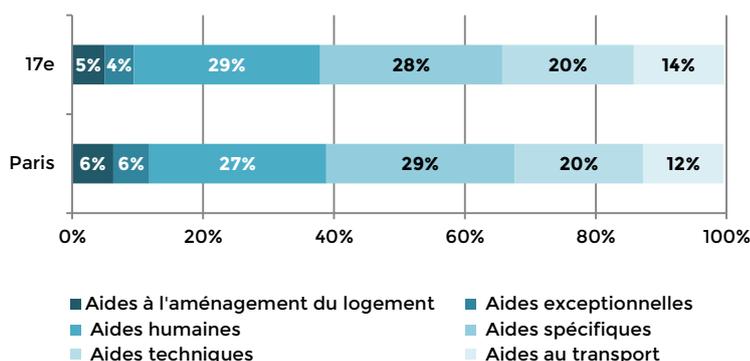
Les bénéficiaires de l'AAH qui résident dans le 17<sup>e</sup> sont 43 % à vivre sous le seuil de pauvreté en 2019, une proportion quasi équivalente à la moyenne parisienne et stable par rapport à 2017.

<sup>15</sup> À noter que les revenus du ou de la conjointe ne seront bientôt plus comptabilisés dans le calcul de l'AAH. Cette mesure s'appliquera une fois la parution d'un décret et au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

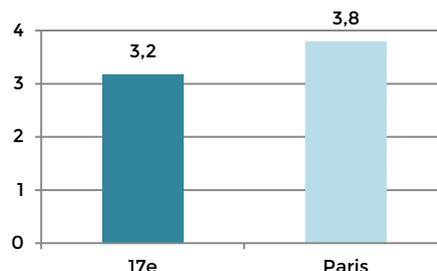
# Accompagnement et autres aides sociales à destination des personnes en situation de handicap

## La proportion de bénéficiaires de la PCH est équivalente à celle de la capitale

Répartition des prestations PCH, par type de prestation, en 2017



Nombre de bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP pour 1000 habitants en 2019



Source : Caf.

La Prestation de compensation du handicap (PCH), qui remplace progressivement l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), est une aide financière permettant de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap. Elle comprend **six formes d'aides : humaine, technique, aménagement du logement, transport, spécifique et exceptionnelle.**

En 2019, **643 personnes en situation de handicap sont bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP dans le 17<sup>e</sup>**, soit 3,2 % des habitant-e-s de l'arrondissement – une proportion proche de celle de la capitale. Près de 93 % des allocataires vivent à domicile, tandis que 7 % sont hébergé-e-s en établissement social ou médico-social ou hospitalisé-e-s en établissement de santé.

Dans l'arrondissement comme à Paris, **les aides techniques** (achat ou location d'un matériel compensant le handicap, comme un fauteuil roulant), **les aides spécifiques** (dépenses permanentes et prévisibles liées au handicap, par exemple les frais d'entretien d'un fauteuil roulant) et **les aides humaines** (services d'aide à domicile ou dédommagement d'un aidant familial) représentent plus des trois quarts des aides attribuées en 2017.

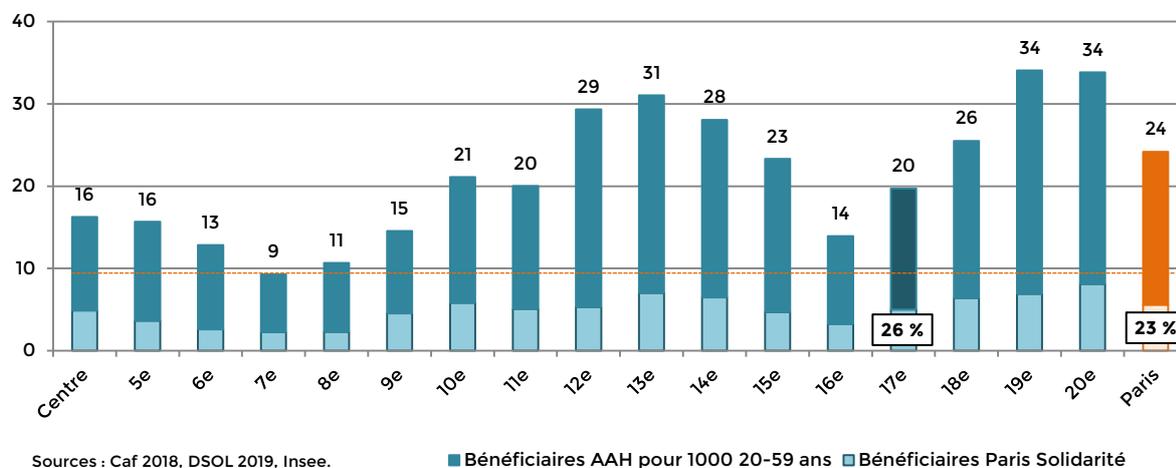
Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier de **l'aide sociale à l'hébergement (ASH Personnes handicapées)**, qui prend en charge leurs frais d'hébergement en établissement. **Dans le 17<sup>e</sup>, elle est attribuée à 406 personnes en 2017.**

## Le niveau de recours à Paris Solidarité parmi les bénéficiaires de l'AAH est un peu plus élevé que la moyenne parisienne

La Ville de Paris propose également une aide facultative mensuelle (*voir encadré 3*) destinée aux personnes en situation de handicap disposant d'un faible revenu : **Paris Solidarité**. Cette aide peut atteindre un montant maximum de 105 € par mois pour une personne seule et 205 € par mois pour un couple.

En 2019, **420 habitant-e-s du 17<sup>e</sup> en situation de handicap sont allocataires de Paris Solidarité**, soit 26 % de l'ensemble des bénéficiaires de l'AAH. Cette proportion est légèrement supérieure à celle de la capitale, qui s'établit à 23 %.

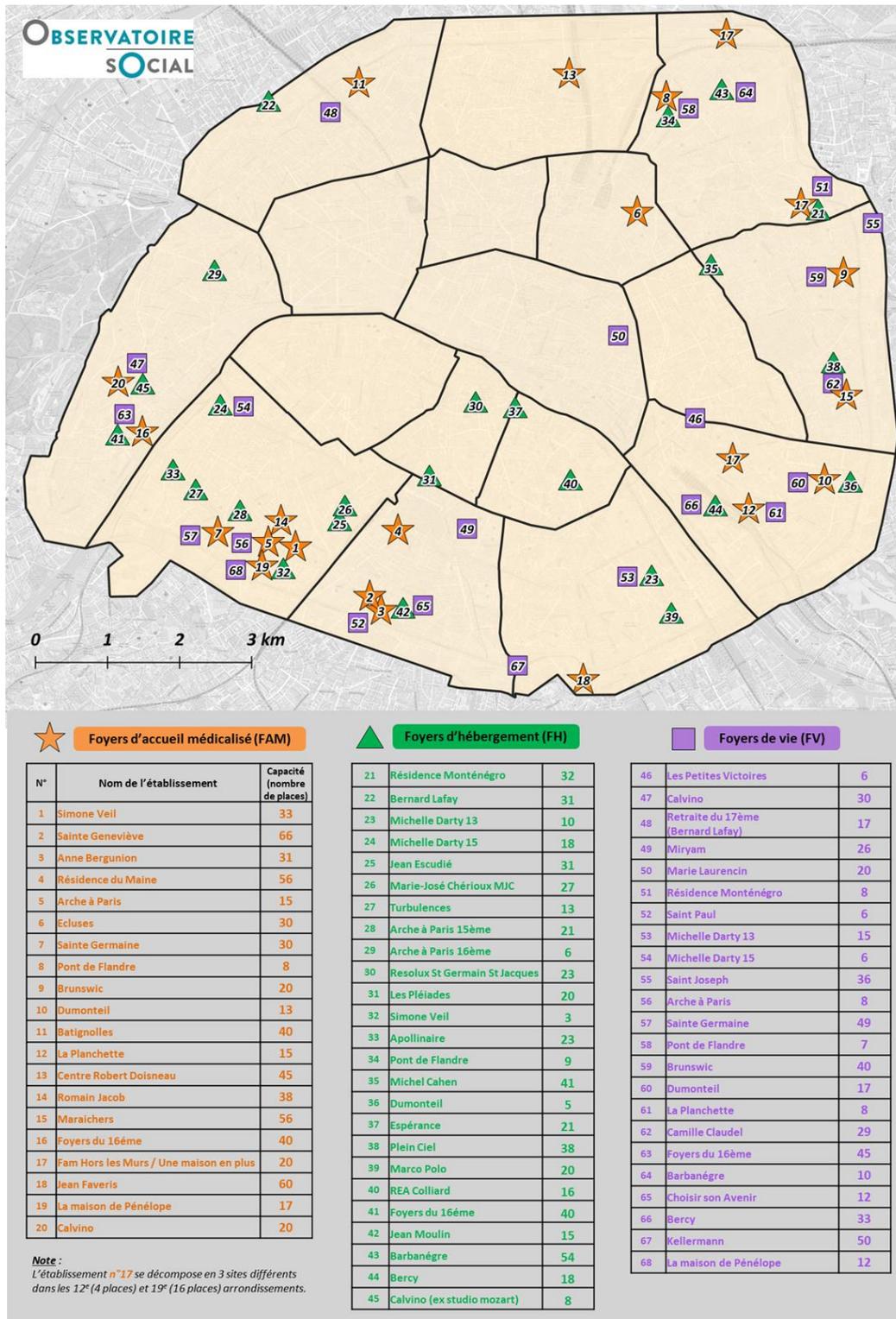
**Nombre de bénéficiaires de l'AAH pour 1000 habitants de 20-59 ans, et proportion de bénéficiaires de Paris Solidarité parmi les bénéficiaires de l'AAH en 2019**



# Cartographie des établissements à destination des personnes en situation de handicap

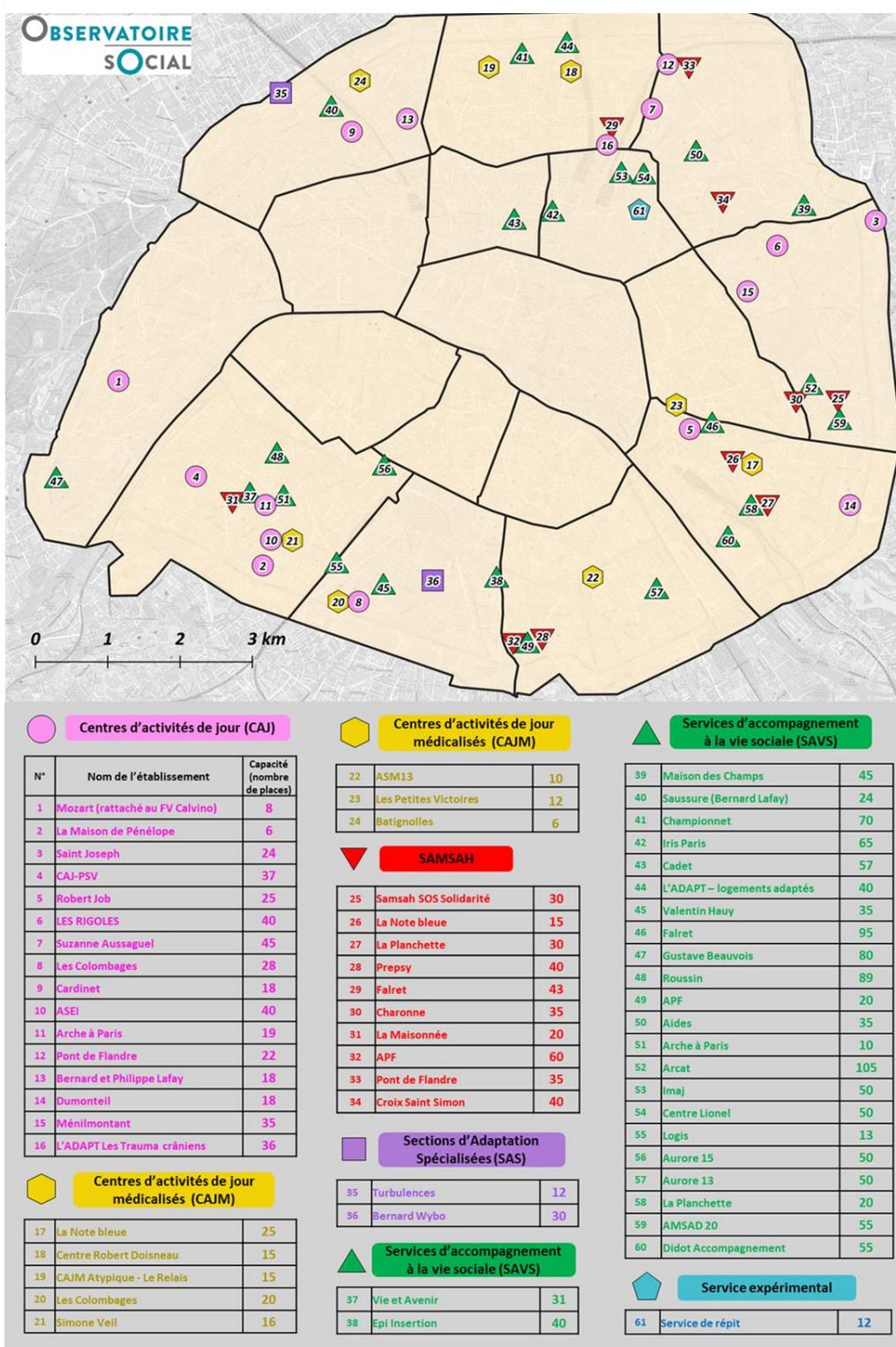
## Le 17<sup>e</sup> abrite un foyer d'accueil médicalisé...

Carte 28 · Foyers d'accueil médicalisé, d'hébergement et de vie à destination des personnes en situation de handicap à Paris



## ... et cinq établissements proposant des services d'accompagnement aux personnes en situation de handicap

**Carte 29** · Etablissements proposant des services d'accompagnement aux personnes en situation de handicap à Paris



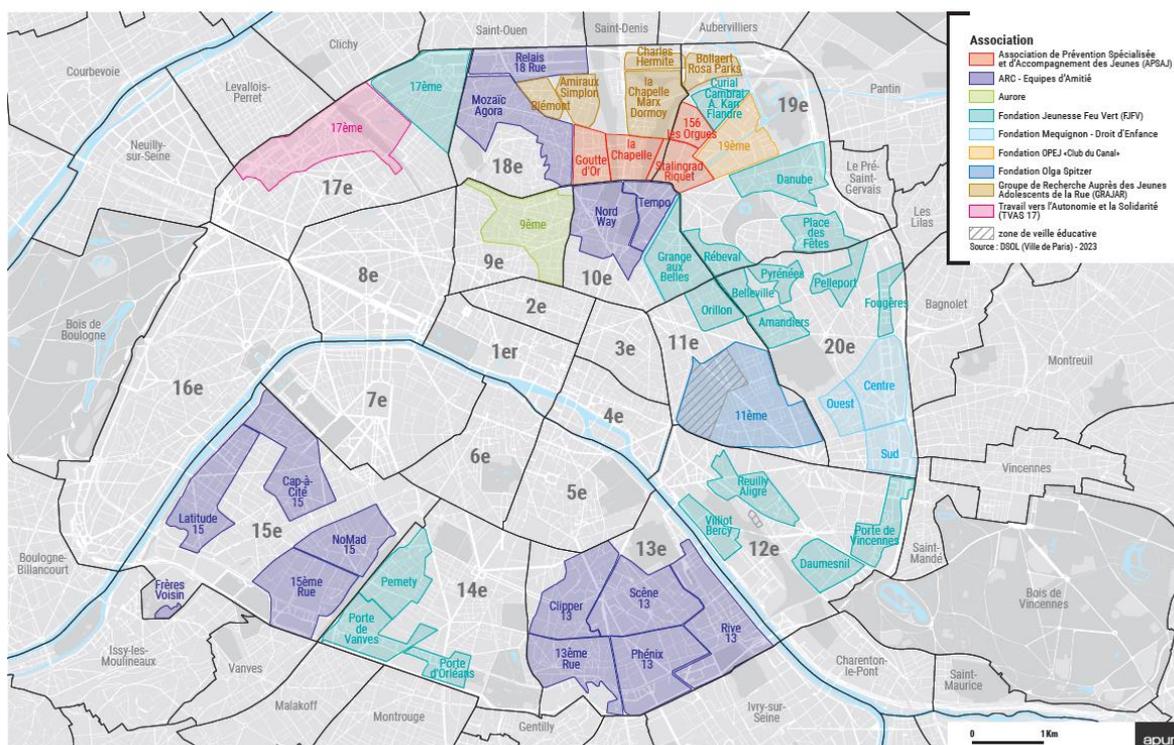
# ■ Prévention et protection de l'enfance

## Prévention spécialisée et service social scolaire

### Le territoire est en partie couvert par la prévention spécialisée

La moitié du 17<sup>e</sup> arrondissement est couverte par un territoire de prévention spécialisée. Au titre du dernier conventionnement de la Ville avec des clubs de prévention (2023-2026), ce sont les associations Jeunesse feu vert et TVAS 17 qui sont en charge du secteur.

Carte 30 • Les périmètres de la prévention spécialisée à Paris (convention 2023-2026)



En 2022, les équipes des clubs de prévention spécialisée ont accompagné 1 016 enfants et jeunes, dont 374 suivi-e-s individuellement par les professionnel-le-s intervenant sur le territoire (15 équivalents temps plein).

### Le nombre d'enfants accompagné-e-s par un service social scolaire connaît une hausse constante depuis l'année académique 2018-2019

À Paris, un service social scolaire officie dans chaque école maternelle et élémentaire publique. Les assistant.es socio-éducatif-ves (i) apportent une expertise sociale aux personnels de l'Éducation nationale et (ii) accompagnent les familles en demande d'aide. Ils et elles sont également en charge de repérer les situations de danger et d'évaluer les situations d'enfants en danger ayant donné lieu à des informations préoccupantes (voir encadré 8).

Dans l'arrondissement, 1 142 enfants et leurs familles ont été accompagné-e-s par un service social scolaire pendant l'année scolaire 2021-2022 – un chiffre qui a sensiblement progressé ces dernières années, y compris pendant la crise sanitaire (de 920 élèves suivi-e-s pendant l'année scolaire 2018-2019, à 940 en 2019-2020 puis 1 033 en 2020-2021). À titre de comparaison, le nombre d'enfants accompagné-e-s par un service social scolaire à Paris a nettement baissé pendant l'année scolaire 2019-2020, puis a lentement ré-augmenté les deux années suivantes sans retrouver son niveau pré-crise.

En 2021-2022, le 17<sup>e</sup> pèse ainsi pour 9,4 % de l'ensemble des enfants accompagné-e-s à Paris.

# La prise en charge en protection de l'enfance sur le territoire

## Le nombre d'informations préoccupantes remontées au titre de la protection de l'enfance s'élève à 370 en 2021

La CRIP (Cellule de recueil des informations préoccupantes, voir encadré 8) est l'interface entre les services de la Ville de Paris et l'ensemble des partenaires concourant à la mission de protection de l'enfance. Elle centralise et évalue toutes les informations préoccupantes relatives à la situation d'un-e mineur-e résidant dans la capitale.

En 2021, **370 mineur-e-s du 17<sup>e</sup> arrondissement** ont fait l'objet d'une information préoccupante traitée par la CRIP.

### Encadré 8 • Le rôle de la CRIP et les informations préoccupantes traitées en 2021

En vertu de ses compétences départementales, la Ville de Paris est chargée de la centralisation de toutes les informations préoccupantes relatives à la situation d'un-e mineur-e au sein d'une Cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP). L'information transmise doit permettre l'évaluation de la situation du ou de la mineur-e, la mise en œuvre d'éventuelles actions de protection, voire le signalement à l'autorité judiciaire.

En 2021 sur l'ensemble du territoire parisien, la CRIP a traité 3 648 informations préoccupantes relatives à 5 684 enfants. À l'exception de l'année 2020 marquée par la crise sanitaire, ce nombre est en augmentation quasi constante depuis 2007. La crainte d'un danger de violence psychologique était le premier motif de déclenchement d'une information préoccupante en 2021 (35 %), devant les suspicions de violences sexuelles (13 %), de carences éducatives (9 %) et de violences conjugales (9 %). À noter que la part des suspicions de violence sexuelle est en hausse ces dernières années (+ 4 points de pourcentage par rapport à 2018). Parmi les situations reçues, 65 % concernaient des familles non connues des services sociaux parisiens ou de la justice.

## Les aides financières au titre de la protection de l'enfance couvrent majoritairement des besoins alimentaires

La prestation financière de l'Aide sociale à l'enfance (ASE financière) est une aide destinée à pallier une insuffisance temporaire des ressources familiales lorsque la santé de l'enfant, sa sécurité, son entretien le nécessitent. En 2022, **3 835 aides au titre de l'ASE financière** ont été accordées aux ménages du 17<sup>e</sup> (une même famille pouvant bénéficier de plusieurs aides ponctuelles dans l'année). La répartition des motifs d'octroi de cette allocation met en avant le **caractère prédominant des besoins alimentaires** (pour 51 % d'entre elles).

En outre, les familles parisiennes en rupture d'hébergement peuvent bénéficier d'une **prise en charge hôtelière au titre de l'aide sociale à l'enfance** (PCH ASE). En 2021, **404 familles accompagnées** dans le 17<sup>e</sup> arrondissement en ont été bénéficiaires.

## Une faible proportion de jeunes du 17<sup>e</sup> arrondissement bénéficient d'une action éducative

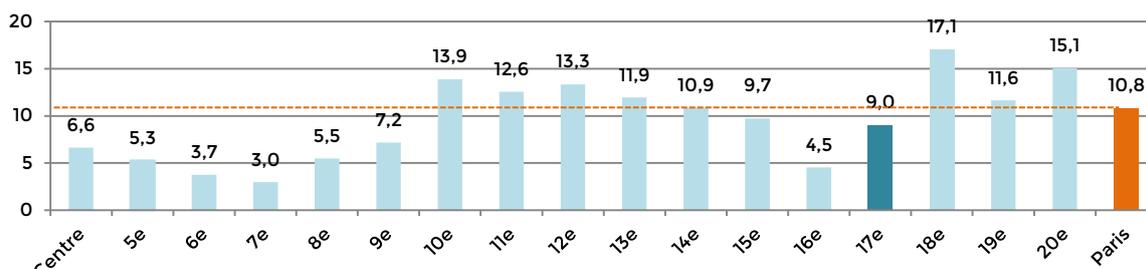
À la fin de l'année 2019, **259 enfants de moins de 18 ans bénéficient d'une action éducative** au sein de l'arrondissement. Celles-ci sont composées à 48 % d'actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) et à 52 % d'actions éducatives à domiciles (AED, voir encadré 9). Au total dans le 17<sup>e</sup>, 9 % des mineur-e-s bénéficient d'une action éducative. Cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne parisienne, à 10,8 %. En quatre ans, le nombre de mesures éducatives a progressé de + 3 % dans le 17<sup>e</sup>.

### Encadré 9 • Les actions éducatives, à domicile ou en milieu ouvert

L'action éducative à domicile (AED) est une mesure administrative mise en œuvre à la demande ou en accord avec les parents, par le service d'Aide sociale à l'enfance (ASE) de la Ville de Paris. Elle apporte un soutien matériel et éducatif à la famille. L'AED est exercée par des éducateurs ou des psychologues spécialisés.

L'action éducative en milieu ouvert (AEMO) vise les mêmes objectifs que l'AED mais elle est décidée par le juge des enfants dans le cadre de l'assistance éducative (art. 375 du Code civil) et est donc contraignante à l'égard des familles.

Part des moins de 18 ans bénéficiant d'une mesure de milieu ouvert en 2019  
(pour 1000 enfants)



Données : DASES, au 31 décembre - Insee RP 2017

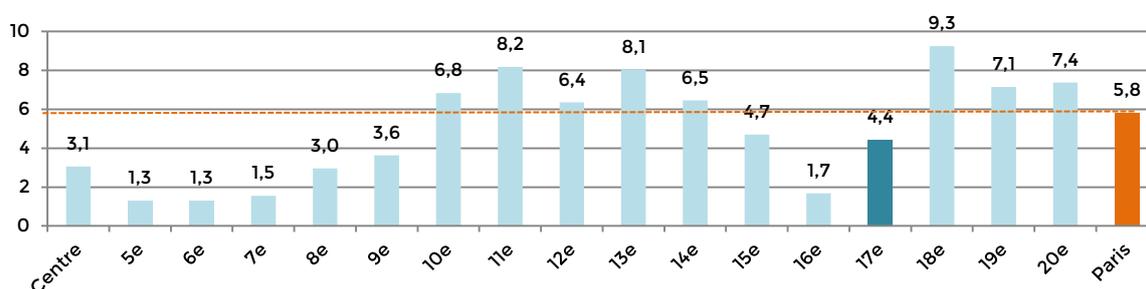
## La part de mineur·e·s concerné·e·s par une mesure de placement est elle aussi relativement faible

Lorsqu'un enfant ne peut demeurer dans son milieu de vie habituel, il ou elle est confié·e au service parisien d'Aide sociale à l'enfance (ASE) et fait l'objet d'une mesure de placement. Les enfants placé·e·s peuvent être hébergé·e·s jusqu'à 21 ans en famille d'accueil, dans un établissement relevant de l'ASE (Maisons d'enfants à caractère social, foyers de l'enfance, pouponnières, etc.) ou encore dans un lieu de vie agréé.

Au total à Paris, **4 854 enfants et majeurs de moins de 21 ans bénéficient d'une mesure de placement fin 2019.**

Parmi ces mesures, **127 concernent des mineur·e·s dont les parents résident dans le 17<sup>e</sup>.** Cet effectif est en baisse de - 8 % sur les quatre dernières années. L'arrondissement enregistre une proportion de mineur·e·s concerné·e·s par une mesure de placement légèrement inférieure à la moyenne parisienne : **4,4 %.** **des jeunes de moins de 18 ans sont confié·e·s à l'ASE dans le 17<sup>e</sup>, contre 5,8 % à Paris.**

Part des moins de 18 ans bénéficiant d'une mesure de placement en 2019  
(pour 1000 enfants)

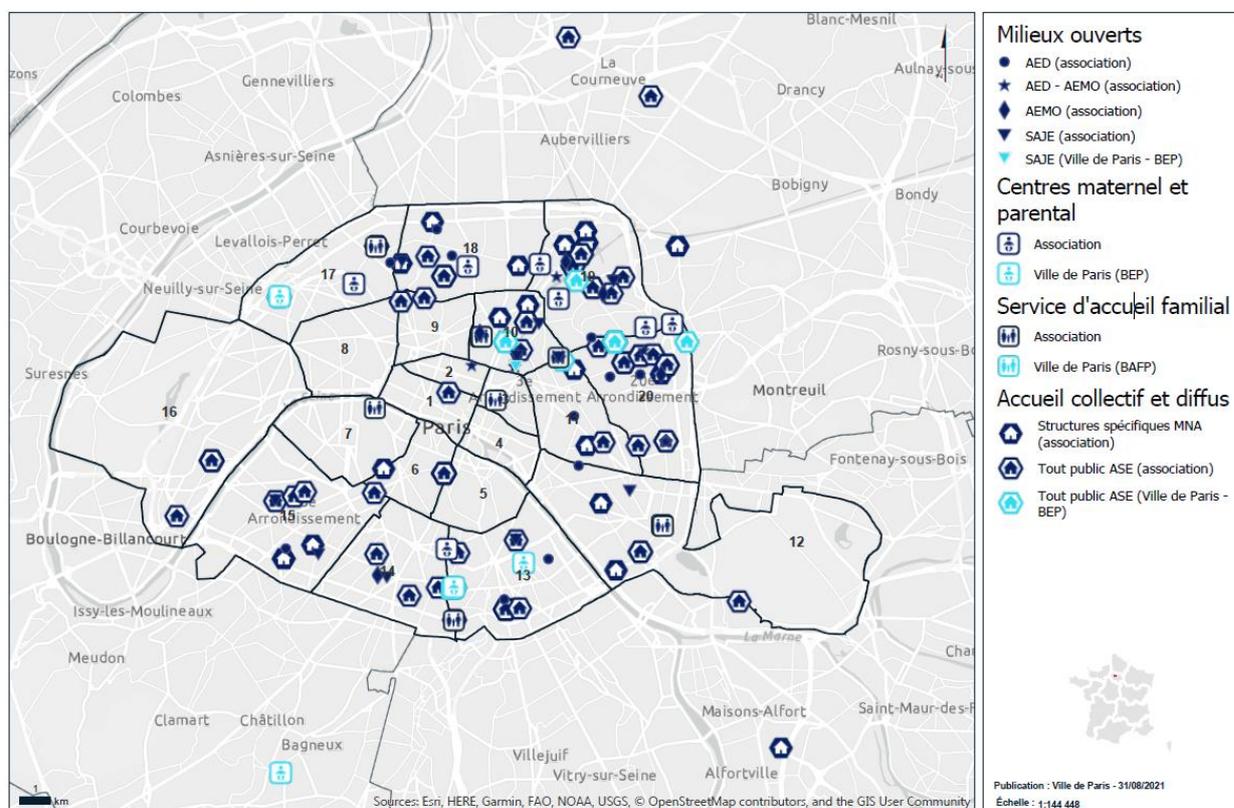


Sources : DSOL, au 31 décembre ; Insee RP 2017.

À noter que les services parisiens de l'ASE accueillent aussi des jeunes dont la prise en charge n'est pas territorialisée : il s'agit de pupilles de l'Etat, de mineur·e·s non accompagné·e·s, de jeunes majeur·e·s ou encore d'enfants non affecté·e·s à un secteur particulier.

# Cartographie des services parisiens de protection de l'enfance

Carte 31 · Les services parisiens de la protection de l'enfance en 2021



Carte réalisée par l'Observatoire Parisien de la Protection de l'Enfance, DSOL, 2021.

## ■ Glossaire

**AAH** : l'Allocation aux adultes handicapés est une allocation de solidarité destinée à assurer aux personnes en situation de handicap un minimum de ressources. Son obtention est soumise à des critères de taux d'incapacité, d'âge, et de ressources (de la personne vivant célibataire ou du couple).

**AEEH** : l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé est une prestation familiale visant à aider les familles à faire face aux dépenses spécifiques qu'entraîne le handicap d'un enfant à charge de moins de 20 ans.

**Allocations logement** : les allocations logement sont des prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à aider les ménages dans les dépenses de logement (loyer, mensualité). La Caf verse 3 types d'allocations : l'Aide personnalisée au logement (APL), l'Allocation de logement familiale (ALF) et l'Allocation de logement sociale (ALS). L'APL dépend d'un conventionnement du propriétaire avec l'Etat, l'ALF sur critère de composition familiale et lorsque l'APL n'est pas applicable, et l'ALS dans tous les autres cas.

**APA** : l'Allocation personnalisée d'autonomie est destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie. Elle peut servir aux dépenses nécessaires au maintien à domicile (APA à domicile), ou aux frais des établissements médico-sociaux (APA en établissement). Son montant dépend du niveau de revenus.

**ASPA** : l'Allocation de solidarité aux personnes âgées est une prestation mensuelle destinée aux personnes retraitées et visant à compléter de faibles ressources. Elle remplace le minimum vieillesse depuis 2006.

**Chômage** : Il existe plusieurs instruments de mesure du chômage. Les portraits sociaux mobilisent les données du recensement de l'Insee et celles de la Dares et Pôle Emploi.

Le recensement de la population de l'Insee considère qu'une personne est au chômage si elle se déclare au chômage au moment du recensement (qu'elle soit ou non inscrite à Pôle Emploi), sauf si elle déclare ne pas rechercher de travail.

Par ailleurs, l'Insee calcule également le taux de chômage en France au sens du Bureau international du travail (BIT) afin de pouvoir réaliser des comparaisons internationales. Selon cette définition, sont considérées au chômage les personnes âgées de 15 à 64 ans, qui répondent à trois conditions : être sans emploi, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours, avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Selon cette définition, une personne qui a travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence n'est pas au chômage.

Enfin, tous les mois, la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'emploi et de la santé) et Pôle emploi publient une statistique des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (DEFM) à Pôle emploi. Depuis mars 2009, la statistique mensuelle des DEFM inscrits à Pôle emploi est disponible selon une présentation en cinq catégories (A à E). Les portraits sociaux retiennent les trois premières : la catégorie A regroupe « les demandeurs inscrits sans emploi qui n'ont exercé aucune activité, même réduite, le mois précédent, et qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi » ; les catégories B et C regroupent « les demandeurs d'emploi inscrits qui sont en activité réduite, courte ou longue, qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ».

Ainsi, l'on peut être chômeur au sens du recensement, mais pas chômeur au sens du BIT, et inversement. Par ailleurs, une personne peut être au chômage, au sens du recensement ou du BIT, mais pas inscrite à Pôle Emploi.

**Famille** : au sens de l'Insee, une famille est une forme spécifique de ménage comprenant au moins deux personnes (un couple, ou un ou plusieurs adultes avec enfant(s) de moins de 25 ans). Plusieurs familles peuvent cohabiter au sein du même ménage. Une famille est dite **nombreuse** lorsqu'elle est composée de 3 enfants ou plus, de moins de 25 ans. Une famille **monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans.

**IRIS** : l'IRIS (îlot regroupé pour l'information statistique) constitue l'échelle de base en matière de diffusion de données statistiques. Un IRIS d'habitat regroupe entre 1 800 et 5 000 habitant·e·s environ. Un **TRIRIS** est un regroupement d'IRIS (en général 3 IRIS). Le TRIRIS a été créé en 1999 pour la diffusion de variables sensibles du recensement pour lesquelles l'IRIS apparaît insuffisant pour garantir le secret statistique.

**Intensité de la pauvreté** : indicateur mesurant l'écart entre le revenu médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus l'indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite « intense » (le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté).

**Logement inconfortable** : Un logement est considéré comme dépourvu de confort sanitaire de base s'il est privé d'un des trois éléments que sont l'eau courante, une baignoire ou une douche, et des WC à l'intérieur. Les

logements inconfortables ont été définis dans les portraits sociaux comme les logements sans salle de bains, ni douche ; cette donnée étant diffusée par l'Insee à l'échelle des IRIS.

**Logement en suroccupation** : Dans les portraits sociaux, un logement est dit suroccupé lorsqu'y résident un nombre de personnes supérieur d'au moins deux au nombre de pièces du logement (ainsi, un studio dans lequel résident 3 personnes est suroccupé, idem pour un logement de 2 pièces dans lequel vivent 4 personnes ou plus).

**MDPH** : Les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ont été créées en 2005. Dans chaque département, les MDPH accueillent, informent, accompagnent et conseillent les personnes en situation de handicap et leurs proches ; et évaluent les taux d'incapacité ainsi que les droits et prestations attribuées aux personnes au sein de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Plus généralement, elles sensibilisent l'ensemble des citoyens au handicap.

**Ménage** : l'Insee définit un ménage comme l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement, que celui-ci soit ou non leur résidence principale, et qui partagent un même budget. La **personne de référence** du ménage est déterminée en tenant compte de la composition du ménage, de l'activité et de l'âge (c'est généralement la personne active et/ou la plus âgée du ménage).

**PCH** : La Prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière permettant de financer certaines dépenses liées à la spécificité d'un handicap (par exemple, aménagement du logement ou véhicule, recours à une tierce personne pour de l'aide dans les actes de la vie quotidienne, etc.). Elle est versée selon des critères d'autonomie, d'âge, de ressources et de résidence, et personnalisée selon les besoins spécifiques.

**Population active / inactive** : La statistique publique distingue la population en deux catégories : actifs et inactifs. La population des inactifs rassemble par convention les jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en situation de handicap en incapacité de travailler. La population active quant à elle correspond aux personnes occupant un emploi, quasi-exclusivement compris entre 15 et 65 ans (actifs occupés), et les personnes au chômage (actifs inoccupés).

**Rapport interdécile** : L'écart entre les revenus des 10 % des plus riches et ceux des 10% les plus pauvres. Ce rapport met en évidence les disparités entre les plus riches et les plus pauvres : plus le rapport est élevé, plus les inégalités de revenus sur un territoire sont importantes.

**Revenu disponible annuel médian** : Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner sur une année donnée. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Le revenu disponible annuel médian d'un territoire est le revenu au-dessous duquel se situent 50 % des ménages de ce même territoire.

**Solde migratoire** : Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

**Solde naturel** : Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.

**Taux de pauvreté** : Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus ou de ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil exprimé en euros : le **seuil de pauvreté**. Celui-ci est déterminé en termes relatifs, par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie généralement le seuil de 60 % du revenu médian en France métropolitaine.

## ■ Données et contact

### Données

Les données exploitées dans les portraits sociaux proviennent des sources suivantes :

- L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) : recensements de population des années 2012 et 2017 ; données complémentaires transmises à l'échelle des TRIRIS (Insee Ile-de-France)
- Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (Casvp)
- Le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS)
- La Caisse d'allocations familiales (Caf) de Paris
- La Mission Locale de Paris
- La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) : données Pôle Emploi
- La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) : Observatoire des fragilités
- L'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) : données et cartographie du rapport de la Nuit de la Solidarité (2021), collecte des données de l'Observatoire parisien du handicap (OPH)
- L'Institut nationale de la santé et de la recherche médicale (Inserm)

**Analyse, rédaction et cartographie** : Observatoire social de la Ville de Paris

**Contact** : [marie.mallet@paris.fr](mailto:marie.mallet@paris.fr) / [lucile.basse@paris.fr](mailto:lucile.basse@paris.fr)